



FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIMENTATIONS **SYNTHÈSES THÉMATIQUES 2013**



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

**Priorité
Jeunesse**

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage:

Directeur de la publication : **Yann Dyèvre**.

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

Rédaction : **Jean Bérard**, **Alexia Pretari**, **Mathieu Valdenaire**, avec la contribution de **Nolwenn Gontard** et **Jacques Pisarik**.

Comité de relecture : **Catherine Lapoix**, **Isabelle Defrance**, **Malika Kacimi**, **Martine Cambon-Fallières**.

Le bureau de la communication : **Arnaud Jean**.

Remerciements à l'ensemble des membres, actuels ou anciens, de la **Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**, aux membres du **Conseil scientifique du FEJ**, ainsi qu'aux membres de l'**Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire**, qui ont nourri le travail autour des résultats des expérimentations. Nos remerciements vont également à l'ensemble des porteurs de projets et des évaluateurs des expérimentations soutenues dans le cadre du FEJ.

CONSEIL D'UTILISATION

Certains textes (en bleu) sont cliquables et renvoient vers un lien Internet.

N'hésitez pas à les consulter.

INTRODUCTION

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a été créé en 2009 pour financer des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès leur lancement, les expérimentations associent une structure porteuse de projet à un évaluateur indépendant.

Chaque projet est en effet évalué selon un protocole défini et validé en amont de la sélection du projet. L'objectif de ces évaluations n'est pas d'assurer un contrôle des moyens engagés, ou un simple suivi d'indicateurs relatifs aux jeunes visés : elles visent à identifier l'impact propre des projets sur leurs bénéficiaires. La difficulté de cette tâche est à l'origine d'exigences particulières en matière d'évaluation, qui ont été fixées dès le lancement du premier appel à projets et l'installation du Conseil scientifique du FEJ, au printemps 2009¹.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. A ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies². Au total, plus de 550 projets, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiés. Ils donneront lieu à environ 290 rapports d'évaluation, certains projets faisant l'objet d'une évaluation commune.

Les notes de synthèse qui suivent s'appuient sur les rapports reçus à ce jour (soit environ 200 rapports d'évaluation) pour fournir une introduction aux résultats disponibles. Elles présentent les enjeux des projets, les principaux enseignements tirés des évaluations, ainsi que les perspectives ouvertes par ces résultats.

Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais ont pour objectif de permettre aux lecteurs de se repérer dans la gamme des actions menées et de leurs résultats. Elles invitent, en fournissant les liens vers les rapports en ligne sur le site du FEJ, à prendre connaissance des rapports des porteurs et des évaluateurs afin d'en diffuser les enseignements, de les mettre en discussion et de favoriser leur appropriation collective.

Le matériau que constitue l'ensemble des rapports remis au FEJ est en effet foisonnant. Les rapports remis par les porteurs de projets permettent de revenir sur la mise en œuvre de l'expérimentation du point de vue des pratiques développées. Les évaluations des projets expérimentaux ont permis de collecter des données inédites sur la situation des jeunes et de proposer, dans de nombreux cas, une mesure chiffrée de l'impact des dispositifs expérimentaux sur les jeunes bénéficiaires. Celle-ci implique de mesurer l'apport de l'expérimentation en répondant à la question : qu'aurait été la situation de ces jeunes en l'absence de l'expérimentation ? Ces résultats, lorsqu'ils sont établis de manière crédible, sont particulièrement mis en relief dans les synthèses, car ils constituent probablement l'apport le plus original des expérimentations soutenues par le FEJ. Les résultats issus des méthodes qualitatives

1. Pour une présentation détaillée de ces exigences méthodologiques, on pourra se reporter au [Guide méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales](#) élaboré par le Conseil scientifique du FEJ en 2009. Le [premier rapport du Conseil scientifique](#) (2010) et le [rapport d'activité du FEJ pour la période 2009-2011](#) fournissent quant à eux un premier retour d'expériences quant aux méthodes mobilisées.

2. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la Délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale et l'économie sociale (DIISES).

d'évaluation occupent toutefois également une place importante, à la fois parce que l'ensemble des projets ne peuvent faire l'objet d'une évaluation d'impact (notamment ceux de petite taille), mais aussi parce qu'elles permettent de répondre à d'autres questions, notamment de mieux comprendre les relations entre les acteurs des expérimentations et les ressorts de changements de pratiques des professionnels, ainsi que de relayer la parole des bénéficiaires.

Les résultats des expérimentations sont utiles à l'orientation des politiques publiques en direction des jeunes à plusieurs titres. Leur utilité directe est certes de se prononcer quant à une éventuelle pérennisation, essaimage ou généralisation des projets expérimentés. Mais au-delà des projets et de leurs singularités, les expérimentations produisent des résultats qui possèdent une portée plus large, car elles constituent l'occasion de tester des instruments de politique publique. C'est dans cette perspective que les résultats doivent être interprétés et discutés, afin de les situer dans l'ensemble des interventions possibles en faveur des jeunes.

SOMMAIRE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS

DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE DE :

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE **7**

DÉCROCHAGE SCOLAIRE **29**

ALTERNANCE **45**

DÉCROCHAGE UNIVERSITAIRE **59**

INSERTION PROFESSIONNELLE **75**

LOGEMENT **101**

RÉINSERTION DES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE **117**

MOBILITÉ INTERNATIONALE **131**



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE
D'ORIENTATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE

Août 2013



RÉSUMÉ

Les expérimentations relatives à l'orientation scolaire et professionnelle soutenues dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse cherchent à lutter contre les inégalités qui traversent le processus d'orientation en se concentrant sur deux types d'actions.

D'une part, les projets visent une **meilleure coordination des acteurs** de l'orientation par leur mise en réseau, notamment via des portails Internet. Les premiers résultats montrent l'intérêt que portent les acteurs impliqués dans les projets, mais pointent également les conditions nécessaires à la mise en œuvre réussie de ces partenariats : une construction commune du dispositif et des outils, la complémentarité des compétences et l'acceptation de la diversité des approches.

D'autre part, ils entendent **agir plus directement sur les choix d'orientations des élèves**, notamment par une transformation des informations reçues par les jeunes et les familles, selon des formes d'actions différenciées : intensification des liens entre les collèges et les familles, entre des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, entre des jeunes et des adultes témoignant de leur parcours ou assurant un rôle de parrain.

Des évaluations d'impact réalisées montrent des **résultats significatifs**, dont les plus importants sont ceux de la « [Mallette des parents en 3^{ème}](#) » : les deux réunions organisées par les chefs d'établissement en direction des parents des élèves les plus en difficulté permettent de réduire la proportion de décrocheurs à l'issue de la classe de 3^{ème} de 8,8% à 5,1% des élèves (soit une baisse de plus de 40%). Le dispositif facilite une orientation plus rapide vers la filière professionnelle.

D'une manière plus générale, **les résultats quantitatifs significatifs obtenus par les expérimentations portent souvent sur l'ajustement entre les attentes des jeunes et des familles et les possibilités qui leur sont offertes en fonction de leurs résultats scolaires**. C'est notamment le cas de dispositifs de parrainage qui aboutissent, d'une manière qui n'était pas nécessairement attendue au départ, à une réduction des ambitions scolaires des élèves parrainés. Ces résultats soulignent, par contraste, la difficulté des expérimentations à élargir la gamme des possibles : agissant sur l'information et les représentations des élèves au moment de faire des choix, ils n'ont d'effet ni sur leur trajectoire scolaire antérieure ni sur le système d'allocation des élèves aux places disponibles qui détermine les options ouvertes à chacun dans le cadre du processus d'orientation.

Ces résultats ne sont pas sans importance puisque l'orientation subie et mal préparée, notamment en fin de 3^{ème}, entraîne des redoublements inutiles, des choix par défaut et des abandons d'études, mais ils laissent ouvertes les questions relatives aux transformations du processus d'orientation et plus largement, d'acquisition inégale des compétences scolaires, qui permettraient une ouverture plus large des trajectoires scolaires. Cette limite est visible dans les évaluations des projets qui concernent **la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'orientation** : l'information donnée sur les possibilités de s'engager dans des voies d'études traditionnellement peu féminisées rencontre l'intérêt des acteurs mais ne permet pas de transformer à brève échéance des choix inscrits dans des parcours sociaux et scolaires sexués et inégaux.

INTRODUCTION

Les travaux de recherche distinguent principalement **deux causes aux inégalités dans les trajectoires scolaires**².

La première est **celle qui lie l'origine sociale aux résultats scolaires** : les élèves issus des milieux défavorisés obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne aux divers évaluations et examens qui jalonnent leur scolarité. **La seconde tient aux liens entre origine sociale et choix d'orientation** : à résultats scolaires équivalents, les élèves issus des milieux défavorisés sont orientés vers des filières moins sélectives. Une étude récente a tenté de mesurer l'influence respective de ces deux causes et de déterminer si cette influence avait été modifiée lors des dernières décennies³.

Sa conclusion est que, pour les générations d'élèves nées dans les années 1960, le facteur lié à l'orientation était dominant. Dans un contexte de démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire et d'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, cette situation s'est transformée. Pour les générations des années 2000, *« l'inégalité totale se décompose donc, à parts approximativement égales, entre inégalités de réussite scolaire et inégalités d'orientation à niveau de réussite donnée »*⁴. Même en diminution, la part des inégalités due à l'orientation demeure considérable. En classe de troisième, *« les élèves font des vœux d'orientation qui ne correspondent pas à leur valeur scolaire effective, mesurée par les notes obtenues au brevet, et ces vœux dépendent clairement de l'origine sociale des élèves »*⁵. Un enjeu central est donc d'améliorer l'ajustement entre les résultats scolaires et les choix d'orientation. Dans le cadre contraint par le fonctionnement plus général du système d'orientation, cet ajustement peut prendre des formes contrastées, selon qu'il s'agit d'aiguillonner l'ambition scolaire d'élèves qui s'interdisent certains choix en raison de leur origine sociale ou de leur sexe, ou d'informer des jeunes en grande difficulté scolaire et leurs parents sur les possibilités concrètes qui leur sont offertes.

Le palier d'orientation en fin de troisième apparaît à cet égard comme décisif. D'une part, car une fois engagés dans une filière, très peu d'élèves en changent : moins de 5% des élèves orientés en filière professionnelle accèdent à la filière technologique, et quasiment aucun en filière générale⁶. D'autre part, car ce choix de filière a des implications fortes sur la trajectoire d'insertion professionnelle future des élèves : le taux de chômage des titulaires d'un baccalauréat professionnel est de 14%, alors qu'il s'élève à 24% pour les titulaires d'un CAP, et à 42% pour les sans diplômes⁷.

Les expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) visent, entre autres objectifs, à combattre cette cause d'inégalité. Elles s'inscrivent dans plusieurs orientations de politiques publiques qui ont récemment connu des inflexions importantes.

2. Ugo Palheta, « Le collège divisé. Appartenance de classe, trajectoires scolaires et enseignement professionnel », *Sociologie*, 2011/4, vol. 2.

3. Mathieu Ichou, Louis-André Vallet, « [Performances scolaires, orientation et inégalités sociales d'éducation. Evolution en France sur quatre décennies](#) », *Education et formations*, n°82, octobre 2012.

4. Mathieu Ichou, Louis-André Vallet, article cité.

5. Luc Behaghel, Vera Chiodi, Marc Gurgand, « Evaluation de l'impact du programme de parrainage d'aide à l'orientation de l'association Actenses », rapport final, janvier 2013.

6. Dominique Goux, Marc Gurgand et Eric Maurin, « [Implication des parents et prévention du décrochage scolaire](#) », février 2013.

7. Dominique Goux, Marc Gurgand et Eric Maurin, article cité.

Un axe des projets a été de travailler à une **meilleure coordination des acteurs de l'orientation**, dans un contexte décrit par de nombreux rapports comme étant marqué par un éclatement des interlocuteurs et des informations fournies aux jeunes. Le rapport final du Comité interministériel de la Jeunesse prévoit ainsi de mettre en place « *un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes* » par la « *création du nouveau service public d'orientation dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation* »⁸. De même, la recommandation issue de la concertation sur la refondation de l'école prévoit d'« *instituer un service public régional de l'orientation pour mettre en réseau les différents dispositifs existants et répondre ainsi plus efficacement aux besoins des différents publics jeunes ou adultes au sein des territoires* »⁹.

D'autres projets visent à mener des actions permettant d'anticiper et d'élargir les choix d'orientation (notamment par des contacts plus fréquents entre acteurs de différents niveaux scolaires et universitaires, et entre les jeunes et le monde professionnel) et s'inscrivent dans la lignée des politiques visant à favoriser une « orientation active ».

La suite de cette note permettra de présenter les **principaux enseignements** liés à ces deux grands axes d'expérimentation, en rappelant les constats initiaux et les enjeux auxquelles répondent les projets expérimentaux et en présentant les dispositifs et les principaux résultats obtenus à ce jour.

1. RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS DE L'ORIENTATION

Constats initiaux et enjeux des expérimentations

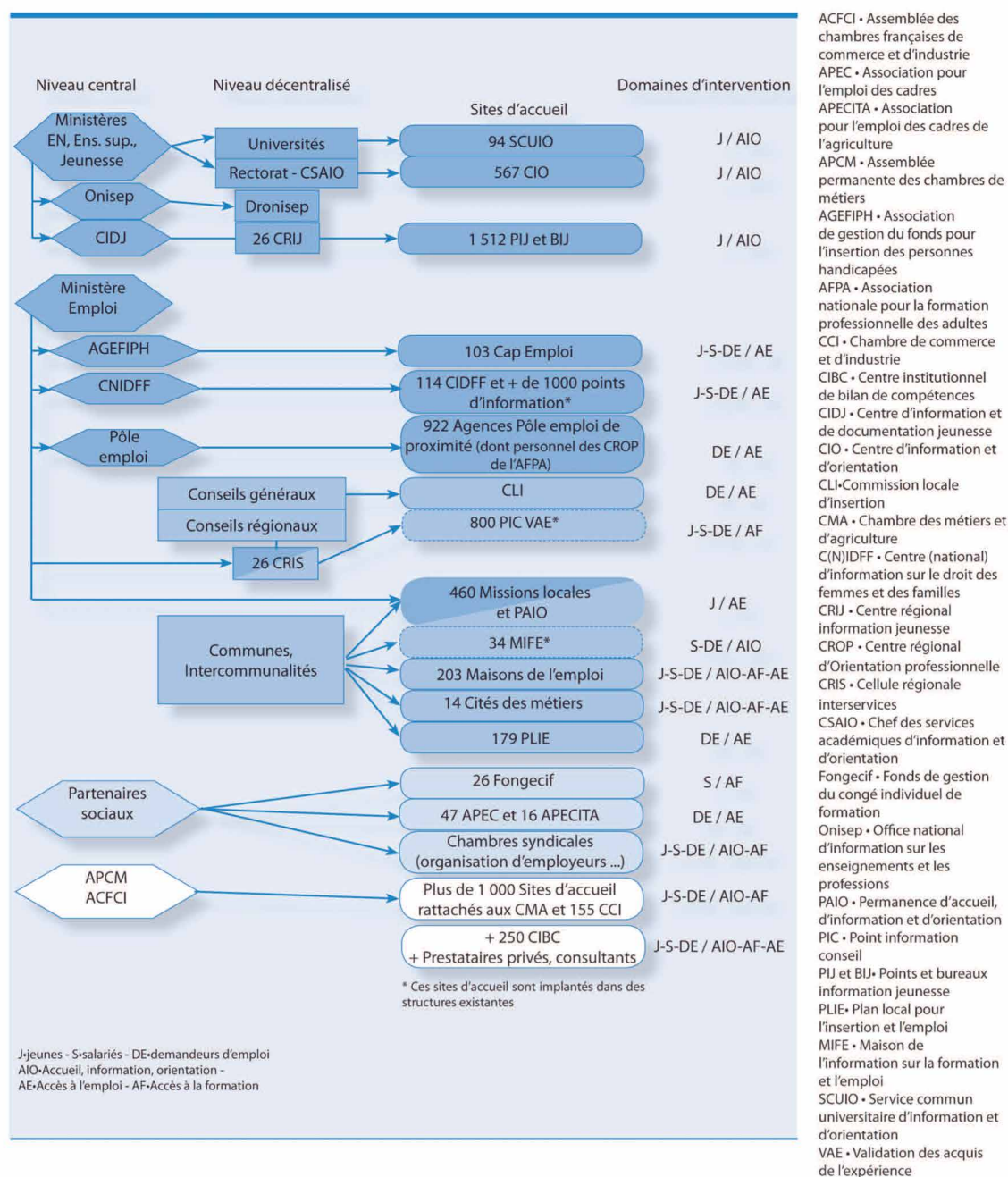
Comme l'explique une récente note du Centre d'Analyse Stratégique (CAS), les services et les prestations relatifs au champ de l'orientation sont caractérisés « *par une grande variété de pratiques professionnelles et de dispositifs de politiques publiques, eux-mêmes irrigués par des conceptions spécifiques de l'orientation liées à l'historicité propre à chaque structure engagée dans ce champ* ». De ce fait, le système est « *particulièrement segmenté et différencié, qu'il s'agisse du statut des structures, de leur public cible, de leur mode de pilotage ou encore de leur implantation territoriale* »¹⁰.

8. Comité interministériel de la jeunesse, [Priorité Jeunesse](#), rapport final, 21 février 2012.

9. Rapport de la concertation, [Refondons l'école de la République](#), octobre 2012.

10. Centre d'analyse stratégique, [Le service public de l'orientation tout au long de la vie](#), Note d'analyse, novembre 2012, n°302.

■ Le système d'orientation en France



Source : Borrás I. et Romani C. (2009), « La qualité de l'orientation en débat », Bref Céreq n°264 (actualisation 2012 par le Centre d'Analyse Stratégique).

Les enjeux des expérimentations ont donc porté sur la mise en œuvre de **nouveaux partenariats entre les acteurs**, partageant deux objectifs :

- fournir aux jeunes une information plus facile d'accès et plus cohérente ;
- développer des formations à destination des professionnels visant à leur donner une meilleure maîtrise de l'ensemble des questions et acteurs liés à l'orientation.

2. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS :

■ Le Service public de l'orientation

Tel qu'il a été institué dans la loi du 24 novembre 2009, qui institue un « droit à l'information et à l'orientation », le **SPO** se décline concrètement selon deux modalités :

- la mise en place d'un service dématérialisé "Orientation pour tous", composé d'un portail internet <http://www.orientation-pour-tous.fr> et d'un service téléphonique (0811 70 3939), financés par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels ;
- la structuration au niveau territorial des services d'information et de conseil en orientation qui passent entre eux une convention de coopération, laquelle fait l'objet d'une labellisation intitulée de la manière suivante : « **Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les formations et les métiers** ». **À partir des clauses d'un cahier des charges, les structures labellisées ont pour mission de fournir un accueil indifférencié et individualisé de tout public, ainsi qu'un conseil personnalisé en assurant l'exhaustivité et l'objectivité des informations fournies.**

Source : Centre d'analyse stratégique, [Le service public de l'orientation tout au long de la vie](#), Note d'analyse, novembre 2012, n°302.

Les projets s'inscrivent dans une double direction :

- mise en réseau des acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- mise en place de plateformes téléphoniques et de sites internet, développement d'outils nouveaux pour informer les jeunes sur les enjeux de l'orientation, par exemple par le biais d'un jeu.

13

■ Le projet « **Aquitaine Cap Métiers** », porté par Aquitaine Cap Métiers et évalué par le CEREQ, AP1 181.

L'expérimentation a développé cinq services :

- un portail internet pour fédérer une communauté d'utilisateurs (volet 1) ;
- une plateforme téléphonique « Cap Info » pour fournir à tous les publics des informations sur la formation et aiguiller si nécessaire les demandes vers les interlocuteurs compétents en région (volet 2) ;
- un réseau de sites déployé sur la région Aquitaine, qui s'appuie sur les Espaces Métiers Aquitains (EMA) (volet 3) ;
- un programme de perfectionnement des acteurs de la formation et de l'orientation, pour favoriser une professionnalisation et une culture partagées des réseaux spécialisés « Cap Métiers Formation » (volet 4) ;
- une prescription en ligne obligatoire et standardisée des actions de formation financées par Pôle emploi, la région Aquitaine, ADEMA et les OPCA, à destination des demandeurs d'emploi, et effectuée par les conseillers de Pôle emploi, des Missions locales et de Cap Emploi (volet 5).

- Le projet « [Espace Métiers Info, un lieu partagé entre les acteurs de l'AIOA 37](#) », porté par le Bureau d'Information Jeunesse d'Indre et Loire, évalué par l'INJEP, AP1 253.

L'objectif du projet est de construire un partenariat entre les acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement (AIOA) des jeunes. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des activités de l'option découverte professionnelle à destination des élèves de troisième. Le projet donne lieu à des rencontres régulières entre les acteurs de l'AIOA, l'organisation et l'animation communes d'ateliers de découverte professionnelle, des visites d'entreprises et de centres de formation, des interventions de professionnels auprès des élèves.

- Le projet « [ETOILE +, coopération des réseaux AIO](#) », porté par la Région Centre, évalué par le CEREQ, AP1 454.

L'expérimentation a pour objectif de renforcer les coopérations entre les acteurs locaux de l'orientation, de l'emploi et de la formation. Il s'agit de formaliser les partenariats déjà existants : un premier volet propose aux acteurs de s'impliquer dans des micro-projets, afin d'institutionnaliser des formes de coopération inédites ou innovantes entre les acteurs. Ces micro-projets sont notamment pilotés par un porteur auquel est adjoint un référent du comité de pilotage. Le second volet propose un cycle de professionnalisation pour les acteurs de l'orientation, qui s'inscrit dans une démarche de formation continue en s'organisant autour de séminaires et de journées thématiques au cours desquelles les partenaires se rencontrent.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluations employées sont essentiellement qualitatives, reposant sur des observations *in situ* et des entretiens avec les porteurs, les partenaires, les bénéficiaires.

Les évaluations soulignent **l'intérêt des partenariats** mis en œuvre pour les acteurs, permettant la constitution de réseaux et d'habitudes de travail en commun : d'après l'évaluation du projet « [ETOILE +](#) », la coopération passe « **notamment par la mise en place de réunions, de conférences, de journées de réflexions et par la construction d'outils au niveau local. Les territoires se sont appropriés les listes de diffusion, outils web et documents de travail dont ils avaient besoin pour mener à bien leur projet** »). Dans d'autres cas cependant, « *l'expérimentation n'a pas abouti à créer une motivation collective et une organisation d'échange de pratiques sur ces domaines, tant les résistances institutionnelles et les certitudes professionnelles sont ancrées dans une culture de la compétence univoque et exclusive d'un corps professionnel* » (« [Espace Métiers Info, un lieu partagé entre les acteurs de l'AIOA 37](#) »).

Les évaluations montrent la **difficulté à articuler les enjeux d'orientation scolaire avec ceux de l'orientation tout au long de la vie**. Par exemple, le projet « [Aquitaine Cap Métiers](#) » associe le Rectorat parmi les partenaires mais est plutôt centré sur la recherche de formations, en lien avec les missions locales et les gestionnaires de la formation professionnelle.

Les partenariats vont dans le sens d'une rationalisation mais ils sont mis en œuvre de façon non coordonnée : ils peuvent ajouter temporairement à la multiplicité des dispositifs et entrer dans une relation complexe avec le SPO naissant. Par exemple, la création de sites internet s'inscrit dans la « *prolifération d'outils dématérialisés* » décrite par le CAS.

4. PERSPECTIVES

Les résultats contrastés mettent en évidence les **conditions à la mise en œuvre effective d'un modèle intégré d'orientation tout au long de la vie**. Comme l'explique l'évaluation de l'« [Espace Métiers Info, un lieu partagé entre les acteurs de l'AIOA 37](#) », porté par le Bureau d'Information Jeunesse d'Indre et Loire » et évalué par l'INJEP, ce modèle nécessite « *un projet construit par la contribution de tous ces acteurs, l'acceptation de la pluralité des approches en matière d'information et d'orientation des jeunes (et non pas seulement des élèves), la transparence dans l'utilisation des moyens alloués, des compétences institutionnelles et professionnelles très définies et complémentaires, des outils élaborés en commun et utilisables par tous, une culture partagée autour de la construction de l'orientation par l'expérience, les rencontres et les échanges* ».

2. ELARGIR LES CHOIX D'ORIENTATION

1. CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Parmi les causes identifiées des choix différenciés d'orientation figure la question des ressources financières nécessaires à la poursuite d'études, mais aussi celle des **représentations du système scolaire** que se forgent les jeunes d'origine modeste. Comme le rappelle une évaluation, « *l'environnement social et culturel des enfants des classes populaires construit des aspirations moins fortes à la poursuite des études ; ou encore, en suivant Bourdieu, que les élèves en viennent à désirer ce qui leur semble le plus probable, sur quoi ils modèlent l'idée qu'ils se forment de leurs aptitudes* »¹¹. Des projets tentent donc d'influer sur les choix d'orientation en modifiant, de diverses manières, **la nature des informations** délivrées aux élèves et en essayant de transformer le regard que ceux-ci portent sur leurs capacités.

2. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Trois formes d'action ont été mises en œuvre par les projets.

La première consiste dans l'intervention auprès des élèves de personnes exerçant **un rôle nouveau** : un responsable des études, des « coachs » dans les collèges, des parrains auprès de lycéens.

11. Luc Behaghel, Vera Chiodi, Marc Gurgand, « Evaluation de l'impact du programme de parrainage d'aide à l'orientation de l'association Actenses », rapport final, janvier 2013.

■ **Le projet « [Orientation des jeunes au lycée via des dispositifs de parrainage](#) », porté par l'Association ACTENSES, évalué par l'Ecole d'Economie de Paris, APDIESES 01.**

L'expérimentation répond à une méconnaissance de l'impact de l'autocensure et de l'information sur les choix d'orientation, dont on sait déjà qu'ils sont conditionnés par le niveau scolaire de l'élève et les moyens financiers de la famille. Le porteur de projet a mis en place un programme de parrainage afin d'accompagner les lycéens bénéficiaires du dispositif dans leur orientation scolaire et la formation de leur projet professionnel, en posant l'hypothèse selon laquelle le parrainage d'un jeune par un actif occupé peut affecter l'information et les aspirations des lycéens qui s'auto-censureraient, afin d'élargir leurs choix d'orientation. Les objectifs intermédiaires sont d'améliorer la connaissance que les élèves ont des métiers et des formations, de participer à la construction de leur projet professionnel, d'offrir un aperçu de la vie professionnelle.

Le dispositif propose aux élèves la mise en relation avec le parrain, des ateliers et des interventions conçus par l'association au cours desquels les parrains sont invités à participer, des sorties telles que des visites d'entreprises ou des salons liés à l'orientation ; les parrains peuvent quant à eux bénéficier d'une formation pour mieux accompagner les lycéens.

■ **Le projet : « [Le WIKI IO](#) », porté par GIP Grigny, évalué par TEPP-Université d'Evry, AP1 475**

Les élèves sont accompagnés par 3 coachs par classe, en raison de 3 séances en petit groupe d'une heure chacune. Ces coachs sont issus du monde de l'entreprise. Ils n'ont pas de formation particulière en psychologie, en éducation, ou en pratique de l'encadrement en milieu scolaire, mais disposent d'une expérience acquise sur le terrain. Les élèves sont sensibilisés au monde de l'entreprise grâce à un travail spécifique de découverte d'un secteur d'activité dont le point d'orgue est une visite d'entreprise.

■ **Le projet « [Tous en stage](#) », porté par Réussir Moi Aussi, évalué par TEPP-Université d'Evry, AP1 464**

L'accompagnement dont bénéficient les élèves de troisième des établissements classés RAR consiste en quatre demi-journées passées avec un coach spécialisé issu du monde de l'entreprise. Les trois premières séances se déroulent avant le stage. Elles ont pour objectif de faire émerger la représentation d'un stage idéal, de créer l'envie de le réaliser, de définir les moyens de le trouver et de vérifier que chaque jeune a obtenu le meilleur stage possible. Pendant toutes ces séances, le collégien tient à jour un dossier de recherche de stage et est immergé dans un groupe de recherche (avec deux groupes par classe). La dernière séance a lieu à l'issue du stage. Elle a pour thème l'élaboration du rapport de stage et fournit l'occasion d'un nouvel échange dans lequel les jeunes se projettent dans l'avenir.

■ **Le projet « Pour une orientation réussie du lycée à l'Université », porté par l'Université Lumière Lyon 2, évalué par l'Université Lumière Lyon 2, AP1 379**

Les étudiants en première année de Licence, issus de baccalauréats technologiques, sont parrainés par des étudiants en troisième année de Licence ou en première année de Master, d'une même filière ou d'une filière proche. L'objectif de ce parrainage est d'aider les étudiants qui arrivent à l'Université dans leur travail d'adaptation à ce nouvel environnement, où notamment les nouvelles méthodes de travail, l'encadrement moins soutenu qu'au lycée, la gestion des emplois du temps, peuvent les **déstabiliser**. **Le dispositif vise à faciliter l'intégration des jeunes bacheliers à l'Université, à les aider à assimiler les méthodologies du travail universitaire, dans le but de faire diminuer le nombre de décrochages en début d'année et d'augmenter les taux de réussite.**

La seconde forme d'action vise à **rapprocher divers niveaux d'enseignements pour élargir les choix d'orientation et faciliter les transitions** : par exemple, par des actions de sensibilisations aux études scientifiques dans les lycées ou par l'organisation de journées de découverte des Universités pour les lycéens. Ces actions ont pu avoir une dimension locale ou consister, à plus large échelle, dans la conception d'un plan à l'échelle régionale visant à renforcer les interactions entre enseignement secondaire et supérieur.

■ **« Projets et Ateliers Sup' Sciences PASS » porté par le Rectorat d'Aix-Marseille et évalué par le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, AP1 427.**

L'acronyme PASS désigne les projets et ateliers scientifiques mis en place dans l'académie d'Aix-Marseille, au niveau du secondaire. En 2011-2012, cette expérimentation a concerné 88 établissements sur les 16 bassins de formation de l'académie d'Aix-Marseille, dont 55 collèges et 33 lycées. Cela représente 114 projets et concerne près de 3 650 élèves.

Exemple de projet mis en place par le Collège les Eglantines : « Astrophysicien en herbe, à la découverte de notre univers »

Ce collège est un établissement classé « Ambition Réussite », situé en zone sensible et accueillant une population homogène principalement issue des classes « défavorisées ». Cet établissement est dynamique concernant les projets pédagogiques notamment ceux qui développent les liens avec le quartier dans lequel il est situé. Le projet PASS proposé fait le lien entre une classe de CM2 et de 6^e sur le thème des phases de la lune. Les élèves (44 au total) ont collaboré la première année avec des chercheurs de la maison des sciences et ont élaboré différentes productions numériques et écrits qu'ils ont présentés en fin d'année scolaire à la fête du quartier sous forme de jeux de société, mais aussi lors de la manifestation « Faites de la science » sous la forme d'un exposé interactif. Le groupe classe a semblé bien fonctionner dans la mesure où, au fur et à mesure de l'expérimentation, plusieurs professeurs s'y sont greffés. Les caractères d'interdisciplinarité et de suivi de cohorte sont dans ce projet bien respectés. L'équipe enseignante est composée d'un professeur de sciences physiques, d'un professeur de français, mais aussi d'une institutrice, qui consacrent plusieurs fois par mois du temps à ce projet.

Extrait de Philippe Vitale (dir.), [Projets et Ateliers Sup' Sciences : des passerelles vers les études scientifiques, rapport final d'évaluation](#), AP1 427, décembre 2012.

Enfin, des actions visent à **mieux informer les familles d'élèves en difficulté** sur le système d'orientation. Il s'agit d'inciter les équipes éducatives à échanger avec les parents sur les choix qui s'offrent à leurs enfants, afin d'accroître leur implication dans le processus d'orientation.

■ **« La mallette des parents - orientation en 3^{ème} », porté par le Rectorat de Versailles et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris, HAP 09**

Cette expérimentation vise à tester les effets d'un dispositif permettant de soutenir les familles dans les choix d'orientation en fin de 3^{ème} des 25% d'élèves les plus faibles scolairement et les plus exposés au décrochage scolaire. En début d'année 2010-2011, les principaux de 37 collèges volontaires de l'académie de Versailles ont identifié ces élèves dans leurs classes de troisième. Un tirage au sort a ensuite déterminé, à l'intérieur de chaque collège, les classes qui participeraient à l'expérimentation. Dans celles-ci, les familles présélectionnées ont été invitées à participer à deux réunions spécifiques avec le chef d'établissement. Les présélectionnés des autres classes constituent un groupe témoin, ce qui permet d'estimer l'impact du programme sans ambiguïté possible.

Un simulateur d'orientation, permettant, à partir des résultats scolaires à un moment donné, de savoir si telle ou telle affectation est envisageable (eu égard aux attentes propres aux différentes filières de formation) a également été développé dans le cadre de cette expérimentation (l'effet propre de cet outil n'est toutefois pas évalué).

Extrait de Dominique Goux, Marc Gurgand, et Eric Maurin, Implication des parents et prévention du décrochage scolaire, rapport intermédiaire (HAP 09), février 2013.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ **Méthodes d'évaluation**

Plusieurs projets ont fait l'objet d'évaluations d'impact quantitatives, visant à proposer une mesure chiffrée des effets des projets sur leurs bénéficiaires.

AP1 464, « Tous en stage », mis en œuvre par l'association « Réussir Moi Aussi » **et évalué par la fédération de recherche TEPP-Université d'Evry**.

AP1 475, « Le WIKI IO », porté par le GIP Grigny et évalué par la fédération de recherche TEPP-Université d'Evry.

APDIIESES 01, « Orientation des jeunes au lycée via des dispositifs de parrainage », porté par l'association ACTENSES et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris.

HAP 09, « Mallette de Versailles », porté par l'Académie de Versailles et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris (rapport intermédiaire).

Les autres évaluations sont fondées sur la combinaison de méthodes quantitatives descriptives et de méthodes qualitatives fondées sur des observations *in situ* et des entretiens.

Les évaluations apportent des éléments de connaissance sur la manière dont les jeunes construisent leur orientation, et mettent en évidence **des résultats convergents** : les dispositifs ont pour effet d'inciter des jeunes à revoir leurs souhaits d'orientation en les conformant davantage à leurs résultats scolaires. Enfin, les dispositifs visant à rapprocher les acteurs de l'orientation montrent des résultats encourageants, notamment pour favoriser la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur.

Le regard des jeunes sur leur orientation

Au collège, les entretiens effectués avec les élèves révèlent souvent **une assez bonne appropriation de la problématique de l'orientation**, ainsi qu'une prise de conscience de l'importance de leur propre mobilisation dans la réussite de celle-ci. Les parents des classes populaires remettent davantage que les autres la destinée scolaire de leur enfant entre les mains de l'école, et d'après le rapport d'évaluation du projet [« WIKI IO »](#), *« tout porte à croire qu'une intériorisation du rôle de plus en plus déterminant des diplômes dans les recrutements professionnels est à l'œuvre parmi ces familles »*. De même, les lycéens ne se sentent pas perdus vis-à-vis de leur orientation post-bac : en première comme en terminale, plus de neuf sur dix estiment que s'ils s'en donnent la peine ils peuvent obtenir l'information voulue concernant leur orientation post-bac ([« L'orientation active dans l'académie d'Aix-Marseille »](#)).

Une part non négligeable des collégiens vit une situation plus délicate, même s'ils n'en prennent pas toujours pleinement conscience. Disposant de faibles ressources culturelles et connaissant certaines difficultés scolaires, ils assimilent souvent orientation à un vécu de l'école problématique. L'évaluation du projet [« WIKI IO »](#) montre **la difficulté d'un travail de valorisation des jeunes** afin d'élargir leurs choix d'orientation lorsque ce travail fait suite à une scolarité en échec : il est difficile de faire coexister un coaching qui vise à libérer l'imagination et les orientations probables fondées sur les résultats scolaires : *« Alors que les enseignants attachent une grande importance aux résultats scolaires des élèves qui constituent à leurs yeux un des principaux facteurs constitutif de l'orientation, les pratiques des coachs pouvaient laisser croire que la volonté individuelle, à partir du moment où elle était exprimée par les élèves, pouvait s'affranchir des règles de l'orientation »*.

Orientation et décrochage scolaire

L'expérimentation de la [Mallette des parents – orientation en classe de troisième](#) dans l'Académie de Versailles illustre bien le **lien fort entre orientation et prévention du décrochage scolaire**. Les deux réunions organisées par les chefs d'établissement en direction des parents des élèves les plus en difficulté (52% d'entre eux assistent au moins à l'une des deux réunions) permettent de réduire la proportion de décrocheurs à l'issue de la classe de 3^{ème} de 8.8% à 5.1% des élèves (soit une baisse de plus de 40%). Cet impact apparaît important, s'agissant d'un dispositif peu coûteux et facile à reproduire. Il illustre l'importance de la perception de la valeur des formations accessibles aux élèves dans leur décision de poursuite d'études¹².

Il est renforcé par un effet démontré sur les choix d'orientation des élèves, plus adaptés à leurs résultats scolaires, qui tend à **prévenir les risques de décrochage sur le long terme**. En effet, *« le programme conduit donc un nombre important d'élèves à postuler pour une filière professionnelle plutôt que pour un redoublement (ou un appel) »*. Parfois leurs vœux ne sont pas d'emblée satisfaits, mais les élèves bénéficiaires se retrouvent plus souvent sur liste d'attente que refusés. Les évaluateurs estiment que ce

12. Les évaluateurs repèrent à cet égard un indicateur avancé de la probabilité de décrochage scolaire : l'absence de l'élève le jour de l'épreuve du diplôme national du brevet. Celle-ci apparaît *« de fait extrêmement corrélée avec la mesure du décrochage scolaire au cours de l'année suivant l'examen : parmi les présélectionnés inscrits à l'examen, la probabilité de décrochage est en moyenne plus de 20 points plus élevée parmi les élèves absents le jour de l'examen que parmi ceux présents à l'examen »*. L'effet du dispositif sur la présence à l'examen s'avère d'ailleurs sensible : le nombre d'absents le jour de l'examen est ainsi plus deux fois moins élevé dans le groupe test (5,2% d'absents) que dans le groupe témoin (10,6%)

résultat suggère « *que le programme les a conduits à formuler des vœux correspondant peu ou prou au maximum (en terme de sélectivité) de ce que leurs résultats scolaires permettaient d'envisager* ». Il était cependant envisageable que ces résultats soient, dans la suite du parcours des élèves, infirmés par un décrochage plus important des élèves dont les parents ont bénéficié du programme, et qui ont été orientés vers le CAP et l'apprentissage. En étudiant la situation scolaire des élèves deux ans après la fin du programme, l'évaluation montre qu'il n'en est rien : l'écart d'avancement scolaire entre groupes test et témoin semble au contraire s'accroître.

Plus généralement, cette expérimentation montre **l'importance d'actions concrètes en direction des parents des élèves les plus en difficulté** de la part de l'institution scolaire, dont ceux-ci sont parfois très éloignés. L'évaluation montre qu'« *au total, le programme a réduit de plus de 7 points la proportion de décrocheurs et de redoublants, cette proportion étant ainsi diminuée d'un tiers, ceci étant le résultat d'une orientation plus fréquente dans les filières professionnelles courtes* ». Si le programme ne modifie pas les résultats scolaires des élèves, « *l'intervention du chef d'établissement semble bel et bien les avoir convaincus qu'il demeurerait crucial et possible de se former d'une façon alternative, notamment par voie d'apprentissage, et d'obtenir une qualification professionnelle avant d'entrer sur le marché du travail* ». Ainsi d'après les évaluateurs, « *cette expérimentation montre que des efforts en direction des familles de la part des chefs d'établissement sont très efficaces et qu'ils peuvent être rendus plus systématiques* ».

Parrainage et interactions avec les bénéficiaires

En matière de parrainage par un acteur du monde du travail, les élèves bénéficiaires du [programme de l'association Actenses \(AP DIIESES 01\)](#) sont plus nombreux à déclarer ne pas savoir quelle orientation ils souhaitent après le bac, et ils sont moins nombreux à penser atteindre le niveau licence (Bac +3). Ces effets peuvent être interprétés comme allant vers la prise en compte d'un « principe de réalité » dans l'orientation - mais ils sont de faible ampleur. Par ailleurs, pour un ensemble de dimensions dans lesquelles on pouvait attendre des changements (connaissance du monde professionnel, démarches d'orientation, motivation, appel suite aux avis d'orientation des conseils de classe), les évaluations ne laissent apparaître aucun effet.

Ce « **principe de réalité** » apporté aux vœux des familles et des élèves par une intervention extérieure est cohérent avec les résultats de la « [mallette des parents](#) ». Les évaluateurs relèvent que « *les questionnaires soumis aux parents suggèrent que les réunions avec les chefs d'établissement ont permis de faire évoluer leurs attentes dans une direction plus réaliste, en montrant notamment qu'il est possible à des élèves en échec au collège de s'épanouir dans une filière professionnelle* ».

Le système de parrainage de l'Université Lumière Lyon 2 (« [Pour une orientation réussie au lycée](#) ») montre quant à lui des effets positifs sur [l'intégration des jeunes bacheliers à la vie universitaire](#). D'après l'enquête qualitative, qui concernait 150 étudiants parrainés (soit 90% de l'échantillon) et 160 parrains (100% de l'échantillon), les jeunes bacheliers parrainés déclarent avoir tiré profit du dispositif en termes de travail universitaire et d'intégration à la vie universitaire. 90% de ces jeunes bacheliers interrogés disent avoir été aidés par leurs parrains pour améliorer leurs méthodes de travail, la compréhension de certains cours, mais aussi pour s'informer sur le fonctionnement de services universitaires (CROUS,

emplois du temps, conseils pour se réorienter en début d'année). L'analyse quantitative en revanche ne permet pas de conclure quant à l'impact chiffré sur la probabilité de décrochage ou l'absentéisme.

L'évaluation de la [« Mallette de parents »](#) contient également des enseignements concernant l'importance des **relations entre pairs dans la transmission des informations en matière d'orientation**. En utilisant une mesure systématique des réseaux d'amis entre élèves en début d'année, on constate que les effets du programme sont plus forts lorsque les bénéficiaires ont pour amis d'autres bénéficiaires du programme. Ce résultat indique que les interactions entre élèves sont susceptibles de renforcer les effets de telles campagnes d'information et de sensibilisation.

Actions sur la transition entre lycée et université

Les projets visant à rapprocher enseignement secondaire et universitaire **produisent une meilleure connaissance de l'Université mais ont peu d'effets sur les souhaits d'orientation**. Selon l'évaluation du projet [« Les packs découverte de l'Université »](#) porté par l'Université de Poitiers et évalué par le Laboratoire GRESCO (AP1 450) : 84% de lycéens sont satisfaits de la journée de découverte, mais elle n'a pas permis de lutter complètement contre certaines représentations courantes de l'université, comme *« l'orientation par défaut, les problèmes d'encadrement et surtout la question des débouchés »*. Comme l'explique l'évaluation du projet [« Projets et Ateliers Sup' Sciences PASS »](#) porté par le Rectorat d'Aix-Marseille et évalué par le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, *« s'il y a changement cognitif et social, il est marginal quant à la réussite scolaire des élèves et quant à l'orientation vers des enseignements scientifiques »*¹³.

21

Parmi ces dispositifs, certaines actions visant à **plonger les lycéens dans le quotidien de l'Université** ont montré des résultats encourageants. Comme le montre l'évaluation du projet [« Pour une orientation réussie du lycée à l'Université »](#), les lycéens qui assistent à des cours magistraux à l'Université sont moins nombreux que les témoins à vouloir se réorienter en fin d'année. Bien que les souhaits d'orientation soient peu affectés, la démarche adoptée par les lycéens semble évoluer, notamment, *« il se produit une forme d'identification du lycéen à l'étudiant où le récit du parcours de l'étudiant est une modalité par laquelle le lycéen opère un retour sur lui-même et alimente sa réflexion sur son propre parcours »*.

Les évaluations suggèrent enfin une évolution dans les comportements de certains acteurs, notamment des professeurs principaux. L'expérimentation [« Développer des synergies d'avenir au lycée et à l'Université »](#) (Université d'Angers, UFR LLSH, Université d'Angers, AP1 251) qui visait à créer des partenariats entre les professeurs de lycée et les professeurs d'université, a eu pour effet une modification de l'attitude des lycéens concernant l'information et l'orientation : la part de lycéens demandant conseil à leur professeur principal a plus que doublé, ce qui semble attester que ceux-ci ont, *« durant la phase d'expérimentation, renforcé leur rôle de personne-ressource en termes de conseil d'orientation »*.

13. Il en va de même de l'évaluation du projet « Sup premières rencontres », Université de Grenoble 3, UMR- Institut National de Recherche Pédagogique.

Accompagnement à la recherche d'un stage

L'évaluation du dispositif [« Tous en stage »](#) montre que celui-ci n'a d'effet ni sur l'accès au stage, ni sur la qualité du stage, évaluée au travers de la satisfaction du stagiaire. En revanche, **l'accompagnement améliore la relation avec le tuteur de stage et conduit à ce que le stage conforte plus fréquemment les choix d'orientation**. Les élèves accompagnés, issus de quartiers ségrégués, refusent moins fréquemment l'orientation vers des filières courtes et professionnalisées.

4. PERSPECTIVES

Les expérimentations montrent l'intérêt que jeunes et enseignants trouvent à des démarches d'échanges qui permettent de lier de manière plus étroite lycées et universités, des apprentissages de l'enseignement secondaire et des premiers pas en direction de l'enseignement supérieur. En revanche, elles ne permettent pas de montrer un effet de ces démarches sur l'orientation, invitant l'évaluation des [« Projets et Ateliers Sup' Sciences PASS »](#), par le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, à mettre l'accent sur les autres causalités à l'œuvre dans les choix de filières à l'entrée dans l'enseignement supérieur, au-delà des études scientifiques : concurrence des classes préparatoires, des filières courtes et professionnalisantes.

Plusieurs résultats tendent à montrer **l'influence d'actions d'accompagnement et de parrainage dans le sens d'un plus grand « réalisme » dans les choix d'orientation**, dont une traduction, pour des collégiens en difficulté scolaire, est une plus grande acceptation de l'orientation vers la voie professionnelle. De tels résultats ressortent clairement de l'expérimentation de la [« Mallette – orientation en 3^{ème} »](#) menée dans l'académie de Versailles. Ce dispositif est peu coûteux et facilement reproductible : ces résultats plaident donc pour une extension du dispositif. Un élément important de ce dispositif est toutefois un ciblage fin, basé sur une connaissance individuelle des élèves : il ne s'agit pas de délivrer un message uniforme aux élèves en difficulté. Au contraire, les outils développés dans le cadre de ce projet, comme le « simulateur d'orientation », doivent permettre de donner aux élèves une indication objective quant à leur succès dans l'une ou l'autre filière.

Les résultats de l'expérimentation de la [mallette des parents](#) mettent en lumière **l'efficacité d'actions tournées vers les parents des jeunes les plus en difficulté**, afin de les soutenir dans la compréhension des enjeux de l'orientation, et plus généralement des codes de l'institution scolaire. La logique de telles interventions pourrait ainsi être étendue à d'autres structures que les établissements scolaires. La « Mallette – orientation en 3^{ème} » montre **la dimension cumulative des enseignements des expérimentations lorsqu'elles font l'objet d'une évaluation rigoureuse**. Dans le cadre de l'évaluation de la « Mallette des parents en 6^{ème} » dans l'académie de Créteil, un volet de l'étude avait porté sur la comparaison entre différentes manières d'inviter les parents à un moment d'échange avec les équipes éducatives. Cette étude a montré qu'une invitation formulée par téléphone était perçue comme plus personnelle qu'une invitation par courrier, et accroissait le pourcentage de parents présents. Cette façon de procéder a été mise en œuvre dans le cadre de la [mallette des parents](#) en 3^{ème} et a permis d'obtenir un taux de participation important (50%).

3. L'ORIENTATION DES FILLES

1. CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Si les filles représentent en 2013 la moitié des effectifs du second degré et de l'enseignement supérieur, une analyse détaillée des taux de féminisation par filières montre que **certaines formations restent particulièrement masculines ou féminines**. Les filles sont notamment sous-représentées dans les Baccalauréats Sciences et Technologies Industrielles (11%), les CAP de la production (21%) et les formations en apprentissage (32%). À l'inverse, elles sont sur-représentées en médecine-odontologie et pharmacie (65%)¹⁴, ou dans les formations en Sciences et Technologie de la Santé et du Social (92%)¹⁵. Parmi les causes identifiées figurent « *l'intériorisation des rôles et stéréotypes de sexe, à l'école mais aussi à travers les attentes parentales, conditionne les représentations de soi et les choix d'orientation des filles et des garçons* ». ¹⁶ Les expérimentations cherchent à faire évoluer les représentations et les stéréotypes de genre. Il s'agit de mettre en lumière des parcours de jeunes filles ayant choisi une orientation atypique ou de femmes exerçant des métiers peu féminisés, par le témoignage de ces personnes, la visite d'entreprises ou d'établissements scolaires (écoles d'ingénieur, centre de formation d'apprentis), et par un surcroît d'informations et d'accompagnement en matière d'orientation, à destination des lycéennes.

2. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Les expérimentations mobilisent principalement des formes d'actions comparables à celles mises en œuvre dans les autres projets relatifs à l'orientation décrits ci-dessus. L'enjeu de **lutte contre les stéréotypes de genre dans les choix d'orientation** mis en avant par le troisième appel à projets du FEJ implique cependant des actions spécifiques.

La première forme d'action vise à **informer activement les lycéennes** sur les formations et métiers peu féminisés, notamment scientifiques (ingénieurs, recherche en sciences fondamentales). Il s'agit de présenter des parcours atypiques de femmes, par le biais de rencontres et d'immersions dans le monde professionnel.

■ Le projet « **Futures scientifiques** », porté par Lunes et l'Autre, évalué par le Crédoc, AP3 048.

En s'appuyant sur un partenariat entre des classes de lycée, l'enseignement supérieur et le monde professionnel, le dispositif propose aux lycéennes des établissements participants 1) des visites de laboratoires, d'écoles d'ingénieurs et d'entreprises incluant des discussions sur les tâches quotidiennes et les conditions de travail, 2) des interventions d'étudiantes en écoles d'ingénieurs, de chercheuses en sciences fondamentales et de professionnelles de secteurs peu féminisés dans les établissements. Ces rencontres ont pour objectif de modifier les représentations attachées à ces formations et métiers, et de rendre compte de la coordination des acteurs de l'orientation avec le monde universitaire et professionnel.

14. Céline Avenel, « [Les représentations sexuées des professions lors du processus de choix d'orientation vers les études de médecine chez les lycéen-ne-s de terminales scientifiques](#) », *Questions Vives*, Vol.8 n°15, 2011.

15. DEPP (2013). [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur](#). Direction générale de l'enseignement scolaire, Direction générale de l'enseignement supérieur, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

16. Céline Avenel, article cité.

Une deuxième forme d'action consiste à **sensibiliser les lycéens et lycéennes aux questions d'égalité dans le monde professionnel**. Les projets sont donc destinés à faire évoluer les choix d'orientation des filles, et des garçons dans une moindre mesure, considérés tous deux comme fortement sexués.

■ **Le projet « [Entreprises face à l'école : agir pour l'égalité](#) », porté par FACE Pyrénées-Atlantiques, évalué par l'Université Bordeaux 2, AP3 021.**

Le projet cible des élèves de troisième générale, SEGPA et insertion, leurs professeurs et leurs parents. Les entreprises du réseau interviennent auprès des lycéens sur des questions d'insertion professionnelle, en mettant l'accent sur la problématique d'égalité : les interventions visant à donner des clés sur le monde de l'entreprise, informer les collégiens sur les secteurs d'activité dynamiques du territoire, répondent spécifiquement aux questions d'égalité hommes/ femmes sur chaque sujet.

L'expérimentation développe notamment des ateliers de jeux de rôle où la question des préjugés est abordée de manière interactive. Par exemple, les intervenants placent les élèves dans le rôle de l'équipe de direction d'une entreprise de peinture en bâtiment, qui doit recruter un(e) peintre : 3 CV leur sont présentés, dont l'un est celui d'une femme. Puis ils représentent l'équipe de direction d'une crèche, qui doit recruter un(e) auxiliaire de puériculture : 3 CV leur sont présentés, dont l'un est celui d'un homme. L'intérêt est de confronter les élèves à leurs représentations sexuées au regard d'un métier traditionnellement masculin ou féminin, en sollicitant leur avis spontané, pour le confronter à un avis issu d'une discussion sur les stéréotypes de genre.

Le rapport final sera disponible en avril 2014.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

Quatre expérimentations sont terminées, et six rapports finaux sont encore attendus.

Les évaluations soulignent les **difficultés à agir sur les stéréotypes de genre qui pèsent sur certaines orientations, notamment scientifiques**. Des actions entreprises pour promouvoir l'orientation vers des métiers scientifiques peu féminisés auprès de lycéennes, il ressort que les représentations liées à ces métiers tendent à évoluer. L'expérimentation « [Futures scientifiques](#) », portée par Lunes et l'Autre et évaluée par le Crédoc, met en évidence un plus grand attrait et une meilleure connaissance de lycéennes dont l'orientation était encore indécise, pour certaines formations, notamment les classes préparatoires scientifiques et les écoles d'ingénieur. Cependant, les évaluations montrent rarement un impact significatif sur les choix d'orientation eux-mêmes.

4. PERSPECTIVES

La rencontre avec des professionnelles de ces branches scientifiques notamment, donne aux lycéennes une **vision moins stéréotypée de métiers peu féminisés, et leur permet d'envisager ces métiers comme mixtes**. Les résultats tendent à montrer que les lycéennes considèrent de moins en moins que les femmes sont confrontées à des difficultés particulières dans des métiers dits masculins, telles que des inquiétudes portant sur leurs conditions d'intégration dans des équipes majoritairement masculines.

Cependant, l'évaluation « [Futures scientifiques](#) » montre que l'atténuation des stéréotypes de genre n'est pas complète. « *De fait, le basculement d'un métier de la catégorie « masculin » à la catégorie « mixte » au cours de l'expérimentation relève davantage de la modification des tâches associées à ce métier qu'à une disparition des représentations genrées. Un tel basculement ne survient véritablement que pour le métier d'ingénieur : les lycéennes découvrent que celui-ci nécessite un esprit d'équipe et des contacts humains, autant d'éléments qu'elles associent à « la nature féminine »* ».

Les difficultés rencontrées pour mettre en évidence un effet sur les choix d'orientation montre qu'**il ne faut pas surestimer l'impact de l'information délivrée pour modifier les choix d'orientation des lycéennes, alors même que ceux-ci sont traversés par des contraintes familiales et sociales**¹⁷. D'autre part, il peut être fécond de formuler plus largement la question de « l'orientation des filles » en la décrivant comme une « **orientation genrée** ». Une telle conception permettrait d'élargir le spectre d'intervention au-delà des actions portant sur l'orientation des filles uniquement, et vers les formations scientifiques en particulier. Comme le demande la psychologue Françoise Vouillot, « *on devrait effectivement se demander pourquoi les filles sont attirées par les secteurs du soin, de l'éducation, du social et pourquoi l'absence des garçons dans ces filières et métiers ne pose pas de problème* »¹⁸.

17. Bernard Convert, « [Des hiérarchies maintenues](#) » espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987-2001 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003/4, n°149.

18. Françoise Vouillot, « [L'orientation, le butoir de la mixité](#) », *Revue Française de Pédagogie*, 171, 2010.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 016, « [Orientation active en lettres, langues et sciences humaines : Veni, Vidi, Vici](#) », Université de Paris 12, Université de Paris 12.

AP1 105, « [Escapade](#) », Université de Limoges, EcartS.

AP1 168, « [Salon permanent des métiers](#) », MIFE, CEREQ-Laboratoire THEMA (projet abandonné).

AP1 181, « [Aquitaine Cap Métiers](#) », Aquitaine Cap Métiers, CEREQ.

AP1 197, « [Sup premières rencontres](#) », Université de Grenoble 3, UMR- Institut National de Recherche Pédagogique.

AP1 210, « [Constitution d'un réseau d'employeurs citoyens aux côtés des jeunes](#) », Ville de Saint-Priest, Equation Management.

AP1 253, « [Espace Métiers Info, un lieu partagé entre les acteurs de l'AIOA 37](#) », Bureau d'Information Jeunesse d'Indre et Loire », INJEP.

AP1 274, « [L'orientation active dans l'académie d'Aix-Marseille](#) », Académie d'Aix-Marseille, CREDOC.

AP1 294, « [LORFOLIO: amélioration de la coordination des acteurs de l'Accueil Information Orientation \(AIO\)](#) », Association Inffolor, Groupe AMNYOS.

AP1 331, « [Création d'un réseau d'ambassadeurs métiers/formations professionnelles/VAE](#) », Région Basse Normandie, CEREQ.

AP1 335, « [Offre régionale d'accompagnement dans l'orientation des jeunes](#) », CRIJ du Limousin, CEREQ.

AP1 356, « [Mise en place de responsables des études en EPLE et lien avec l'organisation des CIO](#) », Rectorat de Créteil, COPAS.

AP1 379, « [Pour une orientation réussie du Lycée à l'Université](#) », Université Lumière Lyon 2, Université Lumière Lyon 2.

AP1 401, « [ProméthéPlus : le + pour l'insertion professionnelle des BTSA](#) », APECITA, ENFA.

AP1 405, « [Parcours d'orientation](#) », Université du Havre, Université du Havre.

AP1 427, « [Projets et Ateliers Sup' Sciences PASS](#) », Rectorat d'Aix-Marseille, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie.

AP1 450, « [Les packs découverte de l'Université](#) », Université de Poitiers, Laboratoire GRESCO.

AP1 454, « [ETOILE +, coopération des réseaux AIO](#) », Région Centre, CEREQ.

AP1 464, « [Tous en stage](#) », Réussir Moi Aussi, TEPP-Université d'Evry.

AP1 475, [« Le WIKI IO »](#), GIP Grigny, TEPP-Université d'Evry.

AP3 003, [« L dans la Ville »](#), Sport dans la Ville, Espace Inter Initiatives-E2i.

AP3 021, [« Entreprises face à l'école : agir pour l'égalité »](#), FACE Pyrénées-Atlantiques, Université Bordeaux 2 – LAPSAC.

AP3 048, [« Futures Scientifiques »](#), Lunes et l'Autre, CREDOC.

AP3 117, [« Place aux filles »](#), FACE Hérault, Opus 3.

APDIIESES 01, [« Orientation des jeunes au lycée via des dispositifs de parrainage »](#), Association ACTENSES, Ecole d'Economie de Paris.

HAP 09, [« Mallette des parents – orientation en 3^{ème} »](#), Rectorat de Versailles, Ecole d'Economie de Paris.
« Implication des parents et prévention du décrochage scolaire », Rapport intermédiaire (janvier 2013).

DOCUMENTS :

Céline Avenel, [« Les représentations sexuées des professions lors du processus de choix d'orientation vers les études de médecine chez les lycéen-ne-s de terminales scientifiques »](#), *Questions Vives*, Vol.8 n°15, 2011.

Comité interministériel de la jeunesse, [Priorité Jeunesse](#), rapport final, 21 février 2012.

Centre d'analyse stratégique, [Le service public de l'orientation tout au long de la vie](#), Note d'analyse, novembre 2012, n°302.

Bernard Convert, [« Des hiérarchies maintenues » : espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987-2001](#), *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003/4, n°149.

Centre d'analyse stratégique, [Le service public de l'orientation tout au long de la vie](#), Note d'analyse, novembre 2012, n°302.

DEPP (2013), [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur](#), *Direction générale de l'enseignement scolaire*, Direction générale de l'enseignement supérieur, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Mathieu Ichou, Louis-André Vallet, [« Performances scolaires, orientation et inégalités sociales d'éducation. Evolution en France sur quatre décennies »](#), *Education et formations*, n°82, octobre 2012.

Ugo Palheta, « Le collège divise. Appartenance de classe, trajectoires scolaires et enseignement professionnel », *Sociologie*, 2011/4, vol. 2.

Françoise Vouillot, [« L'orientation, le butoir de la mixité »](#), *Revue Française de Pédagogie*, n°171, 2010.

Rapport de la concertation, [Refondons l'école de la République](#), octobre 2012.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE
DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Septembre 2013



RÉSUMÉ

Les expérimentations soutenues dans le cadre du FEJ afin de lutter contre le décrochage scolaire empruntent deux registres d'actions : celui qui vise à prévenir le décrochage d'élèves en difficulté et celui qui vise à repérer et à soutenir les jeunes qui ont déjà décroché.

En matière de prévention du décrochage, l'apport des projets de prévention réside dans l'expérimentation de formes innovantes de soutien et d'accompagnement des jeunes en grande difficulté dans leur scolarité. Le principal élément d'innovation réside dans l'articulation entre interventions scolaires, éducatives, d'accompagnement et de soin. Les expérimentations les plus abouties permettent ainsi de sortir des jeunes en échec d'une situation scolaire qui paraît sans issue en leur proposant des formes d'activités alternatives, dans le cadre des établissements scolaires ou en dehors. La question qui demeure posée est celle de l'articulation entre ces dispositifs et le monde scolaire lui-même. Le temps de la prise en charge est aussi un temps de distance avec l'enseignement ordinaire : le bénéfice retiré de la sortie du cadre scolaire (souplesse dans la prise en charge, petits groupes, accompagnement personnel, pédagogies alternatives, absence de notes) rend en même temps difficile le retour dans la scolarité. Les expérimentations de « mallette des parents » en 6^{ème} et en 3^{ème} ont quant à elles permis de mesurer les effets d'actions tournées vers les parents des jeunes les plus en difficulté, afin de les soutenir dans la compréhension des enjeux de l'orientation et des codes de l'institution scolaire. Les évaluations de ces dispositifs peu coûteux et reproductibles mettent en lumière leurs effets importants pour prévenir le décrochage et favoriser l'appropriation par les jeunes et leurs familles de leurs choix d'orientation.

L'apport principal des projets de soutien aux élèves décrochés, autour des plates-formes de repérage et de la mise en place d'applications informatiques nouvelles, a été de rendre ces jeunes visibles pour les institutions et de mobiliser les acteurs dans une recherche de solutions de scolarisation, de formation et d'insertion professionnelle menée en partenariat. La limite pointée par les évaluations porte sur la nature des solutions apportées à la situation des jeunes. En effet, le raccrochage aux institutions d'insertion, en particulier aux missions locales, est un premier pas qui pose ensuite une question qui dépasse le cas des décrocheurs : celle de l'insertion professionnelle des jeunes les moins diplômés.

INTRODUCTION

La volonté de poursuivre des études est devenue une aspiration partagée par toutes les familles. Mais cette aspiration rencontre des succès inégaux. Le sociologue Tristan Poullaouec distingue trois types de trajectoires : « les *"scolarités réussies"* (accès aux études supérieures), les *"élèves de l'entre-deux"* (diplômés de l'enseignement professionnel court ou bacheliers technologiques) et les *"échoués de l'école"* (sorties sans diplôme) »¹. A l'échelle des dernières décennies, l'abandon prématuré des études est en régression. Mais, dans un contexte d'allongement général de la durée des études et de chômage touchant particulièrement les jeunes les moins diplômés, il a des conséquences graves pour l'insertion des jeunes concernés. L'enquête « Génération » du CEREQ menée en 2010 auprès de jeunes sortis trois ans plus tôt de formation initiale montre l'effet pénalisant de l'absence de diplôme sur l'insertion professionnelle des jeunes : « au sein de cette génération, près d'un jeune sur six est sorti sans diplôme, et le taux d'emploi de ces jeunes trois ans plus tard est de 48% alors qu'il est de 70% parmi ceux ayant obtenu le CAP ou le BEP, de 78% pour ceux sortis avec un bac professionnel ou technologique, de 55% parmi les titulaires d'un bac général, et qu'il atteint ou dépasse les 80% pour ceux sortis avec un diplôme du supérieur »². C'est pourquoi la lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu important des politiques éducatives et, plus largement, des politiques menées en faveur de la jeunesse.

■ Repères

- Un jeune quitte le système éducatif « sans diplôme » s'il n'a pas au moins un diplôme de second cycle général ou professionnel (le baccalauréat, le BEP ou le CAP). 17 % des jeunes sortant de formation initiale en 2009 ont au plus le brevet des collèges contre 31 % en 1982 ;
- Les « sorties précoces » désignent la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (ils n'ont ni le bac, ni le BEP, ni le CAP) et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. En France, cette proportion était de 12,6 % en 2010 et de 11,9 % en 2011. L'objectif de l'Union européenne est de parvenir à une proportion de 10 % au plus en 2020.

Source : Ministère de l'Education nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'Etat de l'école*, n°22, édition 2012.

Les expérimentations soutenues dans le cadre du FEJ distinguent les élèves décrochés et les élèves décrocheurs. Alors que les premiers n'ont plus d'attaches institutionnelles, les seconds sont inscrits dans des établissements de formation mais manifestent, par leur comportement, leurs absences et leur manque d'investissement, une tendance progressive à l'éloignement du système scolaire. A ces profils de jeunes correspondent des registres d'action pour partie différents. En direction des élèves pour lesquels un risque de décrochage est repéré, l'enjeu des expérimentations est de réfléchir à des actions de prévention qui peuvent être menées dans le cadre où l'élève est scolarisé ou en dehors et visent à lui permettre de réinvestir son parcours de formation. En direction des élèves qui ont décroché, il s'agit de mettre en œuvre des moyens pour reprendre contact et replacer les jeunes dans des démarches de formation et d'insertion.

1. Tristan Poullaouec, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, Paris, La Dispute, 2010.

2. Zora Mazari, Virginie Meyer, Pascale Rouad, Florence Ryk et Philippe Winnicki : « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, n°283, CEREQ, mars 2011, cité in Isa Aldeghi, Léopold Gilles (CREDOC), *Création de deux plateformes de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs - missions locales Paris-Centre et Paris-Est*, rapport final d'évaluation, AP1 492, octobre 2011, p. 11

1. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

L'émergence de la question du décrochage scolaire comme une question centrale des politiques éducatives s'est récemment traduite par la création des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Ce dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire par une circulaire interministérielle du 9 février 2011. Il vise à repérer et aider les jeunes :

- de plus de 16 ans ;
- scolarisés l'année précédente ;
- n'ayant pas obtenu le diplôme du cursus suivi l'année précédente ;
- non scolarisés dans un autre dispositif de formation initiale ou non inscrits en apprentissage.

■ Le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI)

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont été généralisées par la circulaire interministérielle du 9 février 2011 relative à la mise en œuvre de articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation et à l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire. Elles ont fait l'objet d'un *Guide de bonnes pratiques*³ à destination des acteurs. Ce système permet l'interconnexion des systèmes d'information de l'Education nationale, de l'enseignement agricole, des centres de formations d'apprentis et des missions locales.

Cette innovation s'inscrit dans la lignée d'expérimentations qui ont tenté, à une échelle locale et avec des caractéristiques spécifiques, de tester l'usage d'un outil nouveau. Certaines de ces expérimentations ont, en raison de la décision de généralisation, été interrompues avant leur terme, à l'image du dispositif « [ESPADON J2S](#) », porté par le rectorat de Nantes et évalué par l'Université de Nantes (AP1 193). Malgré la fin anticipée du projet, l'évaluation est source d'enseignements utiles quant aux enjeux du fonctionnement de telles plates-formes, y compris dans l'articulation des dispositifs locaux avec les systèmes d'envergure nationale.

■ Le projet **PREDECAGRI**, porté par AgroSup Dijon et évalué par EDUTER Recherche, AP1 57.

Le projet se proposait d'expérimenter un logiciel de repérage des élèves décrocheurs de l'enseignement agricole. L'objectif était de mettre en œuvre un dispositif pour que les jeunes sortant sans qualification à l'issue de leur scolarité soient repérés et ne quittent pas le système de la formation initiale scolaire ou l'apprentissage, sans qu'un accompagnement et un suivi individualisés n'aient été mis en place pour la poursuite de leur parcours.

Le projet a également organisé la mise en œuvre d'actions spécifiques au sein des établissements scolaires ou en lien avec ceux-ci. Ces dispositifs ciblent leur action sur l'accès des élèves à l'information concernant leur orientation, mais aussi sur leur accompagnement par des acteurs du monde scolaire et extrascolaire.

3. Ministère de l'éducation nationale, [Guide de bonnes pratiques, Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs](#), novembre 2011.

Les dispositifs proposent majoritairement un parcours d'accompagnement personnalisé aux jeunes. Par exemple, le dispositif [« Prévention du décrochage scolaire des lycéens et apprentis »](#) porté par la Ligue de l'enseignement Midi-Pyrénées et évalué par l'Université de Toulouse (AP1 434) a proposé des suivis individuels et des ateliers collectifs d'une durée moyenne de 4 mois à plusieurs cohortes de jeunes. Ces actions, fortement inspirées des ateliers et dispositifs relais, ont été majoritairement réalisées durant les temps scolaires dans des établissements et en dehors.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux jeunes décrocheurs, les dispositifs s'appuient également sur une étroite collaboration entre différents partenaires institutionnels et associatifs. Par exemple, l'association régionale des missions locales de Midi-Pyrénées en collaboration avec l'académie de Toulouse a expérimenté un [« Passeport Accueil Commun »](#) (évalué par G2C et Sostén, AP1 399), qui organise l'accueil et l'accompagnement renforcé et coordonné des jeunes décrocheurs. Le dispositif cible les jeunes de 16 à 18 ans ayant quitté le système de formation sans qualification depuis moins d'un an et n'étant inscrit dans aucun système de suivi.

■ **Le projet [« Accompagnement Partenarial d'Itinéraires Personnalisés d'Accès à la Qualification \(APIPAQ\) »](#), porté par la mission locale de Marseille, la mission d'insertion de l'Education nationale, évalué par le CEREQ, AP1 359.**

Le dispositif est conçu pour les jeunes non qualifiés en rupture scolaire ou présentant des risques sérieux de rupture. Il consiste à mettre en place, en dehors de l'école, des lieux d'accueil pour les jeunes et leurs parents. Le dispositif repose ainsi sur un partenariat renforcé entre rectorat et mission locale, et sur la création d'espaces d'accueil personnalisés (EAP) animés par un organisme de formation indépendant. Ces accueils sont établis sous la forme de lieux d'écoute faisant intervenir plusieurs acteurs, dont les missions locales et les missions d'insertion de l'Education nationale. Les EAP sont donc le lieu d'un dialogue avec les jeunes, et ont pour objectifs le maintien ou le retour en établissement scolaire, l'accès à une formation professionnelle, la signature d'un contrat en alternance, afin de réduire significativement les sorties sans qualification du système scolaire.

Une expérimentation s'est appuyée sur l'articulation entre interventions scolaires, éducatives, d'accompagnement et de soin.

■ **Le projet [« Ateliers pédagogiques de Nanterre »](#), CMP Jean Wier - Centre Hospitalier Théophile Roussel, CEREQ, AP1 301.**

Cette expérimentation constitue une modalité de scolarité en dehors d'un établissement scolaire, associant des enseignants, des éducateurs et un service de psychiatrie infanto-juvénile. Il propose à des adolescents déscolarisés ou en rupture scolaire de reprendre pied dans la scolarité tout en prenant en considération les facteurs psychologiques liés à la déscolarisation. Ces jeunes sont repérés grâce à un travail en réseau avec les partenaires du territoire que sont les collèges, les Centres d'information et d'orientation (CIO), l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les associations et les consultants des Centres médico-psychologiques (CMP) ou les pédiatres. L'accueil est souple et flexible, les jeunes ont au maximum 7 heures de cours durant la semaine, sous la forme de séances d'une heure et demie en petits groupes.

Des projets portent spécifiquement sur l'appui donné aux professionnels pour leur permettre une action du décrochage plus efficace.

■ **Le projet « Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire », porté par le rectorat de Créteil et évalué par le CEREQ, AP1 353.**

Le projet vise la professionnalisation des équipes éducatives dans les établissements scolaires en les aidant à détecter de façon précoce les jeunes en risque de décrochage, puis à apporter avec leurs partenaires des réponses adaptées à chaque jeune, l'accompagnement est effectué par des éducateurs spécialisés. La professionnalisation s'est structurée autour des Groupes d'aide à l'insertion (GAIN) au sein des lycées, c'est-à-dire des réseaux de « veille » constitués d'enseignants, de conseillers d'orientation, de CPE et de professionnels sociaux et de santé dont le but est de repérer les décrocheurs et de leur offrir un suivi personnalisé sur un an. Il s'agit de mobiliser les membres du GAIN, en élargissant la participation des enseignants en tant que tuteurs des élèves pris en charge. L'évolution des pratiques professionnelles permet d'améliorer qualitativement la prise en charge des jeunes en mettant en place une méthodologie de travail interprofessionnelle.

Des projets se concentrent sur l'implication des parents des élèves en difficulté. Il s'agit de renforcer les actions menées par les équipes éducatives pour faire le lien avec les familles et leur transmettre des informations sur la scolarité et sur l'orientation de leurs enfants.

■ **Les projets « La mallette des parents » en 6^{ème}, porté par le rectorat de Créteil et évalué par l'Ecole d'économie de Paris (APDIESES 11) et « La mallette des parents - orientation en 3^{ème} », porté par le rectorat de Versailles et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris, HAP 09.**

L'expérimentation de « la mallette des parents » en classe de 6^{ème} a eu lieu en 2008-2009 dans l'académie de Créteil. Ce programme a été mis en œuvre dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil, majoritairement en zone d'éducation prioritaire. Ce dispositif coûte entre 1 000 et 1 500 euros par collège. Il consiste en trois réunions débats réunissant des parents d'élèves de sixième et des membres des équipes éducatives. Elles sont axées sur l'aide que les parents peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. Une expérimentation complémentaire a été menée l'année suivante pour déterminer quelles méthodes étaient les plus efficaces pour augmenter le nombre de parents impliqués.

L'expérimentation de la « Mallette des parents » en classe de 3^{ème} vise à tester les effets d'un dispositif permettant de soutenir dans les choix d'orientation en fin de 3^{ème} les familles des 25% d'élèves les plus faibles scolairement et les plus exposés au décrochage scolaire. En début d'année 2010-2011, les principaux de 37 collèges volontaires de l'académie de Versailles ont identifié ces élèves dans leurs classes de troisième. Un tirage au sort a ensuite déterminé, à l'intérieur de chaque collège, les classes qui participeraient à l'expérimentation. Dans celles-ci, les familles présélectionnées ont été invitées à participer à deux réunions spécifiques avec le chef d'établissement. Les présélectionnés des autres classes constituent un groupe témoin, ce qui permet d'estimer rigoureusement l'impact du programme. Un simulateur d'orientation permettant, à partir des résultats scolaires à un moment donné, de savoir si telle ou telle affectation est envisageable (eu égard aux attentes propres aux différentes filières de formation) a également été développé dans le cadre de cette expérimentation. L'effet propre de cet outil n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Les expérimentations de « [La mallette des parents](#) » en 6^{ème} et de « [La mallette des parents - orientation en 3^{ème}](#) » ont fait l'objet d'une évaluation d'impact reposant sur la comparaison d'un groupe test et d'un groupe témoin sélectionnés de façon aléatoire. D'autres projets ont mis en œuvre des protocoles de ce type mais ont rencontré des difficultés de plusieurs ordres. Les porteurs de projet et leurs partenaires ont parfois considéré que ne pas faire bénéficier des jeunes d'un dispositif pour la seule raison qu'ils ont été tirés au sort pour être témoins posait un problème d'ordre éthique. Cela a pu amener, dans le cas par exemple du « [Passeport accueil commun](#) », les organisateurs à détourner la règle et faire bénéficier les témoins du dispositif, rendant impossible la mesure quantitative d'un impact. Par ailleurs, des dispositifs ont été confrontés à un déficit de demande de la part des jeunes ciblés, de telle sorte que les échantillons de bénéficiaires se sont avérés trop réduits pour mettre en évidence des effets significatifs, à l'instar de la composante quantitative du dispositif « [APIPAQ](#) ».

La majorité des projets ont donné lieu à des évaluations principalement qualitatives, appuyées sur le suivi des données quantitatives des dispositifs expérimentés.

LES ÉVALUATIONS DÉCRIVENT LA DIVERSITÉ DES PROFILS DES JEUNES DÉCROCHEURS

Comme le soulignent plusieurs rapports, la notion de décrochage scolaire est liée aux notions d'errance et de rupture de parcours. La notion d'errance est « *issue du champ sanitaire et social* » (« [ESPADON J2S](#) ») et s'est imposée comme forme d'analyse de la situation de jeunes en grande difficulté. Dans une acception large, elle désigne l'absence d'inscription dans un parcours d'insertion. Elle est liée à la notion de décrochage scolaire qui désigne un moment de mise à distance par les jeunes des options de formation et d'aide qui leur sont proposées. Un évaluateur définit ainsi le décrochage comme une forme d'« *errance institutionnelle* ». Cette définition présente moins un diagnostic sur la situation personnelle des jeunes qu'un état de leurs relations avec les institutions. C'est pourquoi elle recouvre des situations très diverses. Comme l'explique le rapport d'évaluation du projet « [Passeport Accueil Commun](#) » (AP1 399, ARML Midi-Pyrénées, CIRESE), le terme d'errance ne reflète pas « *une réalité homogène suivant le type de jeune. En effet, ce n'est pas parce que les jeunes ne sont pas visibles du côté des institutions que cette période représente du vide du côté des jeunes* ».

Un rapport d'évaluation (« [ESPADON J2S](#) ») souligne le lien entre le décrochage scolaire et l'origine sociale : « *les élèves qui décrochent viennent plus fréquemment de milieux sociaux défavorisés et ont connu des difficultés scolaires précoces* ». Mais cette relation ne suffit pas à caractériser la trajectoire des décrocheurs comme le mentionnent de nombreux rapports. Pour appréhender la complexité de ces parcours, plusieurs évaluations ont analysé le parcours des élèves repérés. Par exemple, dans le cadre de l'évaluation du projet « [APIPAQ](#) » (AP1 359, Mission locale de Marseille/Mission d'insertion de l'éducation nationale, CEREQ) 355 jeunes décrocheurs ont été interrogés qui « *pour les deux tiers (...) sont inscrits en 2008-09 et non réinscrits à la rentrée 2009, l'autre tiers concerne des ruptures en cours d'année scolaire 2009-10* ». L'enquête a permis de préciser leur position scolaire au moment de leur décrochage : « *16% sont issus de collèges (classe de troisième pour la plupart), 5% de classe de seconde* ».

et première générale ou technologique, 66% étaient inscrits dans l'une des deux premières années d'un diplôme professionnel et 13% dans une classe terminale d'un diplôme de niveau IV (baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels) ». Le rapport souligne la difficulté à figer les parcours dans des profils types étant donné la variété des facteurs qui interviennent dans le décrochage.

Les évaluateurs du projet « [APIPAQ](#) » distinguent trois types de situation de décrochage :

- « Un décrochage intervenu à la suite d'une orientation jugée insatisfaisante précédée par un ou plusieurs redoublements, des difficultés qui n'excluent pas un goût pour certaines matières scolaires, difficultés qui vont parfois jusqu'à un rejet scolaire affirmé. Le rejet concerne plus les garçons que les filles. Ce premier ensemble concerne approximativement 40% des situations de décrochage ;
- Une combinaison entre des difficultés familiales prononcées (de l'absence d'un parent jusqu'à une rupture complète avec l'univers familial) et un absentéisme fréquent. Cette situation concerne plus fréquemment les filles que les garçons et rassemble environ le tiers des situations recensées ;
- Un troisième ensemble peu distinct du précédent combine des problèmes de santé évoqués comme motif de nombreuses absences avec d'importantes difficultés familiales et des questions d'orientation. Cet ensemble recouvre à peu près 20% des situations ».

La complexité des parcours apparaît dans les entretiens menés avec les jeunes décrocheurs. Ils soulignent « l'épreuve » de l'entrée au collège, « le désintérêt progressif » pour la scolarité qui se traduit « par de l'indiscipline et ou de l'absentéisme ». Les jeunes participant aux « [Ateliers pédagogiques de Nanterre](#) » témoignent ainsi d'un sentiment de dépassement, se sentant « submergés à l'école ou au collège », ayant accumulé un retard scolaire les empêchant de rattraper leurs lacunes. Ces jeunes peuvent s'inscrire en opposition aux normes véhiculées et imposées par l'institution scolaire, et notamment incarnées, d'après les témoignages des jeunes, par l'autorité du corps enseignant. Les « [Ateliers pédagogiques de Nanterre](#) » ciblent donc un public de jeunes « dont les troubles du comportement sont ingérables par l'Éducation nationale », entretenus par une « phobie scolaire » et une indiscipline poussant les équipes éducatives à exclure ces élèves perturbateurs.

LES OUTILS DE REPÉRAGE REPOSENT SUR LA CRÉATION DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES PARTENARIALES

La mise en place concertée d'outils de repérage des décrocheurs a eu des effets positifs sur la capacité des institutions à détecter les jeunes en sortie de parcours scolaire. Mais les rapports d'évaluation soulignent les enjeux liés à l'appropriation de ces outils par les équipes éducatives. L'observation de la mise en place du dispositif « [PREDECAGRI](#) » montre que le logiciel « émane davantage d'une demande politique de pilotage du système éducatif que d'une demande des établissements agricoles ou du système éducatif agricole ». Pour cette raison s'expriment des « doutes sur sa réelle utilisation dans les établissements par les personnels en charge de renseigner l'application ». L'évaluation du projet « [Dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification](#) » suggère que la réflexion autour de l'outil a été l'occasion pour les différents partenaires de se confronter à la « difficulté [...] de s'entendre sur la définition du décrochage scolaire », les diverses institutions n'envisageant pas de la même manière le décrochage. Au contraire, l'évaluation du projet « [ESPADON J2S](#) » constate que les interrogations sur le décrochage sont « étonnamment peu présentes dans les discussions en comité de pilotage, comme dans les interviews des participants » et fait « l'hypothèse que cette

réduction techniciste occulte des divergences dans l'appréhension du problème que l'application est censée traiter ».

Ces résultats montrent la nécessité de la formation et de l'accompagnement des équipes éducatives. Par exemple, au cours de formations, les enseignants du programme [« Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire »](#) ont été amenés à *« se poser des questions, à prendre du recul, et parfois même à se remettre en cause. Si cette réflexion a parfois été déstabilisante, elle n'a jamais été ressentie comme désagréable ou néfaste. Les plus décontenancés ont sans doute été les enseignants qui n'ont pas l'habitude de prendre les élèves en charge individuellement »*.

Cette confrontation avec des pratiques éducatives inhabituelles a encouragé de nombreux enseignants à *« interroger leur pratique d'enseignement et changer certaines de leur approche des élèves en situation collective »*. Ce travail réflexif a été apprécié par les enseignants. La modification des pratiques induite par la formation touche également les conseillers principaux d'éducation (CPE), confrontés aux jeunes décrocheurs dans la mesure où ceux-ci peuvent avoir un comportement perturbateur au sein de l'établissement. Ainsi, c'est la manière de s'adresser aux jeunes qui semble modifiée, *« alors qu'ils sont quotidiennement amenés à conduire des entretiens individuels avec les élèves, mais dans le cadre d'une relation éducative, de ce fait souvent directive et parfois punitive »*.

L'IMPLICATION DES PARENTS RÉDUIT LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'évaluation de [« La mallette des parents »](#) en 6^{ème} montre que *« les familles effectivement prises en charge sont davantage impliquées dans la scolarité de leurs enfants »* et que *« les enfants des familles directement impliquées dans le programme ont de meilleurs comportements dans l'établissement et en classe et reçoivent de meilleures notes en français »* : moins d'absentéisme, moins d'exclusions temporaires, moins d'avertissements en conseil de classe, une plus grande fréquence des distinctions lors du conseil de classe (félicitations, encouragements, ...). Les camarades de classe des enfants dont les familles participent au programme connaissent également une évolution positive. Cette expérimentation montre *« qu'il est possible d'améliorer l'implication des parents auprès des écoles »,* que *« cette implication a de forts effets sur le comportement des enfants »* et *« que ce type d'intervention est efficace même si une minorité de parents y recourent »*.

Ce résultat a entraîné une extension du dispositif à 1 300 collèges au cours de l'année 2010-2011. L'évaluation montre que les invitations personnelles ont des effets sur la participation aux réunions de la « mallette » qui correspondent à un accroissement de 15 points du taux de participation. Les appels téléphoniques et les rappels par SMS sont les instruments les plus efficaces. Les effets de ces actions sont plus nets *« sur les parents des enfants ayant les résultats scolaires les plus faibles »,* de sorte *« que les invitations sont susceptibles de faire disparaître les inégalités de participation aux réunions entre les différents types de familles »*⁴.

L'impact du dispositif [« La mallette des parents 3^{ème} »](#) est quant à lui significatif en matière de réduction du décrochage scolaire. L'évaluation montre que celui-ci *« permet de réduire la proportion de décrocheurs à l'issue de la classe de 3^{ème} de 8,8% à 5,1% »,* soit *« une baisse de plus de 40% du nombre de décrocheurs dans le groupe test »*. Plusieurs choix d'orientation sont analysés afin de comprendre

4. Marc Gurgand, *Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents dans les collèges ? Évaluation de l'impact de la mallette des parents*, Rapport d'évaluation finale du projet APDIISES 11, décembre 2011.

les mécanismes par lesquels le nombre de décrocheurs se réduit sur le long terme. Les demandes de redoublement et les procédures d'appel sont plus fréquentes dans le groupe témoin que dans le groupe test, les élèves postulant de manière plus fréquente dans des filières professionnelles et demandant moins souvent un redoublement. Ces choix se retrouvent dans les orientations effectives des jeunes : à court terme, le dispositif a réduit sensiblement le redoublement.

Associer les parents aux décisions d'orientation et les inviter dans des réunions d'information spécifiques a un effet positif sur leur implication au sein du collège : *« ces derniers sont beaucoup plus nombreux à avoir participé à des réunions d'information au collège (+24 points), plus nombreux également à avoir participé à des réunions organisées par les associations de parents d'élèves (+3,6 points) »*. Outre cette implication croissante dans la vie du collège, les parents se disent mieux informés sur les perspectives d'orientation de leurs enfants, de sorte que *« mieux impliqués et informés, les parents du groupe test formulent des attentes que l'on peut qualifier de plus réalistes que ceux du groupe témoin »*.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ONT DES EFFETS POSITIFS SUR LES FACTEURS DE DÉCROCHAGE, MOINS SUR LE DÉCROCHAGE LUI-MÊME.

Les évaluations n'ont pas mis en évidence d'impact significatif des dispositifs d'accompagnement en matière de retour vers la scolarité et d'accès à la formation. Le projet [« APIPAQ »](#), qui a mis en place un protocole d'évaluation avec tirage au sort des bénéficiaires, a été confronté à une faible participation des jeunes bénéficiaires au dispositif (29 %). L'évaluation n'a pas pu mettre en évidence de différences significatives dans le devenir des élèves des groupes test et témoin. À l'issue de l'expérimentation du [« Passeport accueil commun »](#), le constat éclaire les résultats nuancés que mettent en avant les dispositifs : les jeunes ont été satisfaits du dispositif mais les évaluateurs reconnaissent qu'il est difficile de *« leur permettre de stabiliser leur situation en une seule année »*. Des indicateurs sont cependant encourageants, notamment la capacité des jeunes à *« reprendre en main eux-mêmes leur parcours d'insertion »*.

L'accompagnement comme prise en charge des jeunes en dehors de l'institution scolaire semble répondre aux attentes des jeunes, des familles et de l'institution scolaire. Dans les situations de décrochage, les équipes éducatives reconnaissent avoir très peu de prise sur les jeunes qui s'éloignent progressivement de l'institution. Toutefois, quelques effets encourageants apparaissent. Par exemple, seuls 5% des bénéficiaires du dispositif [« APIPAQ »](#) *« affirment n'avoir été en contact avec aucun organisme dans le cadre d'une recherche de formation ou d'emploi tandis que c'est le cas de 13% des jeunes du groupe témoin »*⁵. La structuration du suivi est significativement différente selon que les jeunes ont été accompagnés ou non : les bénéficiaires sont 77% à avoir été en contact avec une mission locale, contre 66% dans le groupe témoin, alors que le suivi par un organisme de l'Education nationale ou une prise de contact avec le réseau personnel (par la famille ou le cercle d'amis) est plus fréquent chez les témoins. Dans le cadre du dispositif [« Actions de lutte contre le décrochage scolaire »](#) porté par l'Association des maisons de la famille de La Réunion et évalué par l'Université de La Réunion (APDOM1 4), c'est surtout en termes de comportement que les effets ont été appréhendés par les acteurs interrogés : les jeunes ont un *« comportement toujours perturbateur en classe, mais*

5. Les organismes de formation ou d'emploi les plus cités par les jeunes ayant pris contact avec eux sont les missions locales.

dans le dialogue avec les adultes, le respect s'impose peu à peu ; les CPE par exemple soulignent bien qu'un programme ne peut pas avoir d'effets «magiques» ».

Les « [Ateliers pédagogiques de Nanterre](#) » ont été bien perçus par les jeunes et leurs parents. Les entretiens auprès des jeunes montrent en particulier une opposition récurrente entre le mode d'apprentissage dont ils disposent dans le cadre de l'Atelier pédagogique et le cadre scolaire de l'Education nationale. C'est « *la perception d'une ambiance éducative souple par opposition au cadre scolaire rigide* » qui est avancé par les bénéficiaires comme le point positif du projet : « *l'effet "petit groupe", toujours en opposition avec le groupe classe, désinhibe la parole et ouvre aux questionnements sans risquer de paraître ridicule aux yeux des autres et ce jusqu'à compréhension* ». Cette approche individualisée de l'apprentissage scolaire se retrouve également dans la gestion de problèmes plus personnels, et a pour conséquence un sentiment de « *réappropriation des règles les plus basiques comme le respect de l'autre et des adultes, celui des horaires et d'une certaine ambiance propice à l'apprentissage* ». Les témoignages des éducateurs spécialisés mettent en évidence la difficulté qu'ont les jeunes et leurs parents à reconnaître la nécessité d'un suivi psychologique individuel. Les évaluateurs soulignent la fonction de « *stratagème (de l'Atelier pédagogique) vers le parcours de soin* » : les jeunes et leurs familles s'investissent dans le parcours pédagogique, occultant ainsi la dimension thérapeutique qu'il peut avoir. Puis au fur et à mesure, « *les intervenants des ateliers pédagogiques parviennent à convaincre les jeunes d'accepter la mise en place d'un parcours de soins, soit par le biais des Ateliers Thérapeutiques soit sous forme d'entretiens individuels avec un pédopsychiatre* ».

3. PERSPECTIVES

En matière de prévention du décrochage scolaire, les résultats des expérimentations de la « mallette des parents » en 6^{ème} et en 3^{ème} mettent en lumière l'efficacité d'actions tournées vers les parents des jeunes les plus en difficulté afin de les soutenir dans la compréhension des enjeux de l'orientation et, plus généralement, des codes de l'institution scolaire. La poursuite et l'extension de telles actions apparaissent donc comme des pistes d'action prometteuses.

En matière de raccrochage des élèves décrochés, les politiques publiques connaissent une intensification avec la mise en place des réseaux « Formation Qualification Emploi »⁶, dont un aspect est la constitution de « groupes de prévention du décrochage scolaire » articulés autour d'un référent nommé dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Les évaluations soulignent l'intérêt de rendre visible le décrochage scolaire auprès de l'ensemble des professionnels pour pouvoir fixer des objectifs d'accroissement du retour en formation de ces jeunes en difficulté. Ces objectifs posent centralement la question des solutions apportées aux jeunes décrocheurs repérés. Il n'est pas évident de savoir dans quelle mesure, malgré des signes encourageants, les dispositifs de remédiation au décrochage expérimentés peuvent obtenir des résultats qui dépassent les outils à disposition de l'institution scolaire pour faire face aux parcours de déscolarisation⁷.

La question qui demeure posée est celle de l'*articulation entre ces dispositifs de prévention et le monde scolaire lui-même*. Le temps de la prise en charge est aussi un temps de distance avec l'enseignement ordinaire. C'est pourquoi ces solutions extérieures aux établissements rencontrent des accueils contrastés de la part des enseignants et des familles. D'un côté, la rencontre de l'élève avec des formes nouvelles de pédagogie et un enseignement qui ne le met pas en échec permet de sortir de situations dégradées au sein des collèges. De l'autre, s'exprime la crainte que de telles sorties du cadre commun de scolarisation ne permettent pas de retour et ne marquent le début de ce que des sociologues nomment une « déscolarisation encadrée »⁸. Enfin, le raccrochage aux institutions d'insertion, en particulier aux missions locales, est un premier pas qui pose ensuite une question qui dépasse le cas des décrocheurs : celle des parcours de formation, notamment en alternance, et d'insertion professionnelle des jeunes les moins diplômés⁹.

6. Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013, « Mise en place des réseaux Formation Qualification Emploi (FoQualE) ».

7. Ugo Palheta « Le collège divise. Appartenance de classe, trajectoires scolaires et enseignement professionnel », *Sociologie* 4/2011 (Vol. 2), pp. 363-386.

8. Mathias Millet, Daniel Thin, « Une déscolarisation encadrée. Le traitement institutionnel du "désordre scolaire" dans les dispositifs-relais », *Actes de la recherche en sciences sociales, Les contradictions de la « démocratisation » scolaire*, n° 149, septembre 2003, pp. 32-41

9. Les premiers résultats des expérimentations soutenues par le FEJ sur ces questions font l'objet de présentations thématiques sur lesquelles nous nous permettons de renvoyer.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 057, [« PREDECAGRI »](#), AGROSUP DIJON – Educagri, EDUTER-RECHERCHE.

AP1 130, [« Convention sur le décrochage scolaire »](#), Région Rhône-Alpes, Geste.

AP1 185, [« Plateforme de resocialisation - Création d'un espace intermédiaire d'apprentissage individuel et collectif »](#), Conseil Général de l'Eure et Inspection académique, Auxime.

AP1 193, [« ESPADON - J2S \(Espace Partagé des Données pour les Jeunes Sans Solution\) »](#), Rectorat de Nantes, GIP MSHG.

AP1 224, [« Système mutualisé de suivi des élèves en Région \(SYMSEER\) »](#), Rectorat de Lille, COPAS

AP1 229, [« Passerelle »](#), Ville d'Achères, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

AP1 261, [« PARTAJE \(Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes\) »](#), Préfecture, Rectorat et Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, COPAS.

AP1 285, [« Prévention du décrochage scolaire - Accompagnement de jeunes en voie de décrochage ou décrocheurs pour une insertion sociale et professionnelle »](#), Ligue de l'enseignement de la Loire, Elie Gallon Consultant.

AP1 298, [« Articulation entre Education Nationale et prévention spécialisée : évaluation de l'impact des ALSES \(Agent de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire\) dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire »](#), Conseil Général du Nord, Cabinet CRESS.

AP1 301, [« Ateliers Pédagogiques de Nanterre »](#), CMP Jean Wier - Centre Hospitalier Théophile Roussel, CEREQ.

AP1 353, [« Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire »](#), Rectorat de Créteil, CEREQ.

AP1 354, [« Bourses aux projets de classe »](#), Académie de Créteil, Ecole d'économie de Paris (EEP) – Laboratoire d'action contre la pauvreté (J-PAL).

AP1 359, [« Accompagnement Partenarial d'Itinéraires Personnalisés d'Accès à la Qualification \(APIPAQ\) »](#), Mission locale de Marseille / Mission d'insertion de l'éducation nationale, CEREQ.

AP1 364, [« SOA RUGBY A XIII »](#), SOA XIII, Pluricité.

AP1 373, [« Prévention du décrochage scolaire et entrée dans la vie active »](#), GIP FCIP Académie de Rouen, COPAS.

AP1 391, [« Prévenir le décrochage scolaire et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs »](#), Rectorat de Clermont-Ferrand, CEREQ.

AP1 399, [« Passeport Accueil Commun »](#), ARML Midi-Pyrénées, CIRESE.

AP1 408, « [Agir ensemble dans le pays Le Havre Point De Caux Estuaire](#) », Université du Havre, Agence d'urbanisme de la région du Havre.

AP1 456, « [Observatoire d'action du décrochage scolaire](#) », Communauté Urbaine d'Arras, Multicité.

AP1 492, « [Création de 2 plates-formes territoriales de repérage et suivi de jeunes décrocheurs en risque d'errance](#) », Mairie de Paris, CREDOC.

AP1 494, « [Dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification](#) », Rectorat de Basse Normandie, CEREQ.

APDIESES 11, « [Mallette des parents](#) », Rectorat de Créteil, Ecole d'Economie de Paris.

DOCUMENTS :

Zora Mazari, Virginie Meyer, Pascale Rouad, Florence Ryk et Philippe Winnicki : « [Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise](#) », *Bref*, n°283, CEREQ, mars 2011.

Mathias Millet et Daniel Thin, « L'ambivalence des parents de classes populaires à l'égard des institutions de remédiation scolaire. L'exemple des dispositifs relais », *Sociétés contemporaines*, 2012/2 n° 86.

Ministère de l'Education nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, « [L'Etat de l'école](#) », n°21, novembre 2012.

Ministère de l'Education nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, « [La baisse des sorties sans qualification. Un enjeu pour l'employabilité des jeunes](#) », Note d'information, n°10-12, août 2010.

Ministère de l'éducation nationale, [Guide de bonnes pratiques, Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs](#), novembre 2011.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS *DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE* **D'ALTERNANCE**

Août 2013



RÉSUMÉ

La promotion de la formation en alternance est un objectif constant des politiques publiques depuis le début des années 1990, période à laquelle l'Etat s'engage de manière volontariste sur des objectifs quantitatifs. L'accroissement du nombre de jeunes ainsi formés se heurte cependant à divers obstacles, qui ont fait l'objet des expérimentations soutenues dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Une difficulté importante tient à la fréquence des **ruptures de contrat**, qui nécessitent d'interroger aussi bien les choix de filières opérés par les jeunes que leur suivi durant leur contrat, ou leurs conditions de logement. Un axe majeur des dispositifs a donc consisté dans **le renforcement des formes d'accompagnement** proposées aux jeunes en amont de la signature de leur contrat et au cours de celui-ci.

Cet accompagnement renforcé des jeunes apprentis a des effets partiellement inattendus. Les évaluations montrent qu'il ne permet pas de faire diminuer le nombre des ruptures, mais qu'il a pour effet d'améliorer l'appariement entre jeunes et employeurs. Ainsi l'accompagnement en amont de la signature d'alternance mené à la mission locale de Tulle, comprenant des actions d'information, l'aide à la validation d'un projet et à la recherche d'un maître de stage, a pour effet une augmentation des ruptures dans les six premiers mois. Cependant, à plus long terme, ces ruptures sont moins importantes chez les bénéficiaires. Les jeunes rompent donc plus rapidement mais réintègrent par la suite une formation plus adaptée : ce suivi aide ainsi les jeunes à reconnaître plus rapidement les mauvais choix d'orientation. Les bénéficiaires de l'accompagnement pendant l'apprentissage, qui disposaient notamment d'un recours à la médiation en cas de tensions entre l'apprenti et l'employeur, ont tendance à changer plus souvent d'employeurs, ce qui suggère que l'accompagnement a permis à davantage de ruptures « latentes » de s'exprimer, les jeunes bénéficiant d'un programme sécurisé en cas de rupture du contrat.

D'autres projets visent à **améliorer les conditions de vie des jeunes en alternance**. La nécessité d'un double logement n'est en effet pas rare pour les jeunes dont le centre de formation est éloigné de l'entreprise. L'effet des aides financières et logistiques pour faciliter l'accès à un deuxième logement a été évalué qualitativement. Les dispositifs ont réussi à cibler les jeunes les moins mobiles, et ont permis à une large part des jeunes de bénéficier d'une année d'apprentissage stable en termes de logement. L'évaluation d'un projet de logement des apprentis chez des particuliers montre l'intérêt de cette offre de logement intéressante pour les jeunes et pour les adultes qui les logent.

Les résultats des évaluations montrent enfin que **les projets n'ont pas permis de faire varier significativement le volume d'offre de l'alternance**, variable fondamentale pour atteindre des objectifs de croissance du recours à ce type de formation. Elles incitent à réfléchir aux actions qui pourraient être mises en œuvre pour sécuriser les entreprises proposant des postes en apprentissage, notamment en cas de rupture du contrat.

INTRODUCTION

L'alternance organise, à différents niveaux de formation, une scolarité répartie entre **l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques et la pratique en entreprise**. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé, pour atteindre 443 000 en 2011¹. Dans le même temps, le niveau de formation des apprentis a augmenté et l'image de l'alternance s'est renouvelée, notamment parce qu'elle permet des **taux d'insertion professionnelle élevés**². Ce développement est lié à une transformation du rapport de l'Etat à l'apprentissage. Entre 1945 et 1970, l'acquisition de compétences dans un cadre scolaire a été privilégiée (via les centres d'apprentissage, la scolarisation jusqu'à 16 ans, le collège unique notamment). La période 1970-1990 a néanmoins vu la croissance de l'apprentissage salarié pour en faire l'équivalent de l'apprentissage scolaire. La loi de 1971 pose l'apprentissage comme une voie de formation à part entière et la loi de 1987 ouvre l'accès en apprentissage à l'ensemble des diplômes techniques et professionnels, là où, auparavant seul le CAP pouvait être préparé en alternance. Depuis 1990, et notamment depuis la loi de 1993, l'Etat s'engage sur des objectifs quantitatifs d'entrées en apprentissage.

La volonté de promouvoir l'alternance traverse de nombreuses propositions faites pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. La « feuille de route sociale » issue de la Grande conférence sociale réunie les 20 et 21 juin 2013 prévoit ainsi « une consultation des partenaires sociaux, des acteurs territoriaux et des organismes consulaires sur le développement de l'alternance avant d'arrêter les dispositions législatives nécessaires fin 2013 » afin de « déterminer comment **concourir à un développement plus fort et plus équilibré des différentes formes de l'alternance** et de définir les outils pertinents pour que les entreprises accueillent un plus grand nombre de jeunes »³. Le rapport dirigé par Louis Gallois sur la compétitivité de l'industrie française propose quant à lui de fixer « *un objectif de doublement du nombre des formations en alternance sur le quinquennat* »⁴. Le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental sur *L'Emploi des jeunes* recommande également de « *développer et améliorer les formations en alternance* »⁵.

Plusieurs constats conduisent à nuancer ces tendances. L'apprentissage n'est pas universel : les enfants d'origine immigrée y sont sous-représentés, pour des raisons qui demeurent peu documentées, de même que les filles, qui ne représentent que 30% des effectifs, concentrés dans certaines sections : 72% des étudiants en CAP des services et 65% des étudiants en baccalauréat professionnel des services sont des filles⁶. Par ailleurs et contrairement à une idée répandue, les déterminants de la réussite dans l'apprentissage restent pour une grande partie les mêmes que ceux de la réussite dans le cadre scolaire. En effet, les échecs sont inégalement distribués parmi les jeunes en alternance, et comme l'explique le sociologue Gilles Moreau, « ***l'apprentissage n'échappe pas au poids des héritages sociaux et scolaires*** [et] les mécanismes de sélection et de réussite qui y prévalent ne

1. Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'Etat de l'école*, n°22, octobre 2012.

2. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, « *L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France* », *Notes du Conseil d'Analyse Economique*, n°4, avril 2013.

3. « *Feuille de route sociale* » issue de la Grande conférence sociale réunie les 20 et 21 juin 2013.

4. Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, rapport au Premier ministre, novembre 2012.

5. Jean-Baptiste Prévost, *L'emploi des jeunes*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012.

6. « *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur* », Direction de l'évaluation, de la Prospective et de la Performance, mars 2013.

diffèrent pas sensiblement de ceux observés dans l'espace scolaire ». Par exemple, « la réussite au CAP s'accroît régulièrement en fonction de la trajectoire au collège : 33 % si l'apprenti provient de classes d'adaptation (SES, CPPN, SEGPA), 50 % pour un recrutement en quatrième générale, 78 % pour une provenance de troisième générale et 92 % lorsque l'apprenti a un niveau seconde »⁷.

La progression des entrées en apprentissage masque **la stagnation des entrées des jeunes les moins qualifiés** et la difficulté de ce système de formation à pénétrer les emplois à fort potentiel de recrutement, dans le secteur des services notamment. **Les taux de rupture prématurée** des contrats d'apprentissage restent par ailleurs élevés, supérieurs à 25 % sur la durée du contrat d'apprentissage. Ces ruptures sont inégalement réparties selon les branches d'activité et concernent d'abord les jeunes les plus fragiles, en particulier ceux dont la scolarité avant l'entrée en apprentissage a été la plus difficile⁸. Les raisons des ruptures recouvrent des situations différentes : grandes difficultés rencontrées par les jeunes à poursuivre leur formation en alternance, mal-logement, problèmes de comportement évoqués par les entreprises figurent parmi les causes les plus souvent évoquées.

Pour remédier à ces ruptures et, plus largement, promouvoir la formation en alternance, les actions entreprises dans le cadre des expérimentations visent à estimer l'effet sur le parcours des jeunes de **dispositifs d'accompagnement intervenant à différentes étapes : en amont, durant le contrat ou après le contrat d'alternance**. Des actions s'appliquent également à travailler sur le logement des apprentis afin de leur permettre de gérer les difficultés liées à la nécessité d'une double résidence, sur leur lieu de scolarité et sur leur lieu de stage.

1. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE QUATRE AXES.

- Le premier concerne **l'organisation d'un accompagnement en amont de l'alternance**. Il s'agit de s'adresser aux jeunes collégiens ayant émis le souhait de poursuivre en alternance l'année suivante en leur proposant des séquences de sensibilisation à l'apprentissage, des entretiens individuels, des témoignages d'anciens apprentis, des visites de centres de formation et d'entreprises.

- **Le projet « FAR – Faire de l'Alternance une Réussite », porté par le Rectorat de Nancy-Metz et évalué par le Groupe de Recherche sur l'Education et l'Emploi de l'Université de Nancy, AP1 438**

Le dispositif a pour objectif d'accompagner de manière spécifique une fraction de la population d'élèves de troisième ayant mentionné l'apprentissage comme souhait d'orientation. Cet accompagnement vise à mieux préparer les jeunes à cette orientation afin de prévenir les ruptures précoces de contrats. Il est structuré autour de visites de CFA et d'entreprises des secteurs d'activité pressentis par les élèves, d'entretiens individuels pour suivre leur projet professionnel, d'aide à la recherche active d'un employeur.

7. Gilles Moreau, « [Apprentissage : une singulière métamorphose](#) », *Formation emploi*, 101, janvier-mars 2008.

8. Elyes Bentabet, Benoît Cart, Valérie Henguette, Marie-Hélène Toutin, Françoise Kogut, « [Jeunes et entreprises face aux ruptures de contrat d'apprentissage](#) » (CLERSE-CEREQ), novembre 2012.

- Des projets mettent en place un suivi en plusieurs phases dont le point de départ est un processus de **découverte de l'alternance** (présentations, visites de chantiers, temps d'immersion en entreprise), et qui se poursuit par un dispositif d'accompagnement renforcé. Il semble en effet essentiel de mener un travail d'information auprès des jeunes afin de prévenir les ruptures liées à une mauvaise représentation du secteur d'activité choisi ou à des choix de secteur faits « par défaut », notamment en les informant des disparités de taux de rupture selon les secteurs⁹. Ainsi, un apprenti de l'hôtellerie-restauration a 9 fois plus de risques de résilier son contrat qu'un apprenti en viticulture. D'autre part, toutes choses égales par ailleurs, un jeune en alternance dans une filière commerciale a 7 fois plus de chances d'être diplômé qu'un jeune apprenti en viticulture. Plusieurs projets prévoient **l'intervention d'un tuteur** ou un accompagnement, au sein d'une mission locale ou d'une association, une fois le contrat signé.

■ **Le projet « Programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage », porté par la mission locale de Tulle et évalué par le Centre de recherches en économie et statistiques, AP DIISES 09**

L'expérimentation a pour objectifs d'accroître le nombre de contrats signés en facilitant la rencontre entre offre et demande de travail, sur un marché marqué par la multitude et l'éparpillement des acteurs (Chambre des métiers, CFA, employeurs, Education nationale). Il s'agit également de prévenir l'échec en apprentissage en améliorant la qualité des projets des jeunes et des appariements entre jeune et employeur, ainsi qu'en organisant un système de veille pour repérer les difficultés qui peuvent survenir au cours du contrat. Pour ce faire, le dispositif mobilise, en amont de l'entrée en apprentissage, les conseillers de CFA et des missions locales pour accompagner les jeunes, les aider à construire leur projet et à rechercher un maître de stage. Il prévoit également un suivi tout au long du contrat d'apprentissage et notamment la mise en place d'une médiation en cas de tensions entre l'apprenti et l'employeur.

Le projet « Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé », porté par la mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune et évalué par l'IREDU-CEREQ, AP1 263.

Le projet a pour objectif d'instaurer une politique de prévention autour de l'alternance. Il s'agit de mettre en place un tutorat, afin de déceler au plus vite les difficultés pour tenter d'y répondre, par le processus de médiation ou d'appui social, à la demande du jeune, de l'employeur, mais aussi des autres partenaires. L'évaluateur étudie les disparités entre les secteurs professionnels et entre les diplômes préparés : quelle est la probabilité d'obtenir son diplôme, de rompre son contrat ou de quitter son secteur d'activité, selon que l'apprenti travaille dans la viticulture ou le commerce, relativement à l'hôtellerie-restauration, et selon qu'il prépare un CAP, BEP, ou BTS relativement à un baccalauréat professionnel ?

- Deux projets répondent aux **difficultés que rencontrent les apprentis pour se loger** lorsqu'ils doivent avoir une double résidence, malgré la fragilité de la solvabilité liée à leur situation en alternance et en emploi de courte durée.

9. Ibidem.

■ **Le projet « Chèque Habitat pour les Jeunes en Alternance », porté par l'URHAJ Rhône Alpes et évalué par le cabinet AMNYOS, AP1 169**

L'expérimentation consiste à doter les apprentis en situation de double hébergement d'un chèque-habitat, qui leur permet de s'acquitter d'une partie des dépenses consacrées à leur deuxième hébergement pendant l'apprentissage. En effet, le double hébergement constitue un frein au bon déroulement de l'apprentissage : cette situation pèse sur le budget des apprentis, et la contrainte financière décourage des jeunes de trouver une deuxième solution d'hébergement. L'impossibilité d'accéder à un deuxième logement a des conséquences qui ne sont pas toujours bien évaluées en début de formation, en termes de coût, de temps et de fatigue. L'accès au dispositif ne concerne que les jeunes qui ont besoin d'un second logement et ne perçoivent pas d'autres aides pour le logement ; les structures d'hébergement concernées sont limitées.

■ **Le projet « Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité », porté par le Conseil régional d'Aquitaine et évalué par le CEREC, AP1 239**

L'enjeu du projet est de favoriser le logement des apprentis chez des particuliers. La solution de logement chez les particuliers cherche à rendre plus attractif l'apprentissage sur des sites distants, tout en rassurant la famille des très jeunes apprentis en termes d'encadrement. Le caractère expérimental articule des logiques économiques (coûts d'entrée modérés, compléments de revenus) relativement abritées des conditions de marché devenues inaccessibles, avec des logiques de socialisation entre jeunes et propriétaires adultes, parfois âgés (57 ans en moyenne). Le projet s'inscrit également dans une dynamique d'incitation à l'initiative locale et au mode de gouvernance décentralisé.

- Enfin, d'autres projets portent sur **les acteurs de l'alternance**. Le rapport d'évaluation du projet « Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé », suggère que « *le triptyque jeune, entreprise, centre de formation existe dans l'apprentissage mais, est parcellisé* ». Les dispositifs visent donc à élargir les partenariats entre les institutions du monde économique, comme les chambres consulaires, les responsables de la politique publique de l'emploi (DIRECCTE, Préfet,...), et les acteurs locaux, responsables en matière d'alternance et de logement, notamment le Conseil général et le Conseil régional pour accroître les solutions d'insertion des jeunes souhaitant s'engager dans un parcours d'apprentissage. Cette problématique apparaît essentielle au regard du fonctionnement de l'alternance dans certains pays voisins. Par exemple, la note du Conseil d'Analyse Economique publiée en avril 2013 indique que « *le développement de l'apprentissage en Allemagne s'est réalisé par un dialogue étroit des partenaires sociaux visant à élaborer et à actualiser régulièrement les formations pour chaque type de qualification* »¹⁰.

10. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, [article cité](#).

■ **Le projet « Dispositif expérimental de plate-forme pour une alternance réussie (DEPAR) », porté par la Fondation d'Auteuil et évalué par le CREDOC, API 37**

Le dispositif a pour objectif de diminuer les ruptures de contrats d'apprentissage, en mettant en place une plateforme réunissant des acteurs de l'accompagnement qui opéraient de manière fractionnée et offraient donc un accompagnement discontinu aux jeunes. En effet, les phases d'orientation, de sécurisation du parcours dans l'alternance et d'insertion dans l'emploi durable, sont souvent assurées par des structures différentes qui communiquent peu. Il s'agissait d'autre part de cibler les apprentis les plus précaires : 400 jeunes ont donc été ciblés par le dispositif. Les bénéficiaires sont pour la plupart mineurs, inactifs, peu ou pas diplômés, et souvent déscolarisés depuis plusieurs mois (voire 1 an et plus). Ils sont souvent dans des situations sociales difficiles, en isolement, et présentent des difficultés d'adaptation au monde de l'entreprise.

■ **Le projet « Champagne Alternance », porté par l'Association régionale des présidents de missions locales de Champagne-Ardenne et évalué par le CREDOC, API 329**

Le programme expérimental vise à informer davantage les jeunes suivis par les missions locales en amont de l'alternance et à suivre leur parcours une fois leur contrat signé, en améliorant la visibilité des missions locales dans ce domaine vis-à-vis des autres partenaires et en créant des liens pour intervenir en réseau afin de limiter les abandons en cours de contrat des jeunes engagés dans l'alternance.

Une Charte Qualité en cinq points précise les actions à réaliser par les missions locales avant et après l'entrée en alternance d'un jeune suivi par leur structure. Elle articule des missions telles que vérifier la motivation des jeunes pour le métier faisant l'objet de la formation, appréhender les solutions de logement et de transport pensées par le jeune. Dans le cadre de l'apprentissage lui-même, la charte vise enfin à suivre mensuellement les jeunes au cours des premiers mois qui suivent la signature du contrat, et à entamer un processus de médiation avec l'entreprise en cas de difficultés avec l'employeur.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Plusieurs évaluations achevées et en cours font l'objet d'évaluations d'impact quantitatives (AP1 263, « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) », Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune, IREDU-CEREQ ; AP1 112, « Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France », Conseil national des missions locales, CREDOC ; AP DIESES 09, « [Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », Mission locale de Tulle, CREST ; AP1 329, « [Champagne Alternance](#) », Association Régionale des présidents de missions Locales, CREDOC). Elles diffèrent cependant du point de vue des méthodes de constitution des groupes test et témoins et en ce qui concerne la comparabilité de ces groupes.

Les autres expérimentations achevées ont fait l'objet d'une évaluation reposant sur des données quantitatives descriptives et qualitatives.

LES PLATEFORMES PARTENARIALES PERMETTENT DE FLUIDIFIER LES ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS

Les projets visant à rapprocher les acteurs de l'alternance au sein d'une plateforme montrent une **évolution encourageante des rapports entre jeunes et employeurs**. En effet, d'après les bénéficiaires et les employeurs, le dispositif « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) » permet de « *comprendre les attentes des employeurs par rapport aux apprentis, leurs perceptions des jeunes, mais aussi d'appréhender les représentations des jeunes vis-à-vis du monde du travail, afin d'aider au bon déroulement du contrat d'apprentissage* ». Ce constat rejoint les enseignements tirés de l'évaluation du projet « [Dispositif Expérimental de Plateformes pour une Alternance Réussie \(DEPAR\)](#) ». En effet, le suivi continu des jeunes par des coordinateurs permet de mettre en évidence une évolution du regard que portent les entreprises sur les jeunes en difficultés : le dispositif a notamment « *permis de « rassurer » certaines entreprises, réticentes à l'idée d'intégrer un jeune qui a besoin d'un accompagnement social* ».

Par ailleurs, le suivi renforcé mis en place par le projet « [DEPAR](#) » est l'occasion d'informer également les entreprises peu sensibilisées à l'alternance. Il s'agit notamment de clarifier auprès d'elles les « *démarches administratives et les avantages financiers* ».

LES EFFETS INCERTAINS DE L'ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DE L'ALTERNANCE

Plusieurs rapports d'évaluation rappellent qu'il est crucial de fournir aux jeunes des structures d'accompagnement vers l'apprentissage. Le rapport d'évaluation du projet « [Faire de l'Alternance une réussite](#) » montre, à travers des entretiens menés auprès des jeunes, que « *l'idée de suivre un apprentissage est d'abord une construction par défaut et, [...] la perception majoritaire est que cette filière s'apparente aussi à une filière de relégation* ». **L'échec scolaire et la hiérarchisation des jugements émis sur les différentes voies offertes par l'institution scolaire**, sont intériorisés pour de nombreux jeunes, et jouent un rôle important dans la perception de ces filières¹¹.

11. A cela s'ajoute, une représentation des études et des diplômes fondée sur de l'inutilité, voire de la nocivité de poursuivre une formation générale, ce qui n'empêche pas de nombreux jeunes, de façon paradoxale en apparence, de penser que l'obtention d'un diplôme est essentielle.

La nécessité d'accompagner les jeunes résulte également du fait que **la recherche d'un employeur et l'obtention d'un contrat de travail sont des étapes difficiles**. Le rapport d'évaluation du projet « [Faire de l'alternance une réussite](#) » fait ainsi part du « regret [...] fort – proche de la demande et de la revendication – que l'aide et l'accompagnement directs dans la prise de contact avec les entreprises susceptibles de recruter les jeunes apprenti(e)s ne soient pas intégrés dans le périmètre et le champ d'action du dispositif ».

Le contexte économique est également un frein important. Dans le cadre du projet « [Champagne alternance](#) », dans lequel le groupe témoin est constitué par les jeunes suivis l'année précédente par les missions locales, « plus de la moitié des bénéficiaires a contacté au moins quatre entreprises, c'est davantage que pour l'échantillon témoin. Pour autant, la part des jeunes ayant trouvé qu'il avait été difficile de trouver une entreprise est proche dans les deux échantillons (près d'un jeune sur deux). L'augmentation du nombre d'entreprises visitées peut être interprétée comme un renforcement des difficultés à concrétiser les projets de contrat ».

Dans le cadre de l'« [Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », le programme d'accompagnement en amont à la recherche d'un employeur ne s'est pas traduit par un accès accru à l'apprentissage. Au contraire, les résultats des enquêtes montrent que, **pour cette première phase du programme, le nombre de jeunes qui abandonnent leur apprentissage dans les premiers 6 mois de la formation est plus important dans le groupe de bénéficiaires du dispositif (« groupe test ») que dans le groupe témoin**. En revanche, à plus long terme (après 2 ans et demi), ce constat s'inverse et le taux d'abandon du groupe test est finalement plus bas que celui du groupe témoin. « Tout se passe comme si l'accompagnement des missions locales aidait les jeunes à reconnaître plus rapidement les mauvais choix de carrière. Ainsi les jeunes rompent plus rapidement mais réintègrent par la suite une autre formation qui leur correspond mieux. »

Le rapport d'évaluation montre cependant que l'accompagnement en amont de l'apprentissage a eu un impact positif sur l'entrée des plus jeunes en **contrats de pré-apprentissage**, c'est-à-dire de formation en alternance pour faire découvrir aux élèves un environnement d'apprentissage correspondant à leur souhait d'orientation.

L'ACCOMPAGNEMENT AU COURS DE L'ALTERNANCE A DES EFFETS CONTRASTÉS SUR LE TAUX RUPTURE DE CONTRATS

Deux projets mettent en lumière un impact positif de l'accompagnement pour prévenir les ruptures des contrats, **mais des difficultés méthodologiques rendent ces mesures d'impact fragiles**. En effet, dans les deux évaluations, la constitution des groupes test et témoin ne les rend pas comparables statistiquement et les taux de réponse sont trop bas pour conclure avec certitude. L'évaluateur du projet « [Champagne Alternance](#) » estime que « le taux de rupture de contrat est en très forte baisse : il était de 48% pour les témoins et n'est plus que de 29% pour les bénéficiaires ». Des éléments conduisent néanmoins à tempérer ces résultats, en particulier le fait que les jeunes bénéficiaires sont, en moyenne, plus diplômés que les jeunes témoins, ce qui est un facteur fortement prédictif de la réussite ou de l'échec de la formation.

Le rapport d'évaluation du projet [« Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé »](#) conclut également à un effet positif du programme de tutorat renforcé sur le taux de rupture de contrats, mais ces résultats ne convergent pas avec le rapport de l' [« Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage »](#) de la mission locale de Tulle, qui lui met en évidence l'absence d'effet sur les taux d'abandon. L'accompagnement, en cours de contrat d'apprentissage, a favorisé **un turn-over des jeunes plus important, mais n'a pas réduit le taux d'abandon**. Cependant, *« les données de l'enquête à long terme révèlent que [...] ces ruptures sont surtout des changements d'employeur, c'est-à-dire des ruptures de contrat suivies de signature d'un nouveau contrat. Les abandons, à savoir des ruptures de contrat suivies d'un renoncement à l'apprentissage, sont aussi fréquents dans le groupe test que dans le groupe témoin (environ 11 %). »* L'accompagnement a semble-t-il permis à davantage de ruptures « latentes » de s'« exprimer ». Les jeunes ont peut-être plus facilement quitté leur poste, justement parce qu'ils pouvaient bénéficier d'un programme de sécurisation. L'évaluateur conclut que *« cet effet n'était pas attendu, mais il n'est pas forcément négatif. Bien au contraire car il peut être de nature à améliorer le bien être des jeunes, en favorisant de meilleurs appariements »*.

DES SOLUTIONS INNOVANTES FAVORISENT L'ACCÈS AU LOGEMENT DES APPRENTIS

Le rapport d'évaluation du projet [« Chèque habitat pour les jeunes en alternance »](#), qui s'est concentré sur une appréhension qualitative de l'effet du chèque sur les conditions d'accès au logement des jeunes bénéficiaires, montre des résultats encourageants. Ainsi, *« 40 % [des apprentis bénéficiaires] ont considéré que le chèque était particulièrement utile notamment parce qu'ils n'auraient pas pu, sans cette aide, financer leur double hébergement toute l'année »*. Le dispositif a ciblé pour moitié des jeunes dont les moyens de mobilité étaient les moins importants : 47 % des apprentis qui ont eu besoin du chèque *« ne possèdent aucun moyen de transport motorisé »*. Cela rejoint le constat à l'origine des expérimentations d'aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes accueillis dans les missions locales, dont seule une petite minorité dispose de ce moyen d'accéder à l'autonomie.

L'évaluation du projet [« Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité »](#) montre que les jeunes ont été satisfaits de cette offre de logement à plus bas prix. Ils témoignent en effet de **l'impact de ces solutions d'hébergement sur la possibilité de suivre à temps plein leur apprentissage**, considérant que le dispositif était lui aussi particulièrement utile au bon déroulement de leur double hébergement. Les familles des apprentis mineurs déclarent apprécier le dispositif également, bien que les accueillants aient accepté de façon hétérogène ce *« transfert de responsabilités »*.

3. PERSPECTIVES

Les rapports soulignent **les facteurs structurels qui pèsent sur le développement de l'apprentissage** et la fréquence des ruptures de contrat : l'accès aux employeurs, les conditions de travail, le niveau scolaire des apprentis. Comme le rappelle Gilles Moreau, « *l'apprentissage n'efface pas d'un coup de baguette magique le passé scolaire de ceux qu'il accueille* »¹².

Les résultats disponibles à ce jour seront complétés par l'évaluation de l'impact d'une expérimentation de grande envergure, menée sur 7 sites et visant également à sécuriser les parcours des jeunes apprentis.

■ **Le projet « Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France », porté par le Conseil national des missions locales et l'Agence nouvelle des solidarités actives, évalué par le CREST, la DARES et le CREDOC, API 112**

L'objectif est d'évaluer l'impact de l'accompagnement des jeunes qui souhaitent s'engager dans une démarche d'apprentissage. L'évaluation concerne les phases de l'accompagnement qui débutent au moment de l'expression du souhait par le jeune. L'expérimentation permet de mesurer :

- l'impact de l'accompagnement renforcé avant l'entrée en apprentissage sur les chances de trouver un employeur d'accueil ;
- l'impact de l'accompagnement renforcé avant l'entrée en apprentissage et pendant la durée de l'apprentissage, sur les taux de rupture d'une part, les taux de maintien en emploi ou d'accès rapide à la sortie de l'apprentissage.

Les méthodes mobilisées sont à la fois quantitatives et qualitatives. Elles comprennent :

- un dispositif d'enquête par questionnaire auprès des jeunes bénéficiaires et d'un échantillon de jeunes témoins. Le projet porte sur deux cohortes de jeunes bénéficiaires, de 700 jeunes chacune. Au total, 1400 jeunes bénéficiaires et autant de témoins feront l'objet des enquêtes quantitatives. Chaque cohorte, bénéficiaires et témoins, est interrogée deux fois. La première interrogation a lieu au mois de mars de l'année suivant l'entrée dans le projet, la seconde en novembre de l'année suivante.
- deux phases d'interrogation qualitative des acteurs de chaque site et de leurs partenaires.
- deux phases d'interrogation qualitative de 15 jeunes bénéficiaires.

Le rapport final d'évaluation sera disponible en 2014.

Les expérimentations s'inscrivent dans un **mouvement plus large de reconnaissance de l'utilité d'un tutorat externe** assuré entre les jeunes et les entreprises dans le cadre des contrats d'apprentissage. Ces actions visent à faire diminuer le taux de rupture des contrats. Cet indicateur recouvre cependant des réalités contrastées. La mesure du taux de rupture dépend des définitions adoptées : ainsi peut-on distinguer une rupture de contrat ayant pour conséquence une sortie du jeune de l'apprentissage, d'une sortie du jeune du secteur d'activité ou d'un changement d'entreprise du même secteur d'activité.

12. Gilles Moreau, [article cité](#).

Les expérimentations n'ont pas permis de faire reculer le niveau global des ruptures mais elles conduisent à tempérer le caractère déterminant de cet indicateur. L'« [évaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », mené à la mission locale de Tulle, montre ainsi que l'accompagnement n'a pas eu d'effet notable sur les ruptures de contrat à court terme, mais qu'il a, à long terme, légèrement amélioré les appariements et favorisé de la sorte la stabilité du parcours professionnel des apprentis. En ce sens, **l'objectif de politique publique le plus important n'est pas nécessairement de faire évoluer le nombre global de ruptures, mais d'assurer un accompagnement qui permette de se réorienter dans de bonnes conditions** vers d'autres employeurs ou secteurs d'activité.

L'accès au logement apparaît également comme un élément clé de la sécurisation des parcours des apprentis. Le rapport d'évaluation « [Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité](#) » met en évidence les facteurs du dispositif qui ont contribué au bon déroulement de l'expérimentation, et qui ont permis de la pérenniser. Les accueillants ont apprécié la formule de location sécurisante, grâce aux services administratifs et aux solutions de médiation en cas de litige. Cela a contribué à la fidélisation ces propriétaires qui louaient déjà une chambre par leurs propres moyens et qui se sont donc impliqués dans le dispositif grâce à la qualité de la gestion administrative. **Le projet va être pérennisé après le financement du FEJ**, sur les crédits de la Région. Le recours à des solutions de ce type pourrait faire l'objet d'une expertise pour mesurer leur potentiel de contribution à la réalisation de la mesure n°13 décidée dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 visant à améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance.

57

La pénurie de l'offre de places en apprentissage constitue, enfin, un frein majeur au développement de l'apprentissage. L'« [évaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », indique que **parmi les jeunes ayant formulé le vœu de poursuivre des études en alternance, seule une moitié d'entre eux en ont eu l'opportunité**. Globalement, les expérimentations n'ont pas eu d'effet significatif sur le volume des contrats d'alternance signés dans un territoire donné. Des actions mises en œuvre dans le cadre du FEJ ont porté sur l'amélioration de l'information à destination des plus petites entreprises. Cependant, l'impact en termes de recours à l'alternance de la part de ces entreprises n'est pas mesuré par les évaluations. Les projets soutenus par le FEJ se sont concentrés sur les actions menées auprès des jeunes, se situant ainsi davantage du côté de la demande que de l'offre d'alternance.

Il apparaît donc nécessaire de **travailler sur les déterminants de l'offre d'alternance, pour augmenter le nombre de places offertes et diversifier les entreprises qui proposent des places**. Or, la question des ruptures de contrat en alternance est également une problématique importante pour les entreprises d'accueil pour qui la rupture représente une perte importante, relative notamment au temps investi dans la formation du jeune apprenti. De telles craintes peuvent limiter le recours à l'alternance par de nouvelles entreprises. Un enjeu d'expérimentation pourrait être **de développer des moyens complémentaires de sécuriser les entreprises qui s'engagent** dans le recrutement de jeunes en alternance, en termes de financement et d'accompagnement.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 112 : « [Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France](#) », Conseil national des Missions locales – Agence Nouvelle des Solidarités Actives, CREST – DARES – CREDOC.

AP1 169 : « [Chèque habitat pour jeunes en alternance](#) », URHAJ Rhône-Alpes, AMNYOS.

AP1 139 : « [Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité](#) », Région Aquitaine, CEREQ.

AP1 263 : « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) », Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune, IREDU-CEREC.

AP1 329 : « [Champagne Alternance](#) », ARML Champagne-Ardenne – Mission locale de Reims, CREDOC.

AP1 438 : « [FAR – Faire de l'alternance une réussite](#) », Service académique d'information et d'orientation du rectorat de l'académie Nancy-Metz, Grée – 2L2S / Université Nancy 2.

AP1 027 : « Plateforme de sécurisation des contrats d'apprentissage », Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne, AMNYOS.

AP1 037 : « [Dispositif expérimental de plate-forme pour une alternance réussie \(DEPAR\)](#) », Fondation d'Auteuil, CREDOC.

AP1 393 : « [Réduire les sorties prématurées du système de formation initial, sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures](#) », ARML Languedoc Roussillon, Cabinet CIVITO.

AP DIESES 09 : « [Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », Mission locale de Tulle, CREST.

DOCUMENTS :

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, « [L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France](#) », Notes du Conseil d'Analyse Economique, n°4, avril 2013.

Elyes Bentabet, Benoît Cart, Valérie Henguelle, Marie-Hélène Toutin, Françoise Kogut, « [Jeunes et entreprises face aux ruptures de contrat d'apprentissage](#) », (CLERSE-CEREC), novembre 2012.

Louis Gallois, [Pacte pour la compétitivité de l'industrie française](#), rapport au Premier ministre, novembre 2012.

Gilles Moreau, « [Apprentissage : une singulière métamorphose](#) », *Formation emploi*, n°101, janvier-mars 2008.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, [L'Etat de l'école](#), n°21, novembre 2011.

Jean-Baptiste Prévost, [L'emploi des jeunes](#), Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE
DÉCROCHAGE
UNIVERSITAIRE

Octobre 2013



RÉSUMÉ

Le FEJ a soutenu deux types d'expérimentation visant à lutter contre le décrochage universitaire :

- Certains projets ont visé à **favoriser la réussite universitaire et le maintien dans les filières d'études initiales**. Les projets ont utilisé différentes formes d'actions visant à renforcer les acquis scolaires des étudiants les plus fragiles, à améliorer la compatibilité entre travail étudiant et poursuite des études, à favoriser l'intégration des arrivants en résidence universitaire, et à permettre, par l'usage d'un outil informatique, une meilleure valorisation par les étudiants de leur parcours et de leurs compétences. D'une manière générale, les projets ont permis d'améliorer les conditions d'études mais les évaluations ne mettent pas en évidence d'effet significatif sur les résultats obtenus. Le « portefeuille d'expérience et de compétences » est en place ou en cours de mise en place dans 30 universités. L'optique des porteurs de projet est de poursuivre et d'adapter cet outil dans le cadre de la formation tout au long de la vie, en particulier avec la validation des acquis de l'expérience. Les actions visant l'intégration dans une résidence universitaire ont quant à elles été jugées probantes par les acteurs et sont en cours de mise en place à une plus large échelle au sein de CROUS comme celui de Paris.
- D'autres projets se sont concentrés sur **le repérage et l'accompagnement des étudiants qui décrochent de leur formation initiale**. Les expérimentations ont mobilisé, selon des mesures diverses : des actions de coordination des acteurs universitaires (enseignants, personnels du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)) pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté, une structuration des services de l'Université (BAIP) pour prendre en charge les **étudiants décrocheurs**, la mise en place de partenariats (missions locales, tissu économique) pour diversifier les offres de réorientation et la construction de cursus permettant une phase de transition vers une orientation nouvelle. Une évaluation quantitative montre l'effet significatif sur l'insertion professionnelle d'un dispositif d'accompagnement renforcé couplé à une orientation vers des métiers en tension. Par contraste, les expérimentations ont rencontré des difficultés pour favoriser le maintien dans le cursus initial ou la réorientation au sein de l'enseignement supérieur. Les évaluations montrent les limites d'une approche du décrochage en termes de manque d'information dans le processus d'orientation. Ce résultat converge avec les évaluations menées sur les projets concernant l'orientation qui ont porté sur le lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Pour cette raison, l'enjeu principal réside dans les possibilités d'accès aux filières demandées.

INTRODUCTION

La part de bacheliers dans une classe d'âge est passée de 35 à 65% entre 1985 et 1995. Elle est stable depuis cette date¹. **En 2010, parmi les 65,5% de jeunes qui ont obtenu le baccalauréat**, 34% l'ont fait dans une série générale, 16,4% dans la voie technologique et 14,3% dans une filière professionnelle. 78% des nouveaux bacheliers s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur et 53% des jeunes d'une génération accèdent ainsi à l'enseignement supérieur².

80 % des jeunes qui s'inscrivent dans une formation du supérieur en sortent avec un diplôme mais ce résultat est très inégal selon les filières : 11% des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur en sortent sans diplôme, contre 30% des bacheliers technologiques et 61% des bacheliers professionnels. Ainsi près de 75 000 jeunes par an sont concernés par le décrochage à l'Université (46 000) ou dans les filières courtes et sélectives (Sections de techniciens supérieurs (STS), Instituts universitaires de technologie (IUT), etc.) (28 000).

Le Comité interministériel de la jeunesse tenu le 21 février 2013 a fixé, dans le cadre de sa mesure n°6, un objectif de 50% de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge.

Plus précisément, la mesure vise à encourager la reprise d'études pour les bacheliers professionnels ou technologiques qui ont déjà eu une première expérience professionnelle, encourager le retour en formation et la formation tout au long de la vie, permettre à un plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur sans le baccalauréat, améliorer la lisibilité de l'offre de formation, et proposer à l'issue du premier semestre les places vacantes en STS et en IUT aux étudiants en échec en première année de licence.

Pour ce faire, [la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 23 juillet 2013](#) ambitionne notamment de rapprocher « les différents types de filières pour faciliter les échanges, fluidifier et diversifier les parcours »³. Un rapport parlementaire de 2011 avait de même mentionné parmi les pistes d'action pour lutter contre le décrochage universitaire l'orientation des bacheliers, l'accompagnement des étudiants les plus fragiles, la production de formations, la fluidité des parcours au sein du monde de l'enseignement supérieur⁴.

Ces axes d'action ont pour une large part été ceux des expérimentations soutenues par le FEJ. Certaines ont visé prioritairement à favoriser la réussite universitaire et le maintien dans la filière d'études. D'autres se sont concentrées sur le repérage et l'accompagnement des étudiants qui décrochent de leur formation initiale.

1. Stéphane Beaud et Bernard Convert, « « 30 % de boursiers » en grande école... et après ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 4-13.

2. Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'État de l'école*, n°22, édition 2012.

3. Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 23 juillet 2013, exposé des motifs.

4. Christian Demuynck, *Réduire de moitié le décrochage universitaire*, juin 2011.

1. FAVORISER LA RÉUSSITE DANS LES ÉTUDES

1. CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les difficultés des étudiants les plus fragiles à leur entrée dans l'enseignement supérieur croisent plusieurs dimensions. Celles-ci ont trait à la fois au domaine purement scolaire et aux conditions de vie de l'étudiant, en particulier la nécessité de travailler (une étude montre ainsi que travailler plus de 16h hebdomadaires a un effet très significativement négatif sur la probabilité d'obtenir son diplôme⁵) et, plus largement, l'insertion dans une sociabilité étudiante au-delà des temps d'enseignement proprement dits⁶.

Pour cette raison, les projets ont utilisé différentes formes d'actions visant à renforcer les acquis scolaires des étudiants les plus fragiles, à améliorer la compatibilité entre travail étudiant et poursuite des études, à favoriser l'intégration des arrivants en résidence universitaire, et à permettre, par l'usage d'un outil informatique, une meilleure appropriation par les étudiants de leur parcours et de leurs compétences.

2. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Un projet a mis en place des **actions de soutien scolaire** dans une matière considérée comme déterminante dans un cursus, sous la forme de cours de mathématiques pour des étudiants en sciences économiques, cette discipline étant considérée comme un obstacle majeur à la réussite des étudiants qui n'en maîtrisent pas les fondamentaux.

■ **Projet « Réussite en L1 et mathématiques », porté et évalué par l'Université de Poitiers, AP1 448.**

Le projet s'appuie sur un constat initial suggérant que l'échec en première année de licence d'économie est en grande partie lié au niveau insuffisant en mathématiques des étudiants. Une mauvaise maîtrise de l'outil mathématique peut pénaliser les étudiants dans un certain nombre de matières. Le projet consiste à proposer 12 heures de cours de soutien en mathématiques pour chaque étudiant au cours du premier semestre.

Pour améliorer les conditions d'études, une expérimentation a développé un dispositif de **tutorat** par des étudiants référents destiné à favoriser l'intégration en résidence universitaire des étudiants s'inscrivant pour la première fois dans une formation universitaire (« **Bien dans ma résidence, bien dans mes études** », CROUS Orléans Tours, Université de Poitiers, AP1 490). Une autre a mis en place un dispositif de **prospection d'emploi** visant à améliorer la qualité des emplois proposés aux étudiants en étendant les compétences du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) dans le domaine de la recherche d'emplois salariés compatibles avec la poursuite d'études.

5. Magali Beffy, Denis Fougère, Arnaud Maurel, « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Economie et Statistique*, vol. 422, 2009, pp 31-50.

6. Vanessa Pinto, « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp.58-71 ; Sandrine Garcia, « Déscolarisation universitaire et rationalités étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp.48-57.

■ **Projet « Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants (AQ3E) » porté par l'Université du Maine et évalué par l'Université Paris-Est Marne la Vallée, AP1 336.**

L'expérimentation met en place une cellule de placement par l'Université, en partenariat avec le tissu local d'entreprises, les intermédiaires du marché du travail et les collectivités territoriales. La cellule recueille auprès des entreprises des offres d'emploi à temps partiel pouvant être occupés par des étudiants qui souhaitent travailler. Elle organise l'appariement entre ces offres et les étudiants en fonction de leurs contraintes. Ainsi une nouvelle mission est confiée à l'Université : recenser et collecter des offres d'emploi dont les conditions soient compatibles avec un cursus réussi. Une cellule spécifique, au sein du BAIP, réalise cette collecte et met les offres à disposition des étudiants par le biais d'une plateforme extranet.

Une expérimentation a développé un **portefeuille d'expérience et de compétences** à destination des étudiants.

■ **Projet « Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants (PEC étudiants) » porté par l'Université de Toulouse 3 et évalué par le CEREQ, AP1 68.**

Le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) est un outil de valorisation des parcours de formation et des parcours professionnels pour l'étudiant. C'est tout à la fois un outil numérique et une démarche dont l'acquisition débute par une formation et un accompagnement. Sa maîtrise vise *in fine* à permettre l'autonomie de l'utilisateur. L'objectif est triple : réorientation positive, prévention du décrochage et insertion professionnelle. L'expérimentation a porté sur 13 universités et s'adresse aux étudiants préparant une Licence (L1, L2 et L3). La mise en œuvre a été réalisée en deux vagues. La première, débutée sur l'année universitaire 2009-2010, a concerné les universités de Cergy-Pontoise, Grenoble 1, Montpellier 1, Paris 12, Poitiers, Toulouse 1, Toulouse 3. La seconde, sur l'année universitaire 2010-2011, a concerné les universités de Bordeaux (1 et 2), Lille 1, Pau, Toulon, Valenciennes.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Le projet d'amélioration des emplois exercés par les étudiants ([AQ3E](#)) fait l'objet d'une évaluation quantitative avec constitution aléatoire d'un groupe test et d'un groupe témoin. Une fois la cellule de placement opérationnelle, tous les étudiants ont été informés de son existence et de sa mission et ont pu se signaler auprès d'elle. Un tirage au sort a alors déterminé, parmi les étudiants qui se sont signalés comme intéressés, l'accès à la plateforme extranet, formant ainsi un groupe d'étudiants ayant accès aux offres spécifiquement collectées pour ce dispositif (groupe test) et un groupe continuant à bénéficier seulement des services « de droit commun » offerts par l'université (groupe témoin).

Les évaluations des expérimentations portant sur l'intégration en résidence universitaire, le portefeuille d'expériences et de compétences, et le soutien scolaire mobilisent des méthodes quantitatives pour comparer deux groupes test et témoin sans tirage au sort. Les autres évaluations ont principalement mobilisé des méthodes qualitatives, étayées par le suivi des données quantitatives des dispositifs expérimentés.

L'évaluation du programme de soutien en mathématiques ([« Réussite en L1 et mathématiques »](#)) montre que celui-ci **n'a pas changé la hiérarchie des notes selon le baccalauréat d'origine** et ne permet pas aux bacheliers des séries ES sans l'option mathématiques, professionnels et technologiques d'obtenir une moyenne suffisante.

L'évaluation de l'accompagnement en résidence universitaire ([« Bien dans ma résidence, bien dans mes études »](#), CROUS Orléans Tours, Université de Poitiers, AP1 490) montre que **ce dispositif facilite l'intégration des nouveaux arrivants**. Ils sont globalement plus satisfaits de vivre dans une résidence universitaire et sont prêts à retourner vivre dans la résidence l'année suivante. Le taux d'abandon des étudiants bénéficiaires du dispositif semble plus faible, mais les effectifs ne sont pas très importants. Un effet sur leurs résultats universitaires n'a quant à lui pas été clairement mis en évidence.

■ Impact des bourses sur la réussite à l'Université

Une étude menée en 2012 par les économistes [Gabrielle Fack et Julien Grenet](#) exploite l'**existence de seuils de revenus pour l'attribution des bourses** dans l'enseignement supérieur : le fait pour les étudiants de se trouver juste au-dessus ou au-dessous des seuils d'attribution des bourses (en l'occurrence sur le seuil le plus important, de l'échelon 0 à l'échelon 1) engendre un écart important de revenu, de l'ordre de 1500 euros. Ils peuvent ainsi, en comparant la trajectoire des étudiants d'un côté et de l'autre de cette discontinuité (dont la seule différence est d'avoir bénéficié de ces bourses) identifier l'impact sur leur trajectoire scolaire des bourses sur critères sociaux :

- en licence, la bourse a un **impact positif et significatif sur la probabilité de s'inscrire en L1** mais pas d'effet significatif sur la probabilité d'être inscrit en L2 au bout d'un an et en L3 deux ans plus tard.
- en master, **les effets persistent davantage** : le fait de bénéficier d'une bourse d'échelon 1 augmente non seulement la probabilité de s'inscrire en M1 (+4 pts) mais également la probabilité d'obtenir le diplôme de master au bout d'un an (+5 pts).

L'expérimentation portant sur le travail étudiant ([« Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Étudiants \(AQ3E\) »](#)) a produit trois ensembles de résultats significatifs :

- Tout d'abord, **elle a effectivement accru les chances des étudiants d'accéder à un emploi salarié** (54% pour le groupe témoin contre 65% pour le groupe test) ;
- Les emplois occupés par les étudiants dans le cadre du dispositif consistent plus souvent dans des missions ponctuelles, contractualisées, exercées durant la semaine et en journée (plutôt que le soir et le weekend), avec des horaires compatibles et une conciliation plus aisée entre études et travail. **Ces emplois ont une rémunération horaire un peu plus élevée mais également une durée hebdomadaire plus courte**, si bien que les revenus qu'ils procurent sont dans l'ensemble plus faibles ;
- **On ne trouve pas ou peu d'effet sur la réussite des étudiants**. Cela signifie que l'effet négatif d'un accès plus fréquent à un travail salarié a été compensé par les changements dans la nature des emplois occupés par les étudiants. L'évaluateur conclut donc qu'il est **tout à fait possible d'améliorer la qualité des emplois exercés par les étudiants pour atténuer très sensiblement les effets négatifs d'un emploi salarié sur la réussite à l'Université**.

L'évaluation de l'expérimentation du portefeuille d'expériences et de compétences ([« Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants \(PEC\) »](#)), menée par le CEREQ, indique que **le taux de poursuite d'études est plus élevé chez les étudiants ayant bénéficié du PEC (+ de 2 %, à partir d'un niveau de poursuite d'études de 93 %)**. Mais elle note que rien ne permet pour l'instant d'assimiler ce léger surcroît de poursuite d'études à un effet du PEC sur un éventuel décrochage des étudiants, et ce d'autant plus que les autres indicateurs de comportement (taux de redoublement, taux de changement d'orientation) ne sont pas significativement différents entre le groupe test et le groupe témoin.

4. PERSPECTIVES

Le portefeuille d'expérience et de compétences est en place ou en cours de mise en place dans 30 universités. L'optique des porteurs du projet est de continuer ce programme dans le cadre de la formation tout au long de la vie, en particulier avec la validation des acquis de l'expérience. Les actions visant **l'intégration dans une résidence universitaire** ont quant à elles **été jugées probantes par les acteurs et sont en cours de mise en place à une plus large échelle au sein de CROUS comme celui de Paris. L'évaluation du dispositif d'amélioration de la qualité des emplois étudiants** recommande une extension du dispositif en raison de ces résultats encourageants, mais l'Université porteuse du dispositif ne l'a pas pérennisé en raison de son coût.

Les études menées sur **l'impact des bourses** suggèrent qu'il s'agit d'un levier d'action important. Leurs résultats appuient les démarches initiées en ce sens : à la rentrée 2012-2013, les bourses sur critères sociaux ont vu leur barème revalorisé au niveau de l'inflation constatée au cours des douze mois précédents, soit une progression de 2,1 %. Ces résultats confortent l'orientation décidée dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse, qui prévoit la création d'une allocation d'études et de formation sous conditions de ressources, visant « *à réduire la proportion d'étudiants pénalisés par l'obligation de travailler concurremment à leur formation dans des conditions défavorables, de mieux prendre en compte les ressources réelles des étudiants et d'atténuer les effets de seuil* ».

2. REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS DÉCROCHEURS

1. CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Le phénomène de décrochage concerne principalement la licence et, tout particulièrement, les premiers temps passés à l'Université. **L'abandon des étudiants est souvent constaté de manière tardive**, lorsqu'ils échouent ou ne se présentent pas aux examens. Ce délai ne permet pas une approche réactive en direction des étudiants en difficulté dès le début de leur parcours dans l'enseignement supérieur et retarde les perspectives de réorientation positive.

Même si elles ont mobilisé des acteurs divers, internes ou externes à l'Université, les formes d'actions des expérimentations ont été assez proches : mettre en place des formes de repérage plus rapide des étudiants décrocheurs et constituer des équipes à même de leur fournir toute l'information et l'accompagnement nécessaires à une résolution positive de ces situations d'échec.

2. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Les expérimentations ont mobilisé des formes d'action diverses, fréquemment associées selon différentes combinaisons au sein des différents projets :

- des actions de coordination des acteurs universitaires (enseignants, BAIP) pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté (par exemple, AP1 488, [« Anticiper, Prévenir et Accompagner les étudiants décrocheurs »](#), Université d'Aix-Marseille III) ;
- une structuration des services de l'Université (BAIP) pour prendre en charge les étudiants décrocheurs (par exemple, [« Réduire le nombre d'étudiants décrocheurs »](#), Université de Metz, Faculté des Sciences Economiques – Université de Poitiers, AP1 462) ;
- la mise en place de partenariats (missions locales, tissu économique) pour diversifier les offres de réorientation à destination des étudiants décrocheurs (par exemple, [« De l'université à l'entreprise »](#), Entreprendre Ensemble/Mission locale d'agglomération dunkerquoise, E2i/CREDOC, AP1 299 ; [« Mobiliser les compétences des CCI pour l'orientation des étudiants »](#), Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, EDUCONSULT, AP1 205) ;
- La construction de cursus permettant une phase de transition vers une orientation nouvelle (par exemple, [« Diplôme universitaire « rebond » »](#), Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement, AP1 451).

■ **Projet « [Stop Décrochage](#) » mis en place et évalué par l'Université de Perpignan, AP1 138.**

Le dispositif organise deux formes de repérage :

- Toute demande de réorientation ou de désinscription de la filière auprès des enseignants et de la scolarité centrale doit être obligatoirement validée par la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP) avec attestation. Cette procédure doit permettre le repérage précoce du nombre d'étudiants, au plus tard à la fin du premier semestre universitaire, pour offrir un deuxième semestre complet d'actions et solutions potentielles ;
- Des tests de niveau sont organisés lors de la première semaine de la rentrée universitaire : l'étudiant en position sensible repéré par les tuteurs et les enseignants référents est mis en relation avec la DOSIP.

Les principales solutions activées tout au long de l'expérimentation, en accord avec les demandes formulées par les « décrocheurs » et les besoins validés consistent en :

- Une aide individualisée ;
- Une aide collective ;
- Un relais vers les partenaires externes ;
- Des actions partenariales collaboratives ;
- La mise en relation avec des entreprises, par l'intermédiaire de stages en milieu professionnel.

■ **Projet « Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur », porté par Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes Diplômés et évalué par le CREST, AP1 317.**

L'expérimentation vise à faciliter l'entrée dans la vie active d'étudiants décrocheurs. Elle a testé, auprès de 2300 jeunes, différentes combinaisons d'actions pour l'insertion des étudiants en échec. Après une phase commune de diagnostic et de validation du projet professionnel, ces programmes incluent trois composantes supplémentaires, dont une partie des jeunes seulement bénéficie, suite à un tirage au sort :

- un volet spécifiquement tourné vers les métiers en tension ;
- une phase de formalisation et de validation du projet professionnel à travers le parrainage par des professionnels en activité ;
- la signature d'un contrat d'engagement réciproque.

Des projets sélectionnés par le FEJ au sein de la thématique « orientation » ont également comporté **des dispositifs de remédiation** à un échec constaté dans les premiers temps passé à l'Université.

■ **Projet « Sécuriser le choix des études supérieures », porté et évalué par l'université de Cergy-Pontoise, AP1 108.**

Le dispositif propose, d'une part, à des étudiants d'entrer dans un contrat d'accompagnement individualisé, dans le cadre duquel les informations sur leur parcours d'études et leur insertion professionnelle seront communiquées à leur lycée d'origine. Les professeurs principaux se chargent du suivi de ces informations et de la communication auprès des lycéens : ceci a pour objectif de renforcer l'implication des professeurs du secondaire dans le processus d'orientation de leurs élèves, en faisant évoluer leurs pratiques afin de mieux prendre en compte les risques d'échec encourus par les élèves dans le supérieur. D'autre part, le « semestre nouveau départ » met en place des passerelles entre les différentes formations présentes sur le bassin géographique de l'université, notamment en orientant les étudiants en début d'année de licence vers des formations plus courtes. Ces semestres prennent la forme d'une période de cours et de remise à niveau, d'une aide renforcée à l'orientation et d'un stage obligatoire.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Les évaluations ont principalement mobilisé des méthodes qualitatives fondées sur des observations et entretiens, appuyées par l'exploitation des données quantitatives de suivi issues des systèmes d'information des porteurs de projet (principalement universitaires). Une évaluation d'impact quantitative ([« Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur »](#), projet porté par l'AFIJ et évalué par le CREST, AP1 317) a été menée. Elle repose sur une collecte de données quantitatives et sur la constitution par tirage au sort de plusieurs groupes : environ 4/5^{ème} des jeunes entrés dans l'expérimentation se sont vu proposer, suite à un tirage au sort, un programme d'accompagnement renforcé (1/5^{ème} forme le groupe témoin, qui continue à bénéficier du droit commun). Parmi les jeunes ayant accepté de bénéficier de l'expérimentation, huit groupes sont formés par tirage au sort, attribuant aucune, une ou plusieurs modalités d'action supplémentaires à cet accompagnement. La constitution de ces différents groupes permet de comparer l'effet de diverses modalités d'action.

L'évaluation d'impact du projet [« Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur »](#)⁷, a permis de comparer les effets de différentes formes d'accompagnement. L'expérimentation vise à faciliter l'entrée dans la vie active d'étudiants décrocheurs, par le biais de la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé (information, conseil, activation de l'effort de recherche et facilitation des démarches). Globalement, **l'accompagnement renforcé proposé à l'ensemble des bénéficiaires a eu un impact positif** sur le nombre d'entretiens d'embauche ainsi que sur le nombre et la qualité des emplois obtenus par les jeunes qui déclarent s'engager dans le dispositif pour trouver un emploi. Le protocole d'évaluation a toutefois permis de comparer une à une l'impact des différentes modalités d'accompagnement. Il apparaît que cet impact varie largement selon les modalités retenues. L'établissement d'un contrat entre jeunes et professionnels et l'orientation des jeunes vers les métiers en tension ont un impact significatif, qui est renforcé si ces deux actions sont menées de concert. En revanche, le parrainage a un impact nul sur l'accès à l'emploi mais un impact négatif sur le moral et le sentiment de bien-être des jeunes⁸.

Cette expérimentation montre qu'**il est possible d'obtenir des résultats significatifs en termes de réorientation vers des études brèves à visée d'insertion professionnelle**.

Le programme « semestre nouveau départ » du dispositif [« Sécuriser le choix des études supérieures »](#) repère dès la première année des étudiants en situation d'échec ou de mauvaise orientation flagrante, en leur proposant des solutions de réorientation sur des places vacantes de BTS ou DUT dès le mois d'octobre. D'après l'analyse qualitative de leurs parcours et de leurs discours, *« la plupart des étudiants ont réussi leur réorientation à la sortie de ces dispositifs et attribuent cela au dispositif lui-même qui leur a permis de prendre le temps de réfléchir sans pour autant s'éloigner de trop du système universitaire (80%). L'encadrement, le stage et les séances dédiées à l'orientation ont eux aussi été très favorablement soulignés dans les discours (74%) »*. Par ailleurs, l'effet du dispositif sur les

7. Ces résultats ont également été présentés dans la note de synthèse portant sur les premiers enseignements des expérimentations en matière d'insertion professionnelle.

8. Pierre Cahuc, Bruno Crépon, Florent Fremigacci, Philippe Zamora (CREST), *Rebond : programme d'accompagnement des étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur*, rapport final d'évaluation, AP1 317, juillet 2012.

parcours des étudiants semble homogène, « *indépendamment du profil initial des étudiants* », qu'ils déclarent s'être orientés en licence à l'Université « par défaut » ou par choix.

Par contraste, **de nombreuses expérimentations ont rencontré des difficultés pour favoriser le maintien dans le cursus initial ou la réorientation au sein de l'enseignement supérieur.**

L'évaluation du projet « [Réduire le nombre d'étudiants décrocheurs](#) », porté par l'université de Metz et évalué par l'université de Poitiers (AP1 462) montre que le dispositif, s'il a permis aux étudiants en difficulté de bénéficier d'une écoute personnalisée, n'a pas permis d'accroître leurs résultats aux examens. Des expérimentations ont rencontré des difficultés pour mobiliser les étudiants sur les dispositifs proposés, à l'image du projet « [De l'Université à l'entreprise](#) ». Le projet visait au repérage de jeunes décrocheurs de l'Université, non suivis par la Mission locale, afin de les orienter vers un accompagnement spécifique dispensé par la Mission locale. L'évaluation montre que la mobilisation des enseignants pour identifier les absents en cours d'année a été limitée, que les coordonnées téléphoniques et postales recueillies l'ont été en faible nombre et que la Mission locale accompagnait déjà des jeunes ayant décroché de leurs études supérieures depuis plusieurs mois, et n'ayant plus le statut d'étudiants. Par contraste, le projet « [Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur](#) » reposait sur l'accompagnement d'étudiants ayant eu connaissance du dispositif par différents moyens de communication déployés par l'association. Une telle démarche semble plus prometteuse que celle consistant pour l'Université à tenter de reprendre contact avec l'ensemble des étudiants qui ont décroché.

Les évaluations montrent **les limites d'une approche du décrochage en termes de manque d'information dans le processus d'orientation.** Ce résultat converge avec les évaluations menées sur les projets concernant l'orientation qui ont travaillé sur le lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur : les lycéens ne se sentent pas perdus vis-à-vis de leur orientation post-bac : en première comme en terminale, plus de neuf sur dix estiment que s'ils s'en donnent la peine ils peuvent obtenir l'information voulue concernant leur orientation post-bac (« [L'orientation active dans l'académie d'Aix-Marseille](#) »). Les projets visant à rapprocher enseignement secondaire et universitaire **produisent une meilleure connaissance de l'Université mais ont peu d'effets sur les souhaits d'orientation.** Selon l'évaluation du projet « [Les packs découverte de l'Université](#) » porté par l'Université de Poitiers et évalué par le Laboratoire GRESCO (AP1 450) : 84% de lycéens sont satisfaits de la journée de découverte, mais elle n'a pas permis de lutter complètement contre certaines représentations courantes de l'Université, comme « *l'orientation par défaut, les problèmes d'encadrement et surtout la question des débouchés* ». Comme l'explique l'évaluation du projet « [Projets et Ateliers Sup' Sciences PASS](#) » porté par le Rectorat d'Aix-Marseille et évalué par le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (AP1 427), « *s'il y a changement cognitif et social, il est marginal quant à la réussite scolaire des élèves et quant à l'orientation vers des enseignements scientifiques* »⁹.

9. Il en va de même de l'évaluation du projet « Sup premières rencontres », Université de Grenoble 3, ENS-Lyon (AP1 197).

■ **Projet « Parcours d'insertion intégré pour les jeunes étudiants décrocheurs », porté par la Mission locale de Nanterre et l'Université Paris Ouest Nanterre et évalué par le Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, API 215.**

Le projet proposait d'alterner des temps consacrés à une réflexion individuelle et collective sur l'orientation dans les études universitaires et l'insertion professionnelle, des temps consacrés aux stages en entreprise censés permettre de se projeter dans l'emploi et des temps consacrés à l'apprentissage de contenus généraux (anglais, informatique, fonctionnement des entreprises). L'évaluateur souligne qu'un tel dispositif n'a pas rencontré son public, en raison d'une erreur dans le diagnostic initial. D'après les résultats de l'enquête menée auprès des étudiants, avant de formuler leurs vœux sur l'application APB (admission post-bac), les lycéens mobilisent de nombreuses sources d'informations : « *Que ce soit avec des proches ou dans le cadre d'une sortie organisée par les enseignants du secondaire, ils se rendent dans les lieux mis à leur disposition pour se renseigner. Ils vont sur les sites internet et consultent la documentation mise à leur disposition. Ils en ont discuté entre lycéens, avec les frères et sœurs, les amis, parfois la famille... et souvent avec leurs enseignants* ». Il est donc possible « *d'invalider l'hypothèse selon laquelle les étudiants qui ne réalisent pas un parcours linéaire à l'Université seraient les victimes d'un déficit d'orientation préalable à leur inscription à la fac* ».

Une récente étude publiée dans *Agora-Jeunesse*¹⁰ et fondée pour partie sur une enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation d'une expérimentation soutenue par le FEJ distingue **trois trajectoires d'étudiants décrocheurs, qui échappent pour une large part à la définition du décrochage comme phénomène d'érosion de l'intérêt pour un cursus** :

- Un premier groupe se compose de jeunes qui ont eu l'opportunité de rejoindre une filière qui correspond mieux à leurs attentes immédiatement après leur inscription à l'Université ;
- Un deuxième type de trajectoire est celle de jeunes qui ont franchi les portes de l'institution universitaire et arrêtent quasiment immédiatement leur cursus. Si ces jeunes ont passé peu de temps sur les bancs de la faculté, on peut également souligner qu'ils ne se sont jamais investis dans le cursus. Ces jeunes n'ont à aucun moment été en situation de commencer à réaliser des apprentissages ;
- Un troisième groupe d'étudiants se compose de celles et ceux qui, bien que n'ayant aucune aspiration à étudier à l'Université et ne s'engageant pas dans un processus visant à valider un diplôme, adoptent des comportements tactiques. Il s'agit de jeunes qui ne renoncent pas à entrer dans les filières sélectives malgré un premier échec. Leur passage à l'Université est utilisé, non pour mener un cursus complet mais pour suivre les seuls cours utiles à la préparation des épreuves qu'ils souhaitent présenter de nouveau.

10. François Sarfati, « Peut-on décrocher de l'université ? Retour sur la construction d'un problème social », *Agora débats/jeunesses*, 2013/1, n° 63, pp. 7-21.

4. PERSPECTIVES

Comme le rappelle Bernard Convert, le constat de **l'échec d'une part des étudiants à l'Université ne doit pas conduire à l'idée que celle-ci est systématiquement évitée au profit des filières plus courtes** : « *les bons et très bons élèves continuent de préférer massivement l'Université, bien sûr en médecine, mais également en sciences, en lettres, en droit, en sciences économiques, à l'IUT et plus encore aux STS* »¹¹. Il n'en demeure pas moins que l'Université fait l'objet d'une orientation par défaut d'une partie des bacheliers professionnels et technologiques, qui se retrouvent ensuite fréquemment en difficulté dans des études qui rendent visibles une forme d'« échec différé »¹² : **l'éviction des filières générales n'empêche pas l'accès à l'Université**, mais elle rend peu probable le fait d'y réussir et d'y obtenir un diplôme.

Les évaluations montrent que ces parcours ne doivent pas être d'abord appréhendés comme le résultat d'un défaut d'information imputable aux étudiants qui décrochent : « *ce n'est pas faute de projet qu'ils arrivent à l'Université, mais justement parce qu'ils en ont un et qu'on leur refuse une place dans les établissements qui proposent des formations qui permettraient de le réaliser* »¹³. Pour cette raison, l'enjeu principal réside dans les possibilités d'accès aux filières demandées. C'est là un des enjeux de la récente loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui a fait le choix de faciliter l'accès des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT, notamment par l'instauration de proportions minimales de ces bacheliers dans les effectifs de ces formations.

11. Bernard Convert, « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 14-31.

12. Mathias Millet, *Les Étudiants et le travail universitaire. Étude sociologique*, Lyon, PUL, 2003.

13. François Sarfati, « Peut-on décrocher de l'université ? » article cité.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 068, [« Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants »](#), Université Toulouse 3, CEREQ.

AP1 138, [« Stop Décrochage »](#), Université de Perpignan, Université de Perpignan.

AP1 147, [« Incidence des conditions de vie et d'études sur l'échec en licence et rôle des Bourses »](#), CROUS d'Aix-Marseille, Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail.

AP1 157, [« Aide Préparation à l'Insertion \(API\) »](#), Université de la Polynésie Française, Université de la Polynésie française.

AP1 205, [« Mobiliser les compétences des CCI pour l'orientation des étudiants »](#), Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, EDUCONSULT.

AP1 215, [« Parcours d'insertion intégré pour les jeunes étudiants décrocheurs »](#), Mission locale de Nanterre/ Université Paris Ouest Nanterre, LISE/ CNAM/ CNRS.

AP1 299, [« De l'université à l'entreprise »](#), Entreprendre Ensemble/Mission locale d'agglomération dunkerquoise, E2i/ CREDOC.

AP1 317, [« REBOND, pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur »](#), Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés, CREST-Centre de Recherche en Economie et Statistique.

AP1 336, [« Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants \(AQ3E\) »](#), Université du Maine, Université Paris-Est Marne la Vallée – laboratoire ERUDITE.

AP1 448, [« Réussite en L1 et Mathématiques »](#), Université de Poitiers, faculté des Sciences économiques – Université de Poitiers.

AP1 451, [« Diplôme universitaire « rebond » »](#), Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement.

AP1 462, [« Réduire le nombre d'étudiants décrocheurs »](#), Université de Metz, Faculté des Sciences Economiques – Université de Poitiers.

AP1 488, [« Anticiper, Prévenir et Accompagner les étudiants décrocheurs »](#), Université d'Aix-Marseille III.

AP1 490, [« Bien dans ma résidence, bien dans mes études »](#), CROUS Orléans Tours, Université de Poitiers (CRIEF-TEIR).

DOCUMENTS :

Stéphane Beaud et Bernard Convert, « « 30 % de boursiers » en grande école... et après ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 4-13.

Nathalie Beaupère, Gérard Boudesseul, « Quitter l'université sans diplôme Quatre figures du décrochage étudiant », *Bref*, CEREQ, n°265, juin 2009.

Magali Befy, Denis Fougère, Arnaud Maurel, « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Economie et Statistique*, vol. 422, 2009, pp 31-50.

Bernard Convert, « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 14-31.

Christian Demuynck, *Réduire de moitié le décrochage universitaire*, juin 2011.

Ministère de l'Education nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'Etat de l'école*, n°22, édition 2012.

Sandrine Garcia, « Déscolarisation universitaire et rationalités étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 48-57.

Mathias Millet, *Les Étudiants et le travail universitaire. Étude sociologique*, Lyon, PUL, 2003.

Vanessa Pinto, « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 58-71.

François Sarfati, « Peut-on décrocher de l'université ? » Retour sur la construction d'un problème social, *Agora débats/jeunesses*, 2013/1, n° 63, pp. 7-21.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE
D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

Août 2013



RÉSUMÉ

La réduction des taux de chômage et d'inactivité des jeunes est une priorité de l'action publique. Les actions soutenues par le FEJ en matière d'insertion professionnelle des jeunes s'articulent autour de quatre axes :

- Le renforcement de l'accompagnement des jeunes en insertion, notamment par l'expérimentation d'un « revenu contractualisé d'autonomie » (RCA). Les résultats de l'évaluation intermédiaire du RCA montrent que l'allocation permet de renforcer le lien entre les jeunes et les missions locales, mais pas d'améliorer leur situation professionnelle. L'évaluation montre des effets contrastés sur les ressources des jeunes selon leur situation initiale, puisque pour les jeunes les moins précaires, l'allocation est venue se substituer à d'autres sources de revenus. Ces enseignements ont été utilisés pour la définition du ciblage et de l'accompagnement des jeunes qui bénéficieront de la « Garantie jeunes », mesure adoptée lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions et reprise dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février dernier.
- Un dispositif d'aide au passage du permis de conduire à destination des jeunes en insertion, fondé sur l'octroi d'une allocation de 1000 euros et un accompagnement spécifique. Le dispositif augmente de près de 50% les chances d'obtention du permis à un horizon de 24 mois. On ne constate en revanche pas d'effet notable de l'aide sur les chances d'accéder à un emploi et sur la qualité des emplois occupés (salaire, type de contrat de travail, durée du travail et statut d'emploi), à court terme comme à long terme. L'évaluation suggère qu'un enjeu central consiste dans la simplification du passage du permis lui-même.
- Des dispositifs à destination des jeunes diplômés et des étudiants les plus éloignés du marché du travail. Ces projets ont permis de mettre en évidence les facteurs d'une insertion difficile chez les jeunes diplômés, notamment leur manque de préparation à la recherche d'emploi ou l'absence de stage obligatoire dans certaines filières. Pour les étudiants décrocheurs, un programme d'accompagnement renforcé a eu un impact positif sur le nombre d'entretiens d'embauche et sur le nombre et la qualité des emplois obtenus par les bénéficiaires. L'accompagnement renforcé a aussi un effet sur la psychologie des jeunes : il améliore la confiance dans leur avenir professionnel et envers les entreprises et les employeurs. Cet effet est renforcé lorsque l'accompagnement est centré vers les métiers en tension et couplé à un contrat d'engagement réciproque. Les dispositifs de parrainage ont des effets contrastés qui dépendent fortement de leurs conditions de mise en œuvre.
- Des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat des jeunes. Les premiers résultats indiquent que l'enjeu principal est moins l'accès au crédit que la capacité des jeunes à formuler et formaliser un projet de création d'activité. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes montrent des résultats encourageants, qui demandent à être confirmés et précisés par deux rapports d'évaluation à venir portant sur des projets de grande ampleur.

INTRODUCTION

En septembre 2012, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a dressé un **tableau alarmant** du chômage des jeunes : « *le chômage des moins de 25 ans poursuit son inexorable progression et s'établit au niveau record de 22,7 % au second semestre 2012, soit 886 654 jeunes en valeur absolue. Le taux de chômage des jeunes représente plus du double du reste de la population* »¹. Un récent rapport du Conseil d'analyse économique suggère que le problème est plus large et concerne autant l'inactivité des jeunes que le chômage proprement dit : « *début 2013, près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en en formation, soit 17 % de cette classe d'âge* »².

L'emploi des jeunes varie très fortement selon le niveau de diplôme : « *le taux d'emploi des jeunes ayant fait des études supérieures est de plus de 80 % dans les trois ans qui suivent la sortie du système éducatif [...] contre 30 % seulement pour ceux qui n'ont pas dépassé le collège. En miroir, 85 % des jeunes inactifs ou au chômage n'ont pas dépassé le lycée, et 42 % n'ont pas dépassé le collège* »³. Les types d'emploi exercés par les jeunes sont également en rapide transformation. Les jeunes sont fortement surreprésentés parmi les titulaires d'un emploi temporaire (CDD, intérim, apprentissage, contrats aidés). En 2011, neuf millions de CDD de moins d'une semaine ont été signés qui concernent principalement les jeunes, formant ainsi un groupe de travailleurs que les économistes désignent comme « hyper-précaires » ; en d'autres termes, les jeunes signent cinq fois plus de CDD que les adultes.

L'emploi des jeunes est très sensible au **contexte économique**. Cependant, une note du Conseil d'analyse économique pointe que la France rencontre en outre des difficultés spécifiques : le taux d'emploi des jeunes Français est deux fois plus faible qu'au Danemark, 1,5 fois plus faible qu'au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne. Si elles sont actuellement au cœur de réflexions menées au niveau européen, comme l'atteste une récente initiative concertée pour l'emploi des jeunes⁴, les politiques d'insertion s'inscrivent également dans une histoire longue, marquée notamment, depuis le début des années 1980, par la création des missions locales, qui reçoivent aujourd'hui environ 15 % des jeunes, et par la mise en place des différents dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes⁵. Cette structuration a permis de définir des registres d'action, fondées sur les notions d'approche globale, de parcours d'insertion et de partenariats entre les acteurs. Comme le montre l'histoire du réseau des missions locales, ces principes se sont toujours confrontés aux variations de la conjoncture économique, au niveau national et selon les territoires⁶. Un récent rapport de l'inspection générale des finances sur les missions locales, même s'il note l'influence de l'intensité de l'accompagnement des jeunes par les conseillers, montre ainsi que, en matière de retour à l'emploi, « *les performances [des missions locales] sont d'autant meilleures que le taux de chômage dans leur ressort est faible* »⁷.

1. Jean-Baptiste Prévost, [L'emploi des jeunes, Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012](#).

2. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, « [L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France](#) », *Les notes du CAE*, n°4, avril 2013.

3. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, article cité.

4. Ursula von der Leyen, Wolfgang Schäuble, Pierre Moscovici et Michel Sapin, « [Lançons un « New deal » européen pour promouvoir l'emploi des jeunes](#) », *Le Monde*, 28/05/2013.

5. En 2011, 666 000 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'aide à l'emploi, dont 599 000 par le biais de l'alternance, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

6. Philippe Brégeon, « [Histoire du réseau des missions locales](#) », in *A quoi servent les professionnels de l'insertion ?*, L'Harmattan, 2008.

7. Inspection générale des finances, [Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes](#), juillet 2010.

Les expérimentations s'inscrivent donc dans ce double contexte : celui de **la recherche de solutions d'insertion** par des formes renouvelées d'accompagnement et de structuration des acteurs, et celui d'une **conjoncture économique particulièrement difficile**.

Les recommandations formulées par le CESE dans son rapport sur l'emploi des jeunes portent à la fois sur les « *freins structurels, liés au contexte économique dégradé, au fonctionnement du marché du travail et à l'inadaptation de notre modèle social* » et sur les innovations possibles dans les politiques d'insertion. Elles concernent des enjeux très larges, allant de la formation et l'orientation scolaire et professionnelle au fonctionnement du marché du travail et à la définition des droits sociaux. Sur les 18 recommandations formulées, 5 concernent des projets soutenus par le FEJ sur des enjeux connexes à l'insertion professionnelle (réussite scolaire, lutte contre le décrochage scolaire et universitaire, alternance)⁸, et 2 concernent directement des expérimentations soutenues par le FEJ relevant de la thématique de l'insertion professionnelle : « favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par l'entrepreneuriat », d'une part, « améliorer l'accompagnement des jeunes par les missions locales », d'autre part.

L'accompagnement vers l'emploi par les missions locales est un enjeu qui traverse nombre d'expérimentations mais n'en constitue cependant pas l'axe central. En effet, cet accompagnement est le cœur de leur métier et sa mise en œuvre ne représente pas, en tant que telle, une innovation. Les innovations dans les formes d'accompagnement par les missions locales concernent d'abord des expérimentations portant sur d'autres thématiques (santé, logement, alternance, réinsertion par exemple).

La question du lien entre les ressources des jeunes et leur accompagnement vers l'insertion a été posée dans le cadre de l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie (RCA) dans les missions locales (1.), ainsi que par le biais des questions liées à la mobilité des jeunes en insertion (2.). D'autres expérimentations portent sur l'accompagnement et le soutien des jeunes qui ont un projet de création d'activité (3.). Un dernier ensemble de projet a porté sur le suivi vers l'insertion professionnelle des étudiants (4.).

79

1. ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX RESSOURCES DES JEUNES EN INSERTION

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les projets portant sur l'aide à l'insertion des jeunes partent de deux types de constats. D'une part, peu de prestations s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans sans ressources : les mineurs sont les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les jeunes de plus de 25 ans sont éligibles au Revenu de solidarité active (RSA)⁹. Le RSA-Jeunes ne touche qu'une très petite minorité des 18-25 ans, qui ne sont pas les plus éloignés de l'emploi. **Les situations de vulnérabilité des jeunes les plus précaires sont pourtant importantes**, notamment en cas de rupture avec leur famille et de sortie

8. Renforcer l'accès à la formation et élever le niveau de qualification ; Renforcer les dispositifs d'orientation et les liens entre le système éducatif et le monde du travail ; Développer et améliorer les formations en alternance ; Poursuivre les efforts dans la lutte contre l'illettrisme ; Développer les dispositifs de « deuxième chance ».

9. [Mode d'emploi de la Garantie jeunes](#), rapport de synthèse des travaux du groupe de travail présidé par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, mai 2013.

de systèmes de formation et d'insertion¹⁰. Un enjeu d'expérimentation porte donc sur les effets de l'allocation d'une nouvelle ressource aux jeunes en insertion. Les résultats d'évaluation obtenus dans ce cadre sont d'autant plus précieux que cet enjeu a été repris dans les objectifs du [plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté](#) et du Comité interministériel de la jeunesse tenu le 21 février dernier. A ainsi été décidée la création d'une Garantie jeunes, qui crée une allocation nouvelle à destination notamment de « *ces invisibles qui ne fréquentent ni l'Education nationale, ni les missions locales, ni Pôle emploi* »¹¹.

D'autre part, **les outils existant pour accompagner les jeunes en insertion ont des inscriptions contrastées selon les territoires**. Concernant les territoires de la politique de la ville, un rapport récent de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) note qu'« *à l'absence de priorité nationale et territoriale donnée à l'emploi des jeunes des ZUS, viennent s'ajouter la faiblesse de l'accompagnement des jeunes en difficulté et la mauvaise articulation chronique des missions locales et de Pôle Emploi* »¹². D'autre part, comme le soulignent Viviane de Lafond et Nicole Mathieu, « *il n'existe pas de politiques spécifiquement rurales pour lutter contre l'exclusion, qui prendraient en compte les caractéristiques de ces milieux, atouts et handicaps, par rapport à cette question, et qui seraient le pendant du volet prévu par la politique de la ville* »¹³. Un enjeu d'expérimentation a donc été de conduire un ensemble de projets complémentaires les uns des autres afin de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté sur un territoire donné, sans définir *a priori* de domaine d'intervention, mais en s'ajustant à un diagnostic des besoins locaux.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'action majeure du **Revenu contractualisé d'autonomie** concerne l'accompagnement des jeunes en insertion, couplé à un soutien financier qui doit permettre d'éviter aux jeunes de se tourner vers des solutions d'emploi de court terme, incompatibles avec une insertion satisfaisante sur le marché de l'emploi ou la reprise d'une formation. L'allocation de ressources doit permettre aux jeunes bénéficiaires de privilégier des solutions d'emploi de plus long terme, en meilleure adéquation avec l'acquisition de qualifications.

Le RCA est expérimenté depuis avril 2011 dans 82 missions locales. Il concerne des jeunes éligibles au Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), c'est-à-dire les jeunes de 16 à 25 ans, disposant d'un niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Concrètement, le RCA « mission locale » permet de verser aux jeunes une allocation mensuelle maximale de 250 euros pendant un an, puis une allocation dégressive durant la deuxième année, modulée en fonction du montant des ressources d'activité.

10. Olivier Douard et Patricia Loncle, « Les jeunes vulnérables dans les politiques locales sociales et de santé », *Agora débats/jeunesses*, 2012/3, n° 62.

11. Pascale Kremer, « [Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout](#) », *Le Monde*, 01/06/2013.

12. Agnès Jeannet, Laurent Caillot, Yves Calvez, « [L'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) », Rapport de l'IGAS, juillet 2010.

13. Viviane de Lafond, Nicole Mathieu, « [Jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux](#) », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n°134, septembre 2003

PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Le « Revenu contractualisé d'autonomie » pour les jeunes en mission locale est évalué par l'Ecole d'économie de Paris - PSE et le CREDOC. Il fait l'objet d'une évaluation quantitative, reposant sur la constitution aléatoire d'un groupe témoin et d'un groupe test et d'une évaluation qualitative, fondée sur des observations et entretiens auprès des professionnels et des jeunes bénéficiaires. Les résultats présentés sont issus du rapport intermédiaire, « Évaluation d'impact du revenu contractualisé d'autonomie (RCA) à mi-parcours », Romain Aeberhardt, Vera Chiodi, Bruno Crépon, Mathilde Gaini et Augustin Vicard, CREST, J-PAL, Ecole d'Economie de Paris.

■ Le rapport final sera remis en juin 2014.

Le rapport d'évaluation intermédiaire du [RCA « missions locales »](#) souligne que les jeunes suivis dans le cadre du CIVIS ou du RCA (témoins et bénéficiaires) cumulent des difficultés financières, professionnelles et scolaires : « *un niveau de qualification bas (73 % d'entre eux n'ont pas le baccalauréat), une expérience professionnelle souvent courte, et l'absence de moyens de transport (seul un tiers d'entre eux disposent du permis de conduire) [et] en avril 2011, au moment où ils s'inscrivent pour la première fois à la mission locale, 22 % ont passé au moins une journée sans un repas complet au cours des 12 derniers mois et 49 % ont été en découvert bancaire au moins une fois durant la même période.* » 86% des jeunes se sont inscrit à la mission locale pour recevoir une aide pour trouver un emploi, une formation ou une place en apprentissage.

L'évaluation montre un effet positif et significatif sur l'investissement des jeunes dans leur accompagnement à la mission locale. Les rendez-vous avec les conseillers de missions locales sont plus fréquents et plus réguliers, en partie sans doute car les jeunes doivent déclarer chaque mois leurs revenus pour percevoir l'allocation. De fait, ils reçoivent davantage d'offres d'emploi ou de stages en entreprise. D'autre part, il apparaît que le RCA a un impact positif sur la préparation du permis de conduire.

Cependant, le dispositif ne montre pas d'effet sur les efforts de recherche et de formation des jeunes, ni sur l'approfondissement de leur projet professionnel. L'absence d'effet sur l'insertion professionnelle ou la qualité des emplois occupés au bout d'un an vient corroborer ce constat : les taux d'insertion et la fréquence des recrutements en CDI sont similaires entre les deux groupes. En revanche, il apparaît que le RCA a un léger effet désincitatif. Le dispositif a en effet un impact négatif sur les taux d'emploi dans les premiers mois qui suivent l'entrée dans le programme, les jeunes bénéficiaires ayant un taux d'emploi inférieur de trois points de pourcentage par rapport aux jeunes du groupe témoin, bénéficiant du Civis. Cependant, cette différence s'estompe au-delà de six mois et n'est alors plus significative.

L'effet moyen du RCA sur les ressources des jeunes est limité : « *au bout d'un an, les jeunes du groupe RCA ne bénéficient pas en moyenne d'une progression conséquente de leurs ressources. En moyenne, les jeunes du groupe Civis disposent de 605 euros. Ce montant ne progresse que de 32 euros dans le groupe RCA* ». Il y a donc un effet de substitution du RCA aux autres sources de revenu dont ils disposent, qui sont constitués majoritairement d'aides familiales, d'allocations logement (Aide

Personnalisée au Logement) et de bourses d'études. Cet effet est cependant inégal : **pour les jeunes avec très peu de ressources, notamment en rupture familiale, bénéficiaire du programme conduit à une forte augmentation des ressources**, tandis que pour les 50% des jeunes les plus dotés, l'entrée dans le dispositif n'a pas modifié le montant de ces ressources.

■ La structuration territoriale de l'accompagnement

La mise en place de la Garantie jeunes reposera également sur « un projet de territoire structuré autour d'un partenariat fort entre les acteurs de l'insertion en amont et tout au long du parcours du jeune »¹⁴.

Cet enjeu a été spécifiquement travaillé dans le cadre de l'appel à projets « [Quatre territoires](#) » (APQT). La démarche a été engagée sur quatre territoires et menée à son terme sur trois¹⁵ : les départements de la Meurthe-et-Moselle, du Morbihan et du Val-d'Oise.

La démarche a été conçue en deux étapes : un cabinet d'études a établi un diagnostic approfondi de la situation des jeunes de 16 à 25 ans sur chacun des territoires ; les acteurs locaux des politiques de jeunesse ont proposé, sur la base du diagnostic, des axes d'expérimentation et, suite à des appels à projets locaux, sélectionné 8 dispositifs expérimentaux (3 en Meurthe-et-Moselle, 4 en Val d'Oise, 1 dans le Morbihan) évalués de façon indépendante.

L'évaluation des projets menés dans le cadre « APQT » montre que la mise en place de collaborations entre acteurs d'un territoire permet de faciliter les prescriptions vers les actions expérimentées et facilite la prise de relais vers d'autres dispositifs. Elle souligne deux problématiques distinctes. Les jeunes en territoires ruraux sont plus faiblement pris en compte par les pouvoirs publics. Ce constat s'applique aussi bien dans des zones rurales « excentrées », comme en Meurthe-et-Moselle, que dans des territoires plus proches des zones d'activité urbaines, à l'image de l'Ile-de-France. La coordination des dispositifs jeunesse des territoires urbains doit être renforcée : les projets font apparaître une grande diversité d'actions mais également une difficulté à articuler les interventions, qui conduit à des risques accrus de ruptures dans les parcours des jeunes. Le mode de sélection territorialisé des projets a permis une bonne appropriation locale des projets qui ont notamment fait l'objet, dans les trois départements, d'un suivi important par les services déconcentrés de l'Etat.

PERSPECTIVES

Un enjeu majeur de l'évaluation du [RCA « missions locales »](#) est de fournir des éléments d'information pour **la mise en œuvre de la « Garantie jeunes », lancée à partir de septembre 2013 dans 10 territoires pilotes**. La Garantie jeunes vise à « *amener les jeunes en grande précarité vers l'autonomie et [à] co-construire un parcours personnalisé* », en s'inscrivant dans un « *projet de territoire* » afin d'impliquer autant l'Etat que les collectivités territoriales. Elle repose sur un contrat d'engagement réciproque signé par le jeune, qui accepte les rencontres régulières avec son conseiller, et la mission locale qui devra « *organiser un accompagnement continu* ». Elle octroie également une allocation forfaitaire mensuelle d'un montant équivalent au RSA, dont l'attribution sera décidée par une commission partenariale.

Les enseignements proposés par l'évaluation du RCA devront être confirmés par les rapports d'évaluation à venir : les résultats définitifs de cette expérimentation ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2013, certains effets du RCA sur le parcours des jeunes étant susceptibles de ne pas

14. [Mode d'emploi de la Garantie jeunes](#), rapport de synthèse des travaux du groupe de travail présidé par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, mai 2013.

15. Le projet de Nantes métropole n'a finalement pas été réalisé.

être visibles après un an d'expérimentation. Les résultats de l'évaluation suggèrent à ce stade que la « **Garantie jeunes** » pourrait prévoir un ciblage portant davantage sur les jeunes les plus en difficulté, c'est-à-dire ceux dont les parents disposent de faibles ressources, ou ceux qui sont en rupture familiale. L'absence d'effets du RCA à un an sur la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle suggère quant à elle une redéfinition de l'accompagnement qui sera proposé dans le cadre de la Garantie jeunes, soit en transformant « *les contenus, l'intensité et les étapes-clés du programme d'accompagnement* », soit en modifiant la « *logique des droits et devoirs du Civis* », notamment la conditionnalité des aides ou les possibilités de cumuler ressources et allocations.

■ Une expérimentation en cours

Le projet « [Egalité des chances et management de la diversité](#) » porté par le Groupe Carrefour et évalué par JPAL/ Ecole d'Economie de Paris (AP2 97).

Le projet est fondé sur une expérience d'intégration de jeunes habitants dans les zones urbaines sensibles dans une grande entreprise française et sur la formation des managers de cette entreprise. Il tente de répondre à trois questions. Les managers ont-ils au départ des *a priori* négatifs sur la productivité des jeunes des quartiers défavorisés ? Est-ce que l'existence de tels *a priori* pousse les jeunes à une moins grande performance et à une perception dégradée du marché du travail ? Est-ce que les *a priori* des managers sont susceptibles d'évoluer ou de s'ajuster suite à une expérience de travail avec les jeunes des quartiers défavorisés ? L'évaluation repose sur une méthode quantitative d'impact. **Les résultats seront disponibles fin 2013.**

2. MOBILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Avec 1,7 million de passages et 1 020 000 réussites chaque année, le permis de conduire est le premier examen en France. **La majorité des jeunes en difficulté d'insertion ne détient cependant pas le permis de conduire** : seul un jeune sur trois pris en charge par une mission locale par le biais d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en est titulaire¹⁶. Or les personnes en insertion ont particulièrement besoin d'être mobiles pour accéder à l'emploi. Estimé en moyenne à 1 500 euros, le coût moyen du permis de conduire est un enjeu financier majeur pour les jeunes issus des familles les plus modestes. **Les dispositifs d'aides versées par l'Etat, les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux et les villes sont nombreux**¹⁷. L'Etat offre ainsi une formule de prêt à taux zéro d'un montant de 800 à 1 200 €, dénommé permis à un euro par jour, et contribue à des formules de financement au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes. Pôle Emploi propose aux demandeurs d'emploi une aide d'un montant plafonnée à 1 200 € majorée à 1 500 € dans le cas d'un bénéficiaire du RSA qui active l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) pour financer tout ou partie du coût du permis de conduire. Des dispositifs régionaux prennent la forme d'exonération de taxe régionale, d'aides financières et d'aides ciblées sur les jeunes ou les peu diplômés. Des aides offertes par les départements prennent la forme de bourses au permis de conduire et d'aides ciblées sur les jeunes ou les allocataires du RSA.

16. Lionel Bonnevalle, « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010 », *Dares Analyses*, janvier 2012, n°08.

17. Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao, [Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?](#), rapport final d'évaluation pour le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2012.

Des villes proposent également des dispositifs d'aide, le plus souvent sous condition de ressources et en échanges de travaux collectifs. Mais **la mesure des effets de ces aides était jusqu'ici incertaine.**

Dans ce contexte, l'enjeu de l'expérimentation « [10 000 permis pour réussir](#) » a été d'aider financièrement et d'accompagner l'accès au permis de conduire de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion et de mesurer l'impact de cette aide sur l'évolution de leur situation sociale et professionnelle.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

L'évaluation quantitative permet de comparer le volume d'aide perçu par les jeunes bénéficiaires de ce dispositif et par ceux qui ont eu accès aux aides de droit commun existantes sur leur territoire. Les **jeunes ayant bénéficié de l'aide**, ont reçu un soutien moyen de 892 €. Outre cette subvention, des aides complémentaires issues du droit commun ont été accordées aux jeunes qui étaient dans l'expérimentation, pour un montant moyen de 280 € par des collectivités territoriales et par le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes, les allocations reçues dans le cadre du CIVIS ou encore la Maison de l'Emploi. Les jeunes n'ayant pas bénéficié de l'aide dans le cadre de l'expérimentation ont pu prétendre à des aides au financement du permis (aides de droit commun). L'enquête menée auprès des structures au contact des jeunes révèle que le montant moyen de ces aides de droit commun s'est élevé à 533 €.

Le rapport d'évaluation quantitative montre que les jeunes accompagnés déclarent que le reste à charge est en moyenne de 779,50€. Les jeunes non accompagnés ont quant à eux un reste à charge de 1184,80€. Le fait d'avoir bénéficié de l'expérimentation implique donc une aide financière supplémentaire de 405 € en moyenne : les résultats constatés s'interprètent donc comme l'impact combiné de ce supplément de ressources et des mesures d'accompagnement proposées dans le cadre des divers dispositifs. Environ 85% des structures ont formalisé l'entrée des bénéficiaires dans le dispositif par le biais de la signature d'un document de type contractuel. Dans plus de la moitié des structures, des contreparties non financières conditionnaient l'entrée dans le dispositif. Ces contreparties consistaient principalement (pour 64% des jeunes bénéficiaires) à suivre un parcours pédagogique abordant diverses problématiques liées à la conduite (sécurité routière, sécurité mécanique, logique assurantielle...), et représentant pour les jeunes bénéficiaires une durée moyenne de 31 heures.

■ Le projet « **Permis de travailler pour mille jeunes rhônalpins** » (APPC-065), porté par l'Union régionale des missions locales de la région Rhône-Alpes

Ce projet a mené un important effort d'apprentissage, pour combler les lacunes en matière de savoirs de base. Il a également utilisé la sophrologie pour réduire le stress des jeunes. Des séances de coaching ont été mises en place. Un stage intensif pour l'apprentissage du code, utilisant en particulier les sites internet spécialisés, a été organisé. Une journée, consacrée exclusivement à la sécurité routière a été animée par des spécialistes. La mise en œuvre du projet a été facilitée par un partenariat élargi : il a permis de mobiliser le Conseil régional, l'URHAJ, l'auto-école sociale de la région, les missions locales, la préfecture, la DDE, la DIRECCTE et l'association « Innovation et développement ».

PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

L'évaluation nationale du dispositif était composée de deux volets :

- Un volet quantitatif (étude d'impact) porté par la fédération de recherche du CNRS « Travail, Emploi et Politiques Publiques » (TEPP) : le principe de l'évaluation d'impact est de comparer un « groupe test » composé de jeunes qui vont bénéficier de l'action (subvention et accompagnement), avec un groupe témoin formé de jeunes qui ne vont bénéficier que des dispositifs « de droit commun » existant d'ores et déjà dans les territoires ;
- Un volet qualitatif de l'évaluation assuré par le cabinet ASDO Etudes. Il vise tout d'abord à définir les différents modèles qui émergent dans le cadre de l'expérimentation (types de publics visés, objectifs recherchés, modalités de mise en œuvre), et à établir une typologie des bénéficiaires et des effets du dispositif sur leurs parcours (motivation, vécu de l'aide et de l'accompagnement, effets sur le projet professionnel).

L'évaluation qualitative (ASDO Etudes, « 10 000 permis pour réussir », 2012) met en évidence trois conceptions des projets d'aide au permis.

- **Le permis pédagogique.** L'accent est mis sur l'accompagnement pédagogique au passage du permis de conduire.
- **Le permis professionnalisant.** Des sites ont conçu l'aide au permis comme un coup de pouce déclencheur d'une embauche, dernière marche vers l'emploi. Le dispositif est pensé pour des jeunes « prêts à l'emploi ».
- **Le permis éducatif.** Ces projets ajoutent aux cours de code et aux heures de conduite des ateliers de prévention routière, des ateliers de secourisme, ou encore exigent des jeunes aidés de s'impliquer comme bénévoles dans une association le temps d'une semaine.

L'évaluation qualitative analyse également **la dimension institutionnelle de la mise en œuvre des dispositifs**. L'implication très forte des missions locales n'a pas résolu la difficulté à intégrer réellement le passage du permis de conduire au sein d'un parcours d'accompagnement vers l'emploi. L'expérimentation a ainsi, dans certains cas, renforcé le partenariat des porteurs de projet avec les auto-écoles des territoires expérimentateurs. Mais ce partenariat a rencontré des limites : la fragilité économique de certaines auto-écoles, leur « saturation » à l'égard de dispositifs d'aide publique jugés trop consommateurs de temps et peu rentables, l'effet stigmatisant de dispositifs qui conduisent les auto-écoles à porter un regard peu amène sur leurs bénéficiaires. Le système de classement des auto-écoles pour l'attribution des places aux examens de passage du permis les rend frileuses pour présenter des élèves qu'elles estiment trop préparés.

Les résultats de l'évaluation quantitative (Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao, [*Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?*](#), 2012) montrent que le dispositif augmente l'accès aux auto-écoles, la réussite au code, la réussite au permis et le fait de disposer d'un véhicule. Le taux d'obtention du permis de conduire est ainsi de 25,2 % dans le groupe test à 12 mois et de 44,8 % à 24 mois, contre 13,6 % et 29,8 % dans le groupe témoin. Le dispositif augmente donc de près de 50% les chances d'obtention du permis à un horizon

de 24 mois. **2 ans après l'aide attribuée à 10 000 jeunes, on peut dire que 1500 n'auraient pas eu le permis sans elle.** Cet effet positif n'est pas lié à l'augmentation des taux de réussite aux examens mais à la capacité donnée aux jeunes de pouvoir tenter plusieurs fois les épreuves.

Le dispositif n'a, en revanche, **pas d'effet notable sur les chances d'accéder à un emploi et sur la qualité des emplois occupés** (salaire, type de contrat de travail, durée du travail et statut d'emploi), à court terme comme à long terme. Lorsqu'ils préparent leur permis de conduire, les jeunes sont moins mobiles géographiquement, recherchent moins activement un emploi, une formation ou un emploi de meilleure qualité que celui qu'ils occupent. Une fois le permis de conduire acquis, ces caractéristiques s'inversent. Les jeunes gagnent en mobilité résidentielle et l'emploi devient plus accessible. Les seules différences notables portent sur la nature de l'emploi, pour ceux qui sont employés, les jeunes aidés occupant plus fréquemment des emplois nécessitant l'usage d'une voiture, comme outil de travail ou parce que la localisation du travail peut changer.

L'aide au permis exerce des **effets favorables sur la sociabilité des jeunes et sur leur intégration sociale**. Par exemple, elle favorise la participation électorale et la participation à des associations sportives ou locales et elle augmente l'intensité des échanges avec ses amis. **Les effets de l'aide sont différents entre les filles et les garçons.** Les filles passent plusieurs fois l'examen pratique du permis, ce qui induit un nombre d'heures de conduite et un coût plus élevé. Elles tirent des bénéfices plus importants de l'aide qui leur permet de financer ce surcoût et de réussir le permis aussi fréquemment que les garçons.

PERSPECTIVES

Les résultats illustrent la **grande difficulté que représente en France pour les jeunes en insertion l'accès à la conduite en France**. Deux ans après l'entrée dans le dispositif, plus d'un jeune sur deux n'a pas réussi à obtenir le permis de conduire et près de deux jeunes sur trois n'ont pas encore de véhicule. Les aides financières accordées aux jeunes pour faciliter le passage du permis ont des effets de long terme positifs, mais au prix d'effets de court terme défavorables du point de vue de l'insertion professionnelle et de l'intégration sociale des jeunes. Pour ces raisons, l'évaluation quantitative conclut qu'« *il conviendrait de réexaminer les conditions d'une **simplification du passage du permis de conduire** pour les jeunes, afin d'en réduire le coût financier mais aussi la durée et la difficulté. (...) Simplifier les épreuves du permis sur le modèle de beaucoup d'autres pays produirait un triple dividende sur l'aptitude à la mobilité des jeunes, sur leur accès à l'emploi et sur leur intégration sociale* ».

3. L'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les jeunes qui souhaitent entreprendre font face à un manque d'expérience professionnelle, qui se traduit par **des projets souvent peu aboutis, et parfois des difficultés d'accès au crédit**. L'aide à l'entrepreneuriat des jeunes est une forme d'aide à l'insertion professionnelle inscrite dans un contexte « *d'insuffisante création d'emploi, [de] déficiences du marché de travail et [de] réduction de l'offre de crédits* »¹⁸. Les expérimentations ont pour objectif de faciliter l'accès au crédit de jeunes ayant un projet créatif auprès des financeurs, notamment les banques, et d'accompagner les jeunes dans les démarches de financement. Il s'agit aussi de proposer aux jeunes désireux d'entreprendre une formation adaptée à leur projet.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Une des mesures consiste à proposer un accompagnement renforcé aux jeunes entrepreneurs pour faciliter leur accès au crédit auprès des banques.

■ Le projet « Ouvrir les portes de la banque aux jeunes entrepreneurs » porté par France Active et évalué par le cabinet Opus 3, AP1 230

L'expérimentation propose de coupler une subvention de 2000€ et un accompagnement renforcé pour des jeunes qui souhaitent entreprendre. Il s'agit de compenser la faiblesse de l'apport personnel d'un jeune créateur, dans une logique d'augmentation des « fonds propres ». Le projet a pour objectif de soutenir « moralement », par un accompagnement auprès des financeurs, et « économiquement » les jeunes porteurs d'un projet créatif.

■ Le projet « Parcours Confiance Jeunes » porté par la Boutique de gestion pour entreprendre Atlantique Vendée et évalué par l'Université d'Angers-Laboratoire ESO/CARTA (UMR CNRS 6590), AP1 290

L'expérimentation propose un parcours d'encouragement à la création d'entreprise, qui s'appuie sur un partenariat entre 6 acteurs, dont la Mission locale, un groupe de conseil formation pour l'élaboration de business plans, une banque finançant des microcrédits, une association d'entrepreneurs. L'objectif est d'accompagner des jeunes porteurs de projets de création d'entreprises, en leur offrant un diagnostic de leur projet, des aides à la maturation du projet lors d'entretiens individuels ou d'ateliers, la mise en relation du jeune avec un entrepreneur impliqué, un microcrédit, une bancarisation et un contrat d'assurance préférentiels, et un suivi individuel post-crédation.

18. Bernd Balkenhol, Camille Guézennec, « Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ? », Conseil d'Analyse Stratégique, Bureau International du Travail, Finance Solidaire, n° 2013-07, avril 2013 (document de travail).

Une deuxième catégorie d'interventions agit sur l'offre de formation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes, sous la forme d'une validation d'acquis universitaires.

■ Le projet « [Passeport pour le microcrédit](#) » porté par l'Université de Poitiers et évalué par Les Ateliers du Développement, API 447

Le public visé est constitué de jeunes qui souhaitent s'insérer dans l'emploi par l'entrepreneuriat, sans pour autant avoir un projet précis. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux jeunes désireux d'entreprendre un parcours renforcé d'aide à la création d'entreprise, en obtenant un Diplôme Universitaire. Ce parcours comprend donc une « validation des acquis » dont l'objectif principal est de renforcer le dossier du candidat. Le diplôme crée un label valorisant leur parcours de création, dont le but est de faciliter l'obtention d'un prêt bancaire pour la création d'une activité économique.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Les expérimentations achevées ont fait l'objet d'une évaluation quantitative descriptive et qualitative menée par observations *in situ* et entretiens. Des expérimentations en cours (voir ci-dessous) permettront de disposer de résultats d'impact comparant le devenir d'un groupe test et d'un groupe témoin sélectionnés de façon aléatoire.

L'accès au crédit par un accompagnement renforcé

Le projet « [Ouvrir les portes de la banque aux jeunes entrepreneurs](#) » montre des résultats encourageants. En tenant compte du fait que les jeunes bénéficiant du dispositif ont déjà un projet et sont à la recherche de financement, « *l'accompagnement vers la banque a, de l'avis de tous, un effet « rassurant », pour le jeune lui-même qui se sent épaulé dans ses démarches, [...], et pour la banque qui, faisant confiance à l'accompagnateur, fait en écho confiance à l'accompagné* ».

Cet accompagnement joue donc **un rôle de déclencheur dans la démarche vers la banque**, renforcé par l'apport de la subvention. D'après les entretiens, celle-ci a eu plusieurs effets. D'une part, elle compense un manque d'apport initial des jeunes créateurs, en augmentant leurs fonds propres. Cela permet aux jeunes de diminuer la demande d'emprunt bancaire, ou de solliciter une demande de prêt plus importante, mais également de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès de la banque. D'autre part, l'allocation permet concrètement de se lancer en faisant face aux premiers frais liés à l'installation.

La comparaison avec le projet « [Parcours Confiance Jeunes](#) » met en évidence **la nécessité d'une coordination d'acteurs renforcée**. En effet, sur les 37 entreprises créées à l'issue du dispositif, aucun jeune n'a eu recours au microcrédit proposé dans le cadre du parcours, mais la moitié d'entre eux se sont tournés vers des crédits plus classiques, ou des microcrédits auprès d'autres banques. L'évaluateur note un manque d'implication de la banque, qui devait jouer un rôle important dans le financement direct : « *le dispositif n'est pas appliqué en tant que parcours intégré mais comme une succession d'étapes pour lesquelles chacun des partenaires applique ses savoir-faire* ». Le rapport indique que l'autre moitié des jeunes créateurs d'entreprise n'a pas eu recours du tout au crédit, soulignant ainsi l'importance des « *solidarités familiales* », et interrogeant le diagnostic selon lequel les jeunes en général souffrent d'une difficulté d'accès aux financements.

L'enjeu principal : l'aide à la construction du projet

Dans le cas du projet [« Passeport pour le microcrédit »](#), l'accompagnement est apprécié par les jeunes, dont le projet est encore peu défini ou mal défini. Ceux-ci considèrent qu'il aide à « cadrer » le projet de création, souvent à l'état « *d'idées éparpillées* », à se fixer des objectifs au fur et à mesure. Pourtant, six mois après la sortie du dispositif, les effets sur l'accès au crédit apparaissent faibles. Les données issues des entretiens interrogent une des hypothèses de départ : **l'accès au crédit n'est pas le point de blocage essentiel à la création d'entreprise pour le public cible du dispositif**. Certains jeunes ont décidé de différer leur projet de création d'entreprise, le temps d'acquérir une expérience dans le secteur d'activité concerné et de « *créer des liens* ». D'autres ont reconsidéré leurs motivations pour créer une entreprise : ils envisagent de manière plus positive le projet de création et tiennent, d'après les entretiens, à prendre davantage de temps pour mettre en place un projet plus solide que prévu avant le début de l'expérimentation.

PERSPECTIVES

Les évaluations mettent en évidence les attentes des jeunes vis-à-vis des différents partenaires de leur accompagnement, parfois différentes des attentes du porteur de projet. L'évaluation du projet [« Passeport pour le microcrédit »](#) indique qu'une partie des étudiants déclarent avoir été surtout touchés par les interventions des professionnels. Certains entretiens insistent sur l'apport spécifique d'un enseignement donné par un professionnel, plus crédible qu'un savoir académique théorique.

De nombreux rapports évaluant les effets du microcrédit à destination des jeunes partent d'un constat insistant sur les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au crédit. Cependant, ils indiquent qu'**à l'issue des expérimentations, le principal frein à l'entrepreneuriat est davantage la forme non aboutie de leur projet**. Ces résultats sont cohérents avec le travail d'observation réalisé par la sociologue Sarah Abdelnour au sein d'une association d'aide à l'entrepreneuriat. Elle montre ainsi que les réseaux associatifs de microcrédit sont d'abord **un acteur dans la formalisation d'activités précaires**¹⁹.

Les résultats disponibles à ce jour ne proposent toutefois pas de mesure des effets des dispositifs sur le parcours des bénéficiaires à une échelle suffisamment large : ils gagneront à être étayés ou nuancés par des évaluations d'impact quantitatives des projets en cours.

■ Le projet [« Créajeunes »](#), porté par l'ADIE et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris (PSE), Laboratoire d'Action contre la pauvreté (J-PAL Europe), HAP 03

Le programme est destiné en priorité aux jeunes de 18 à 25 ans et a pour objectif d'accompagner des jeunes qui sont intéressés par la création de leur entreprise. Dans un premier temps (période de 1 à 4 mois), CréaJeunes met en place un accompagnement spécifique comprenant un accompagnement individuel, une mise en réseau avec des entrepreneurs et une formation. Ensuite, un accompagnement post-crédit d'environ 18 mois est prévu. L'évaluation menée par J-PAL/PSE, en partenariat avec l'ADIE, consiste en une expérimentation contrôlée reposant sur la sélection aléatoire de deux groupes de jeunes : un groupe ayant accès au programme (groupe

19. Sarah Abdelnour, « Microcrédit et travail au noir. L'informalité est-elle soluble dans l'insolvabilité ? », *Revue Economique*, vol. 60, 2009/5.

traitement), un groupe n'ayant pas accès au programme (groupe contrôle). **Les résultats seront disponibles fin 2013.**

- **Le projet « Groupement de Créateurs », porté par l'Association Nationale des Groupements de créateurs et évalué par le Groupe de Recherche en Economie et Statistique (CNRS-GRECSTA), Ecole d'Economie de Paris (PSE) et Laboratoire d'Action contre la Pauvreté (J-PAL Europe), HAP 06**

Ce dispositif a pour finalité de favoriser l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, qui ne sont plus en formation, par un accompagnement fondé sur la pédagogie de projet. L'accompagnement des Groupements de Créateurs est réalisé à partir d'une idée de création d'activité exprimée par le jeune, l'activité étant entendue au sens large : association, entreprise ou encore développement d'une activité au sein d'une entreprise déjà existante. La première étape est une phase de sensibilisation. Les jeunes qui veulent poursuivre dans la création d'activité peuvent alors être orientés vers le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA). L'évaluation du dispositif repose sur la constitution de deux groupes : un groupe de bénéficiaires et un groupe témoin, désignés par tirage au sort. Quatre enquêtes de suivi permettront de mesurer l'impact du dispositif sur l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes en recherche d'emploi. **Les résultats seront disponibles en 2015.**

4. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les difficultés d'insertion que connaissent les jeunes apparaissent très différentes selon leur niveau de diplôme. Elles n'épargnent pas les étudiants, en particulier dans deux types de situations : d'une part, les diplômés de certaines filières universitaires, par exemple de sciences humaines, de lettres et langues, d'édition, de communication, de journalisme²⁰, et, d'autre part, les étudiants en échec à l'Université. Enfin, le niveau de diplôme ne protège pas les jeunes contre **les discriminations à l'embauche** : des expérimentations de testing mettent ainsi en évidence des discriminations envers des jeunes à niveau de diplôme égal.

- **Testing : « Entrées dans la Vie Active et Discriminations à l'Embauche » effectué par le CEREQ, AP2 084**

L'objectif général du projet est de proposer une mesure des discriminations à l'embauche, à partir d'une méthodologie de *testing*, et de préciser leur contexte, grâce à une observation plus globale des processus de recrutement et de recherche d'emploi.

Le *testing* a permis une objectivation des discriminations en montrant que les jeunes sortant de BTS de la région PACA qui possèdent un nom à consonance maghrébine ont davantage tendance que ceux pourvus d'un patronyme français à être mis à l'écart lors du processus de recrutement. Ce phénomène est plus nettement marqué lorsqu'il s'agit d'emplois en relation avec la clientèle, particulièrement les fonctions commerciales. Les jeunes titulaires de qualifications pointues dans le secteur industriel, où les techniciens sont recherchés, sont ainsi nettement moins victimes de discriminations à l'embauche.

20. APEC, « L'insertion des jeunes diplômés : quelles évolutions en quinze ans ? », *Les Etudes de l'emploi cadre*, septembre 2012.

Les informations recueillies par questionnaire comme par entretien amènent l'évaluateur à noter que ces discriminations ne sont qu'un élément parmi d'autres qui peuvent freiner l'accès à l'emploi de ces jeunes.

Source : Lydie Chaintreuil, Thomas Couppié, Dominique Epiphane et Emmanuel Sulzer (CEREQ), *EVADÉ – Entrées dans la Vie Active et Discriminations à l'Embauche*, Rapport final d'évaluation, AP2 84, septembre 2012.

Les projets soutenus ont pour objectif d'aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail, en développant les outils de recherche d'emploi des jeunes diplômés et des jeunes encore en formation, et en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en échec à l'Université.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Trois formes d'action ont été mises en œuvre par les projets :

- La première consiste à **cibler les étudiants en situation d'échec scolaire** afin de leur offrir des solutions innovantes pour accompagner leur insertion professionnelle.

■ Le projet « Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur », porté par Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes Diplômés et évalué par le CREST, AP1 317

L'expérimentation vise à faciliter l'entrée dans la vie active d'étudiants décrocheurs. Elle a testé, auprès de 2300 jeunes, différentes combinaisons d'actions pour l'insertion des étudiants en échec. Après une phase commune de diagnostic et de validation du projet professionnel, ces programmes incluent trois composantes supplémentaires, dont une partie des jeunes seulement bénéficie, suite à un tirage au sort :

- un volet spécifiquement tourné vers les métiers en tension ;
- une phase de formalisation et validation du projet professionnel à travers le parrainage par des professionnels en activité ;
- la signature d'un contrat d'engagement réciproque.

- Le deuxième type de projets consiste à mettre en place **des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi à destination des jeunes sortants de l'Université**. Il s'agit de proposer à des étudiants en fin d'études ou à des jeunes diplômés un accompagnement à l'insertion professionnelle, par le biais d'une aide à la constitution d'un réseau professionnel ou à la valorisation des compétences.

■ L'expérimentation du « Revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés (RCA-JD) », porté par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) et évalué par le Centre de recherche en économie de Grenoble

L'expérimentation du RCA « Jeunes diplômés » a pour cible les étudiants diplômés du supérieur au-delà de la licence qui, malgré ce diplôme de niveau élevé, rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. Le dispositif se compose de deux volets : une allocation et un accompagnement renforcé vers l'accès à l'emploi, contractualisé avec l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). L'allocation mensuelle est versée pendant douze mois et se cumule à d'éventuels revenus d'activité, dans limite d'un SMIC à temps complet. Elle varie de 10 à 250 euros en fonction des revenus d'activité.

■ **Le projet « ELITE : expérimentation locale pour l'insertion territorialisée des étudiants » porté par l'Université de Provence et évalué par l'Observatoire régional des métiers Provence-Alpes-Côte d'Azur, AP1 144**

Ce projet s'appuie sur la création par l'Université de Provence d'un Diplôme Universitaire d'aide à l'Insertion Professionnelle, qui offre un cadre universitaire aux étudiants en voie d'insertion. Ce diplôme est constitué de modules d'enseignement et d'accompagnement. Il mobilise conjointement des acteurs de l'insertion et des enseignements universitaires. Le projet touche les étudiants en Langues, Littérature et Sciences Humaines, à qui l'Université propose de suivre le DUIP. Les modules d'enseignement procurent aux étudiants des bilans de connaissances et de capacités, ainsi qu'une aide à l'élaboration d'un projet professionnel. L'accompagnement vise à rapprocher les étudiants des acteurs de l'insertion, tels que l'Observatoire régional des métiers ou les missions locales. En parallèle, les missions locales concourent à la mise en œuvre d'un système de parrainage par des professionnels expérimentés bénévoles. Enfin, le diplôme impose aux étudiants un stage conventionné en entreprise.

- Un troisième type de projet vise à **améliorer l'insertion professionnelle des jeunes étudiants pendant leur formation**. En effet, la part d'étudiants français en formation et actifs est deux fois moins importante que dans d'autres pays européens²¹. Les projets visent donc à la fois à améliorer la conciliation entre la poursuite d'étude et l'exercice d'un emploi et à développer les formes d'alternance dans des filières éloignées du monde de l'entreprise.

■ **Le projet « Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants (AQ3E) » porté par l'Université du Maine et évalué par l'Université Paris-Est Marne la Vallée – laboratoire ERUDITE, AP1 336**

L'expérimentation part du constat que les étudiants travaillant plus de 15 heures par semaine ont des résultats en moyenne moins élevés que les autres et ont un taux de réussite inférieur de 40 points, alors que sous ce seuil, l'effet de l'emploi sur les étudiants n'a pas d'impact significatif sur la réussite. L'expérimentation met en place une cellule de placement par l'Université, en partenariat avec le tissu local d'entreprises, les intermédiaires du marché du travail et les collectivités territoriales. Elle organise la rencontre entre ces offres et les demandes des étudiants, en fonction de leurs contraintes. L'évaluation repose sur la mise en place d'un protocole d'expérimentation avec constitution (par assignation aléatoire) d'un groupe de bénéficiaires et d'un groupe témoin. L'objectif est d'évaluer l'effet du placement par la cellule sur le taux d'abandon de l'emploi (hors embauche) d'une part, et le taux de succès aux examens d'autre part, selon la durée du travail hebdomadaire du poste occupé et la date d'entrée dans le dispositif.

■ **Le projet « Les Appreneuriales : je pense donc j'agis » porté par l'Université de Bretagne-Sud et évalué par le CEREQ, AP1 389**

Le projet vise à proposer des formations en alternance dans des filières bénéficiant de peu d'offres d'études en alternance. L'expérimentation s'adresse à des jeunes ou à des adultes en reprise d'études en section Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) et Activités Physiques et Sportives (APS). Le projet repose sur la coordination entre l'Université et les acteurs du monde professionnel, à savoir les entreprises du Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire du pays

21. Cette proportion est d'environ 20% en France, de plus de 40% au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Allemagne, de plus de 50% au Danemark, en Suisse et en Australie notamment. (Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, article cité).

vannetais et lorientais. L'évaluation repose sur des questionnaires diffusés auprès des étudiants, des entretiens auprès des professionnels, des étudiants, des enseignants, et de l'observation.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Les expérimentations achevées [« Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants \(AQ3E\) »](#) et [« Rebond »](#), de même que celle, en cours, [« Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants boursiers en master 2 »](#) font ou ont fait l'objet d'une évaluation d'impact quantitative. Les autres expérimentations ont fait l'objet d'une évaluation quantitative descriptive et qualitative menée par observations *in situ* et entretiens.

Les facteurs d'une insertion professionnelle difficile

La majorité des expérimentations menées autour de l'insertion professionnelle visent à comprendre les obstacles rencontrés par de jeunes sortis de l'Université rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Les jeunes bénéficiaires du [RCA « Jeunes diplômés »](#) évoquent le peu d'emploi disponible, l'impression de manquer d'expérience pour intéresser les entreprises, ou l'absence d'un projet professionnel défini. Face à ces difficultés, *« ils ne sont pas préparés à la recherche d'emploi et ne savent pas vraiment comment procéder [...] ». Avant leur entrée dans le RCA, ils décrivent un accompagnement via Pôle Emploi très limité et pas toujours adapté à leur profil, une méconnaissance de leurs diplômes et des métiers visés par les conseillers de Pôle Emploi »*²².

D'autres expérimentations mettent en évidence **le manque d'outils de professionnalisation** à disposition des jeunes, notamment au sein de certaines filières de l'Université. Le projet [« ELITE »](#) vise à remédier à cette difficulté dans la filière Langues, Littérature et Sciences Humaines (LLSH) dont le diplôme n'impose pas de stage. Beaucoup d'étudiants *« affirment dans l'enquête de rentrée que cette possibilité de pouvoir effectuer un stage constitue pour eux un véritable atout du Diplôme Universitaire d'Insertion Professionnelle, venant combler une lacune de l'université [et de leur filière] dans ce domaine »*.

L'accompagnement renforcé et la contractualisation

L'expérimentation [« Rebond »](#) s'adresse à des jeunes sortis de l'Université sans diplôme. Il attribue par tirage au sort à environ 4/5 des jeunes volontaires pour l'expérimentation l'entrée dans un des programmes d'accompagnement renforcé (la signature d'un contrat d'engagement réciproque, ou l'orientation vers des métiers en tension, ou un parrainage, ou une combinaison de ces programmes), 1/5^{ème} de ces jeunes formant un groupe témoin. Globalement, la comparaison de leurs trajectoires révèle que **l'accompagnement renforcé a eu un impact positif** sur le nombre d'entretiens d'embauche ainsi que sur le nombre et la qualité des emplois obtenus par les bénéficiaires qui déclarent s'engager dans le dispositif pour trouver un emploi. L'impact du programme renforcé est plus important lorsqu'il a été couplé à une orientation vers les métiers en tension. **Le résultat le plus**

22. Isabelle Borras, [« Expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés »](#) (CEREQ), rapport final d'évaluation, mai 2013.

inattendu est l'impact important du contrat en dépit de son coût nul²³. Les auteurs suggèrent qu'un changement de comportement a pu s'opérer de la part des conseillers, en plus de la contrainte des engagements pris par les jeunes. En effet, les chargés de mission n'ont pas l'habitude d'exclure les jeunes du programme d'insertion s'ils manquent à leur engagement : *« les conseillers pourraient avoir été plus exigeants à l'égard des engagements conclus afin de ne pas devoir affronter la situation de constater de tels manquements et procéder à des radiations autoritaires »*.

L'évaluation du [RCA – Jeunes Diplômés](#), à partir d'une enquête quantitative descriptive et qualitative, met l'accent sur l'hétérogénéité des effets sur les jeunes. Un peu plus de la moitié des 500 jeunes initialement visés a intégré le dispositif. D'après les professionnels interrogés, **le projet a assez mal ciblé son public** à cause du nombre réduit de jeunes réunissant tous les critères d'éligibilité : *« l'association des critères d'âge, de durée d'inscription et de diplôme débouche essentiellement sur des jeunes au parcours sans faute »*. D'autre part, de nombreux jeunes en difficulté d'insertion échappent au dispositif parce qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi depuis au moins 6 mois.

L'attractivité et l'utilisation faite de l'allocation varie selon la situation des jeunes : le montant ne suffit pas à garantir l'autonomie des jeunes les plus précaires, mais permet aux jeunes aidés par leurs parents de s'autonomiser vis-à-vis d'eux. Dans les entretiens, les jeunes accompagnés expriment **une vision plutôt positive sur le dispositif**, en affirmant qu'ils auraient pu trouver un emploi seuls, mais que l'accompagnement par l'APEC a accéléré le processus. Concernant l'allocation contractualisée, elle semble avoir encouragé les jeunes à rester dans le dispositif : 1 jeune sur 4 déclare qu'il aurait été moins motivé pour le suivi demandé sans l'allocation. 60% des jeunes ont utilisé cette aide en dépenses de transport et en frais de recherche d'emploi.

L'accompagnement d'étudiants suivant des filières dont les liens avec le monde professionnel sont faibles présente des résultats contrastés. Les entretiens avec les bénéficiaires et partenaires du projet [« ELITE »](#) montrent une adhésion des jeunes au dispositif assez encourageante, en partie liée au fait que la participation au dispositif relève d'un enseignement supplémentaire de l'Université, à l'issue duquel les étudiants bénéficient d'un diplôme. Le programme proposé comporte différents niveaux d'action, de l'enseignement informatif au stage en entreprise locale. Au contraire, le projet [« Appreneuriales »](#) a rencontré des difficultés pour trouver son public parmi les étudiants en LLSH et en Activités Physiques et Sportives : *« l'adhésion longue et difficile des étudiants au dispositif »* a été confirmée par le faible nombre de participants. Cependant, certains changements – dont la mesure est fragile étant donné le très faible nombre de bénéficiaires – montrent une dynamique encourageante dans le rapprochement des étudiants avec le monde professionnel. Si les étudiants en LLSH, avant le début de l'expérimentation, considéraient *« n'avoir aucune réelle compétence directement applicable sur un terrain professionnel »*, ils ont appris du stage à *« mettre en valeur des compétences principalement rédactionnelles au travers des différentes missions axées sur le domaine de la communication et de ses outils »*. Les professionnels accueillant les étudiants insistent malgré cela sur leur *« faible niveau d'employabilité »*.

23. Pierre Cahuc, Bruno Crépon, Florent Fremigacci, Philippe Zamora (CREST), [Rebond : programme d'accompagnement des étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur](#), rapport final d'évaluation, API 317, juillet 2012.

Le parrainage

L'évaluation du projet [« ELITE »](#) contient **de nombreux témoignages de jeunes bénéficiaires qui attribuent au dispositif la création de leur réseau professionnel et l'obtention de leur stage**. Les étudiants *« expliquent que le Diplôme Universitaire leur a permis de commencer à se constituer un réseau grâce à la complémentarité de l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire : la réalisation de l'enquête métier, le parrainage, les intervenants venus présenter leur secteur d'activité, la conseillère assurant le suivi individualisé, les stages, ainsi que les rencontres faites au cours de forums »*. Les étudiants ont semblé apprécier la convergence des informations délivrées par les nombreux acteurs de l'insertion et du monde professionnel : ils disent avoir appris à rester en contact avec les professionnels rencontrés à de diverses occasions. Les entretiens montrent également que pour certains étudiants, les parrains et les conseillers d'insertion rencontrés dans les missions locales leur ont permis de s'améliorer lors des entretiens d'embauche. Le rapport suggère enfin que la qualité des rapports entre parrains et étudiants a été permise par le bon déroulement global du projet et par l'habitude qu'ont ces professionnels expérimentés à dialoguer avec les jeunes.

Ces résultats qualitatifs sont nuancés par l'évaluation quantitative contrôlée du projet [« Rebond »](#) : concernant l'effet sur le nombre d'entretiens obtenus et la probabilité d'obtenir un emploi, *« le parrainage a un impact nul sur l'accès à l'emploi mais un impact négatif sur le moral et le sentiment de bien-être des jeunes »*. Une hypothèse d'explication est que la rencontre avec les parrains tend à *« réduire le champ des possibles »* des jeunes, par un plus grand réalisme vis-à-vis du monde du travail.

Les dispositifs de parrainage sont caractérisés d'une grande hétérogénéité dans leur mise en œuvre, notamment la fréquence des rencontres avec les jeunes, l'origine et le parcours professionnel des parrains.

La conciliation emploi-formation

Trois résultats majeurs ressortent de l'évaluation du projet [« AQ3E : Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants »](#). **Tout d'abord, le dispositif de mise en relation des étudiants et des professionnels par l'Université augmente la probabilité pour un étudiant d'occuper un emploi salarié**. Cet emploi est, ensuite, mieux rémunéré en moyenne, avec un volume horaire hebdomadaire moins important et des horaires plus compatibles avec les emplois du temps. Enfin, on trouve peu ou pas d'effet du dispositif sur la « réussite » universitaire. De tels résultats suggèrent que **l'effet négatif de l'augmentation du nombre des étudiants employés a été compensé par la meilleure qualité des emplois occupés**. De plus, au sein du groupe test, les étudiants ayant décroché un emploi grâce au dispositif décrochent moins fréquemment de l'Université que ceux qui ont trouvé leur emploi par leurs propres moyens, suggérant *« que l'intensité de contact avec la cellule AQ3E diminue le risque de décrochage des étudiants »*.

PERSPECTIVES

Les évaluations soulèvent **la nécessité d'interpréter les impacts des dispositifs avec prudence** : l'accompagnement des jeunes étudiants vers l'insertion professionnelle est pris en charge à des échelles d'intervention très variées et par des partenaires qui, sous un même statut, peuvent agir différemment. L'exemple du parrainage évoqué dans les rapports d'évaluation des projets [« Rebond »](#) et [« ELITE »](#) est éclairant à cet égard. Le contraste entre les résultats obtenus incite à travailler sur la structuration des acteurs proposant ces dispositifs, et à leur capacité à trouver les parrains adaptés, à les suivre pour rendre leur intervention et leur mode de communication avec les jeunes les plus efficaces. L'évaluation, en cours, d'une expérimentation portant sur le parrainage d'étudiants boursiers sera, à cet égard, riche d'enseignement.

■ **Le projet « Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants boursiers inscrits en master 2 » porté par l'association Frateli et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris, AP1 440**

Le projet vise à **favoriser l'insertion professionnelle des étudiants de Master boursiers**, par la mise en œuvre dans cinq universités d'un programme en trois axes. Les deux premiers correspondent à un coaching collectif et une animation de communautés d'étudiants, proposant des formations techniques interactives à la recherche d'emploi. Le troisième axe consiste en des parrainages individuels d'un étudiant par un jeune actif diplômé d'une filière similaire. L'évaluation de l'impact du programme sur ses bénéficiaires repose sur la constitution d'échantillons test et témoin déterminés de manière aléatoire parmi les étudiants volontaires. L'évaluation analyse le parcours des différents groupes d'étudiants, 6 mois puis 1 an après l'obtention du diplôme. Les résultats seront disponibles au premier semestre 2014.

Les rapports mettent en évidence les difficultés que peuvent rencontrer les porteurs de projet pour toucher le public visé. Il semble pourtant crucial aux évaluateurs de cibler les jeunes décrocheurs rapidement, afin de prévenir un décrochage de longue durée. D'après l'évaluateur de l'expérimentation [« Rebond »](#), ces périodes sont « *susceptibles de donner lieu à une remise à plat des préjugés (ou des acquis ou positions) sur lesquels ils ont jusque là fondés leurs choix de scolarité* », il s'agit donc d'utiliser ce moment de décrochage pour effectuer une « *remise à plat informationnelle* » propice à une orientation adaptée.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 006 : « [Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants du centre universitaire Jean-François Champollion](#) », Centre Universitaire Jean-François Champollion, CERTOP CNRS.

AP1 85 : « [Micro Crédit Personnel au sein des Associations HABITAT JEUNES PACA](#) », URHAJ PACA, Cabinet PLACE.

AP1 88 : « [Dispositif d'accès au Micro Crédit Personnel pour les 16-25 ans](#) », Centres Communaux d'Action Sociale de Grenoble, CREDOC.

AP1 89 : « [La valeur des diplômes de CAP et de baccalauréat professionnel à l'entrée sur le marché du travail](#) », Université du Maine, GAINS, TEPP CNRS.

AP1 144 : « [ELITE : expérimentation locale pour l'insertion territorialisée des étudiants](#) », Université de Provence, Observatoire régional des métiers PACA.

AP1 172 : « [Ouvrir l'université au monde socio-économique par la professionnalisation des acteurs](#) », Plateforme d'insertion professionnelle Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

AP1 191 : « [Recherche d'Emploi Socialisée par des Entretiens avec les Anciens de l'Université Lyon 1](#) », BAIP de l'université Claude Bernard Lyon 1 : le CLIPE, Institut de la communication Université Lumière Lyon 2.

AP1 230 : « [Ouvrir les portes de la banque aux jeunes entrepreneurs](#) », France Active, Opus 3.

AP1 290 : « [Parcours Confiance Jeunes](#) », BGE Atlantique Vendée, ESO-Angers (CARTA), UMR CNRS 6590, Université d'Angers.

AP1 317 : « [REBOND, pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur](#) », Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés, CREST-Centre de Recherche en Economie et Statistique.

AP1 336 : « [Améliorer la qualité des emplois exercés par les étudiants \(AQ3E\)](#) », Université du Maine, Université Paris-Est Marne-la-Vallée (laboratoire ERUDITE).

AP1 389 : « [Les Appreneuriales : je pense donc j'agis](#) », Université de Bretagne-Sud, CEREQ.

AP1 411 : « [Dispositif d'accès au Micro Crédit Personnel pour les 16-25 ans](#) », Centres Communaux d'Action Sociale de Besançon, CREDOC.

AP1 447 : « [Passeport pour le microcrédit](#) », Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement.

AP1 455 : « [Visa Compétences jeunes](#) », Conseil régional du Centre, CEREQ.

AP1 477 : « [INTERACTION Construire son projet professionnel](#) », Université Pierre et Marie Curie, Formation continue, Université Nancy 2.

AP2 97 : « [Egalité des chances et management de la diversité](#) », groupe Carrefour, J-PAL – Ecole d'Economie de Paris.

AP DOM 1 10 : « [Les couveuses Outre Mer s'unissent pour valoriser leur jeunesse](#) », l'Union des Couveuses d'Entreprises, cabinet POLLEN CONSEIL

AP1 DOM 1 45 : « [De la découverte des jeunes talents à l'entrepreneuriat collectif](#) », Espace d'entraide et de développement d'activités (Edéa), TJB ECOCONSEIL.

APQT 1 : « [Les éveilleurs du patrimoine](#) », Mission locale du Lunnévillois, Itinere Conseil.

APQT 2 : « [Parcours accompagnement collectif territorial 7 actions](#) », ULMJC Haut Briey, Itinere Conseil.

APQT 3 : « [Espace Dynamique d'Insertion du Plateau de Haye](#) », Jeunes et Cité, Itinere Conseil.

APQT 4 : « [Atelier de formation et d'intégration éco citoyenne AFIEC](#) », Lycée professionnel Pierre Mendès France, Itinere Conseil.

APQT 5 : « [Développer le réseau professionnel des jeunes diplômés issus des quartiers populaires](#) », Nos Quartiers ont des Talents, Itinere Conseil.

APQT 6 : « [Plateforme territoriale d'insertion par l'activité économique](#) », Mission locale minolvoise, Itinere Conseil.

APQT 7 : « [Pôle Projections en Vexin](#) », Agir par la valorisation des emplois et des compétences, Itinere Conseil.

APQT 8 : « [Agir en faveur des jeunes en cumul de risques pour sécuriser leurs parcours](#) », Conseil général Morbihan, Cabinet Civito.

« [Expérimentation du Revenu Contractualisé d'Autonomie pour les jeunes en mission locale](#) », évalué par l'Ecole d'Economie de Paris et le CREDOC.

« [Expérimentation du Revenu Contractualisé d'Autonomie pour les Jeunes Diplômés \(RCA-JD\)](#) », APEC, Centre de recherche en économie de Grenoble.

HAP 03 : « [Créajeunes](#) », ADIE, Ecole d'Economie de Paris.

HAP 06 : « [Groupement de créateurs](#) », Association Nationales des Groupements de Créateurs, CNRS-GRECSTA, Ecole d'Economie Paris, J-PAL.

Expérimentation « 10 000 permis pour réussir ». L'ensemble des 58 projets a fait l'objet d'une évaluation nationale menée par la fédération de recherche du CNRS « Travail, Emploi et Politiques Publiques » (TEPP) d'une part (évaluation d'impact, méthodes quantitatives), et le cabinet ASDO Etudes d'autre part (évaluation qualitative portant sur un échantillon de projets).

DOCUMENTS :

Sarah Abdelnour, « Microcrédit et travail au noir. L'informalité est-elle soluble dans l'insolvabilité ? », *Revue Economique*, vol. 60, 2009/5.

APEC, « [L'insertion des jeunes diplômés : quelles évolutions en quinze ans ?](#) », *Les Etudes de l'emploi cadre*, septembre 2012.

Bernd Balkenhol, Camille Guézennec, « [Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ?](#) », *Conseil d'Analyse Stratégique, Bureau International du Travail, Finance Solidaire*, n°2013-07, avril 2013 (document de travail).

Isabelle Borrás, [Expérimentation du Revenu contractuelisé d'autonomie pour les jeunes diplômés](#), (CEREP), rapport final d'évaluation, mai 2013.

Philippe Brégeon, « [Histoire du réseau des missions locales](#) », in *A quoi servent les professionnels de l'insertion ?*, L'Harmattan, 2008.

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, « [L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France](#) », *Les notes du CAE*, n°4, avril 2013.

Olivier Douard et Patricia Loncle, « Les jeunes vulnérables dans les politiques locales sociales et de santé », *Agora débats/jeunesses*, 2012/3, n° 62.

Inspection générale des finances, [Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes](#), juillet 2010.

A. Jeannet, L. Caillot, Y. Calvez, « [L'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) », Rapport de l'IGAS, juillet 2010.

Pascale Kremer, « [Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout](#) », *Le Monde*, 01/06/2013.

V. de Lafond, N. Mathieu, « [Jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux](#) », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n°134, septembre 2003.

Ursula von der Leyen, Wolfgang Schäuble, Pierre Moscovici et Michel Sapin, « [Lançons un « New deal » européen pour promouvoir l'emploi des jeunes](#) », *Le Monde*, 28/05/2013.

Jean-Baptiste Prévost, [L'emploi des jeunes](#), Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012.

Comité interministériel de lutte contre les exclusions, « [Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#) », janvier 2013.

[Mode d'emploi de la Garantie jeunes, rapport de synthèse des travaux du groupe de travail](#) présidé par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, mai 2013.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS *DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE* **DE LOGEMENT**

Septembre 2013



RÉSUMÉ

Le FEJ a soutenu deux types de projets en faveur du logement des jeunes :

■ Des projets d'accompagnement des jeunes en insertion dans l'accès au logement, visant à les aider dans leurs démarches de recherche et au moment de leur installation. Ces dispositifs, en majorité menés par les missions locales ou en étroite collaboration avec elles, entendent donner aux jeunes une vision plus réaliste du marché du logement et améliorer leur accès aux droits. Les évaluations soulignent qu'un suivi continu au long cours ne correspond pas à ce que les jeunes attendent de tels dispositifs. Ceux-ci sont davantage à la recherche d'un élargissement des solutions disponibles au moment où ils veulent ou doivent prendre leur autonomie résidentielle. Pour ce faire, les expérimentations mettent en évidence l'importance de structures en mesure de négocier aux côtés des jeunes face aux bailleurs sociaux, aux agences immobilières et aux propriétaires. Elles soulignent également l'importance d'un ancrage local des dispositifs pour peser sur ces négociations et enrichir l'offre de logements proposés aux jeunes. Les résultats présentés seront complétés par l'évaluation quantitative (avec formation par assignation aléatoire d'un groupe test et d'un groupe témoin) d'un projet porté par le Conseil général du Bas-Rhin dont les conclusions seront disponibles en 2015.

■ Des projets ayant pour objectif de trouver des solutions innovantes pour les jeunes en mobilité, comme les étudiants quittant le domicile familial et les apprentis en stage loin de leur centre de formation. Diverses actions sont mobilisées pour répondre à cette problématique, du logement chez des particuliers à des formes de colocations solidaires. En ce qui concerne les logements chez des particuliers, les évaluations se sont attachées à recueillir le ressenti des bénéficiaires et des accueillants. Les jeunes et leurs familles soulignent à la fois l'avantage financier et l'effet rassurant de savoir le jeune entouré lorsqu'il s'agit d'une première décohabitation. L'obstacle principal pour l'extension de ces dispositifs est lié au caractère limité de l'offre, en particulier en matière de logement chez des personnes âgées. Les colocations solidaires ont quant à elles été plébiscitées par les bénéficiaires et par les habitants des quartiers dans lesquels ils se sont installés. Dans ces dispositifs qui valorisent l'engagement, le critère financier n'est pas prioritaire pour les jeunes, alors que la réduction de la part du logement dans leur budget constitue, par exemple, la préoccupation centrale des jeunes apprentis en mobilité. Une expérimentation en cours permettra de comprendre les effets d'une solution de logement innovante proposé à des jeunes en errance.

INTRODUCTION

Si l'augmentation du coût du logement a concerné l'ensemble de la population française ces dernières années, les jeunes sont particulièrement touchés par ce phénomène qui les pousse à prolonger la cohabitation avec leurs parents, voire, pour certains, à y revenir après avoir connu une première phase d'autonomie, « tandis que d'autres acceptent des logements indécents ou très éloignés des centres urbains »¹.

Les solutions apportées par les politiques publiques pour pallier ces difficultés ont été diverses. René Ballain rappelle que l'aide sociale au logement permet, depuis le début des années 1950, « de soutenir l'assistance privée assurée par des associations » en direction d'un public limité, notamment des personnes sortant d'établissements hospitaliers et pénitentiaires. A partir de 1971, les allocations de logement **à caractère social** ciblent les jeunes les plus exclus. En 1977, l'Aide personnalisée au logement (APL) poursuit cet objectif. Le public bénéficiaire s'est élargi au début des années 1990 pour concerner également les étudiants². Selon les résultats de l'*Enquête logement* de l'INSEE de 2006, la part des jeunes dans le parc social et le pourcentage des jeunes propriétaires se sont réduits depuis vingt ans. Cela a pour conséquence une augmentation de la part des jeunes logés dans le secteur locatif libre, qui est passé de 42 % en 1988 à 53 % en 2006. Or, ce secteur se caractérise par une hausse des loyers plus importante que dans le parc social.

Les dispositifs d'aide sont de moins en moins adaptés aux jeunes sous l'effet de plusieurs paramètres combinés : la « perméabilité des statuts (étudiant, apprenti, stagiaire, salarié...) engendrée par le morcellement des parcours d'accès à l'emploi rend complexe la mise en œuvre de dispositifs répondant réellement (aux) besoins »³, d'autant que « le parc public de logements étudiants est très limité : seuls 11 % des étudiants réussissent donc à avoir une place en résidences universitaires, foyers ou internats »⁴.

L'Atlas des jeunes en France publié en 2012 rappelle ainsi que « l'absence potentielle de solidarité familiale, la faiblesse des ressources, l'instabilité et la précarité dans l'emploi restent autant de handicaps pour accéder à un logement indépendant sur un marché immobilier tendu »⁵. La situation vis-à-vis de l'emploi est un facteur décisif puisque « les titulaires d'un CDI sont pratiquement un sur deux à habiter un logement indépendant trois ans après leur obtention du baccalauréat, contre 39 % des étudiants et 34 % des chômeurs »⁶.

L'enjeu des expérimentations soutenues par le FEJ est donc d'organiser des partenariats en réunissant les acteurs locaux concernés par l'insertion sociale, au premier rang desquels les missions locales, afin d'accompagner les jeunes en insertion vers le logement. Il s'agit également d'offrir des solutions innovantes de logement aux jeunes selon leur situation – en insertion, étudiants ou apprentis.

1. Claire Guichet, « [Le logement autonome des jeunes](#) », CESE, janvier 2013.

2. René Ballain, « Quelles perspectives pour les personnes privées de logement ? », *Regards croisés sur l'économie*, 1/2011 (n° 9).

3. Claire Guichet, [rapport](#) cité.

4. Pierre Blavier et al. « L'offre de logement étudiant », *Regards croisés sur l'économie* 1/2011 (n° 9).

5. Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France*, Autrement, août 2012.

6. Romain Despalins, Thibaut de Saint-Pol, [article](#) cité.

1. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS :

Les actions menées s'organisent autour de trois axes principaux.

Un premier type d'actions vise à **accompagner les jeunes en insertion vers le logement**. Elles sont principalement portées par les missions locales qui mettent en place un parcours d'accompagnement auprès des jeunes, dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle globale. Ainsi, le projet [« Plateforme logement jeunes 94 »](#), porté par le Conseil général du Val de Marne et évalué par le CREDOC (AP1 079), vise à « *développer, organiser et structurer une offre de services visant à sécuriser l'accès au logement des jeunes (...) en parcours d'insertion professionnelle (ou accédant à l'emploi)* ». Des projets sont centrés sur un site, tandis que d'autres ont pour objet de fédérer des acteurs répartis sur tout le territoire.

- **Le projet « [AgiLoJe](#) », porté par le Conseil national des missions locales, l'Union nationale des Comités locaux pour le logement autonome des jeunes et l'Agence nouvelle des solidarités actives, et évalué par le CREDOC, AP1 269.**

Le dispositif « [AgiLoJe](#) » décline trois axes d'intervention principaux sur sept territoires en France métropolitaine, visant à toucher 700 jeunes. Le premier concerne l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes vers les solutions de logement, à travers des ateliers collectifs et des plaquettes d'information. Il propose ensuite d'accompagner les jeunes vers l'accès et le maintien dans le logement en mettant en place un soutien administratif, budgétaire, technique et juridique d'une part, social et relationnel d'autre part. Enfin, un « kit » comprenant un guide, une clé USB et une pochette de documentation est mis à disposition et l'accompagnement par un tuteur proposé.

L'action menée par les missions locales s'appuie à la fois sur un partenariat renforcé des acteurs de l'hébergement, du logement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi, et sur la prospection et la mobilisation de logements.

- **Le projet « [Développement d'un service de médiation logement](#) », porté par les missions locales de l'Agenais et de l'Albret, du Pays Villeneuvois, de la Moyenne Garonne, Agen Habitat et le CCAS de la Commune de Villeneuve sur Lot, évalué par le CREDOC, AP1 195.**

Le projet s'appuie sur des conseillers en mission locale, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes en amont de la recherche de logement puis d'offrir des solutions de médiation entre l'offre et la demande de logement. Ils mettent donc en relation les jeunes et les bailleurs, accompagnent les jeunes lors des visites de logement et de l'état des lieux, aident à l'élaboration des dossiers d'aides au logement et aux démarches administratives (ouverture des compteurs par exemple). Une fois l'installation terminée, les conseillers poursuivent l'accompagnement des jeunes notamment en assurant le lien avec les propriétaires.

Un autre axe se concentre sur l'aide à l'accès au logement des jeunes en mobilité, notamment des apprentis qui, en dépit de la faiblesse de leurs ressources, doivent parfois financer deux résidences - l'une proche de leur centre de formation et l'autre à proximité de l'entreprise qui les emploie.

■ **Le projet « Chèque Habitat pour les Jeunes en Alternance », porté par l'URHAJ Rhône Alpes et évalué par le cabinet AMNYOS, AP1 169.**

L'expérimentation consiste à doter les apprentis en situation de double hébergement d'un chèque-habitat, qui leur permet de s'acquitter d'une partie des dépenses consacrées à un deuxième hébergement pendant l'apprentissage. En effet, le double hébergement constitue un frein au bon déroulement de l'apprentissage : cette situation pèse sur le budget des apprentis et la contrainte financière décourage certains jeunes. L'impossibilité d'accéder à un deuxième logement a des conséquences qui ne sont pas toujours bien évaluées en début de formation, en termes de coût, de temps et de fatigue. L'accès au dispositif ne concerne que les jeunes qui ont besoin d'un second logement et ne perçoivent pas d'autres aides pour le logement.

■ **Le projet « Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité », porté par le Conseil régional d'Aquitaine et évalué par le CEREQ, AP1 239.**

L'enjeu du projet est de favoriser le logement des apprentis chez des particuliers. La solution de logement chez les particuliers cherche à rendre plus attractif l'apprentissage sur des sites distants, tout en rassurant la famille des jeunes apprentis en termes d'encadrement. Le caractère expérimental tient à l'articulation de logiques économiques (coûts d'entrée modérés, compléments de revenus) relativement abritées des conditions de marché devenues inaccessibles, avec des logiques de socialisation entre jeunes et propriétaires adultes, parfois âgés (57 ans en moyenne). Le projet s'inscrit également dans une dynamique d'incitation à l'initiative locale et à un mode de gouvernance décentralisé.

Un troisième type de projet propose des formes atypiques de logement dont la particularité est de faire baisser la part du logement dans le budget des jeunes en échange d'une contrepartie. Il s'agit principalement de logement intergénérationnel s'inscrivant dans une double perspective de lutte contre la pénurie de logement rencontrée par les jeunes au vu de leurs contraintes budgétaires fortes, et/ou de leur mobilité géographique rapide, et de prévention de l'isolement des personnes âgées. Les dispositifs de logement intergénérationnel prévoient généralement des « formules » différentes, avec des loyers modulés en fonction du degré de disponibilité des jeunes auprès des personnes âgées.

■ **Le projet « Logement intergénérationnel : ensemble2générations », porté par Ensemble2générations et évalué par ASDO Etudes, AP1 175.**

Le logement chez les seniors est gratuit ou d'un coût modéré en fonction de la présence de l'étudiant ou des services rendus, selon trois formules. Les jeunes se voient proposer soit :

- un logement gratuit avec engagement de présence de l'étudiant le soir (la moitié des étudiants bénéficiaires) ;
- un logement économique avec participation aux charges (le loyer demandé est d'en moyenne 123 euros) en échange d'une présence régulière et de services qui requièrent de la disponibilité de la part de l'étudiant (ce mode concerne environ 20% des étudiants) ;

- un logement solidaire avec participation financière (en moyenne 349€) en échange d'une veille passive et d'aides spontanées qui ne demandent pas de disponibilité de la part de l'étudiant. 30 % des étudiants bénéficiaires ont adopté ce type d'hébergement.

Un autre type d'hébergement spécifique est un logement en colocation. L'engagement attendu des jeunes consiste à monter et gérer des projets locaux, dans une logique d'implication dans la vie du quartier de résidence.

■ Le projet « **Promotion des logements solidaires** », porté par l'AFEV et évalué par Lab'Urba, API 377.

Le dispositif organise des « Koloc' à projets solidaires » (KAPS) dont le but est de promouvoir l'engagement des jeunes à travers la question du logement solidaire. Les bénéficiaires du dispositif disposent de l'accès à un logement en colocation, facilité par l'action de l'association, en contrepartie d'un engagement à développer des projets urbains dans leur quartier. L'action s'appuie sur un important partenariat local, impliquant notamment les bailleurs sociaux, les universités et les collectivités locales. Les étudiants se voient proposer une solution de logement en colocation, à un coût modéré, au sein d'un quartier dans lequel des projets sont développés pour répondre aux besoins des habitants. L'association meuble également les logements et donne aux jeunes des bons, leur permettant de choisir eux-mêmes une partie de leur mobilier dans des points Emmaüs.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

107

■ Méthodes d'évaluation

Le dispositif « [AgiloJe](#) » a fait l'objet d'une évaluation quantitative d'impact, reposant sur la constitution aléatoire d'un groupe témoin et d'un groupe test et d'une évaluation qualitative, fondée sur des observations et entretiens auprès des professionnels et des jeunes bénéficiaires. Le projet « [Pass'Accompagnement](#) » est en cours d'évaluation selon le même protocole. Les autres dispositifs ont fait l'objet d'une évaluation quantitative descriptive, fondée sur des entretiens et des questionnaires, et d'une évaluation qualitative menée par observations *in situ* et entretiens.

La diversité du public touché

Les jeunes touchés par les dispositifs connaissent des situations très diverses. Dans le cadre des projets menés en partenariat avec les missions locales, les jeunes en recherche de logement interrogés par les évaluateurs du dispositif « [Plateforme logement jeunes 94](#) » considèrent en majorité que la faiblesse de leurs revenus et l'absence d'un emploi stable sont les raisons qui expliquent leurs difficultés à trouver un logement. Ainsi, la motivation principale des jeunes qui entrent dans le dispositif « [Développement d'un service de médiation logement](#) » est la sécurisation financière. Comme l'explique une responsable de Caisse d'allocations familiales « *la problématique des jeunes c'est l'absence de revenus stables, ils peuvent avoir une période de travail et après une période de chômage mais qui est très courte et ensuite on est très vite dans l'impasse car l'emploi ne revient pas de suite, sans droit au RSA c'est vrai que ce sont des situations qui sont vite bloquées* ».

Le public qui s'oriente vers les solutions de logements atypiques montre des motivations différentes : l'argument financier est beaucoup plus souvent mobilisé. Pour les bénéficiaires du dispositif [« Promotion des logements solidaires »](#), *« la question du coût du logement est un facteur important mais qui n'est pas cité en premier et, quand il l'est, c'est rarement de façon isolée »*. Les entretiens indiquent ainsi que l'avantage principal cité par les bénéficiaires est la qualité de l'espace de vie. Les étudiants logés dans ces colocations, les « Kapseurs », interrogés citent unanimement la surface des logements comme point fort de l'offre proposée. Outre la colocation et ses avantages, c'est la cohabitation au sein d'un immeuble pour lequel les jeunes sont engagés dans un projet qui a attiré les bénéficiaires car *« cohabiter avec d'autres habitants dans une même résidence peut aussi contribuer à nouer des relations privilégiées avec les habitants du quartier et favoriser le montage de projets »*. Les entretiens auprès des jeunes révèlent que le logement chez des particuliers joue un rôle important pour rassurer les familles lorsqu'il s'agit de la première expérience de décohabitation, bien que le prix réduit apparaisse également comme un argument.

L'ancrage territorial des dispositifs et son effet sur l'offre de logement

Les évaluations des dispositifs mettent en évidence la nécessaire prise en compte du contexte territorial dans l'appréciation des actions. Le dispositif [« Développement d'un service de médiation logement »](#) a, selon les acteurs interrogés, *« bénéficié d'un contexte de marché locatif peu tendu, rendant possible la négociation avec les propriétaires afin qu'ils puissent proposer des loyers accessibles aux publics jeunes »*, ce qui aurait été plus difficile à négocier sur des territoires où l'offre de logement est plus tendue. A l'inverse, des projets ont rencontré des difficultés pour trouver des solutions de logement lorsque le parc locatif était peu adapté. Ainsi, dans le cadre du projet [« Habitat temporaire une clé d'entrée vers l'emploi des jeunes »](#), porté par le FJT de Tulle et évalué par Pluricité (AP2 155), *« la sous-location identifiée au début du projet comme une solution pour l'accès au logement des jeunes s'est révélée difficile à mettre en œuvre »* notamment en raison de *« l'absence de logements adéquats (trop grande taille des logements ou mauvais état) sur les territoires ruraux et de la difficulté à mobiliser et intéresser les bailleurs privés et sociaux »*.

La nécessité d'un ancrage local des acteurs de l'accompagnement vers l'autonomie est également soulignée. L'accompagnement par les missions locales permet aux jeunes de signer des contrats de location dans des conditions plus souples : *« d'abord réticents, il apparaît qu'après discussion et négociations avec les missions locales les bailleurs acceptent de louer un logement à un jeune sans garant (dans ce cas, les missions locales endossent le rôle de « garant moral ») ou d'encaisser la caution du jeune plus tard s'il n'est pas en mesure de la fournir au moment de la signature du bail »* ; et dans le cadre du dispositif *« certaines agences immobilières ont par ailleurs accepté de diminuer leurs frais »*.

Les dispositifs ont également conduit les partenariats locaux à s'élargir. Par exemple, dans le cadre de la [« Plateforme logement jeunes 94 »](#), un ensemble de nouveaux acteurs, notamment des bailleurs sociaux et privés, s'est joint aux partenaires déjà impliqués, sur la sollicitation des acteurs de l'insertion professionnelle, notamment les missions locales et les centres de formation. Ceux-ci ont été des interlocuteurs privilégiés puisque *« quels que soient les territoires, ce sont les acteurs des organismes*

de formation qui concentrent et enregistrent la demande d'hébergements et qui ont une visibilité pour apprécier les besoins, en fonction des solutions déjà existantes » ([« Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambre chez les particuliers pour les jeunes en mobilité »](#)).

L'accompagnement des jeunes dans la durée a un effet positif limité sur l'accès au logement

Les enquêtes suggèrent que l'accompagnement par les missions locales a eu des effets positifs sur l'information dont disposent les jeunes. L'évaluation du projet [« Plateforme logement jeunes 94 »](#) met ainsi en évidence, à travers les témoignages des conseillers de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement (AIOA), le manque d'informations concernant le logement. De ce fait, la majorité des jeunes à la recherche d'un nouveau logement ont des critères de loyer et de surface incompatibles avec leurs budgets. C'est pourquoi *« les premiers entretiens sont l'occasion, selon (les conseillers), de mettre le jeune devant la réalité du marché de l'immobilier, les délais et les démarches à faire pour accéder au logement social, les coûts des loyers, les droits et devoirs des locataires »*. Le rôle transversal des acteurs de l'insertion professionnelle est essentiel : ils informent les jeunes sur des points liés indirectement au logement, tel que l'avantage à bénéficier de l'allocation logement ou du tarif social de l'électricité. Ainsi, l'évaluation du dispositif [« AgiLoJe »](#) indique que *« la proportion de locataires qui touchent une allocation au logement versée par la CAF passe de 58% lors de la première interrogation à 73% lors de la seconde interrogation »*.

Les entretiens avec les jeunes et les conseillers de missions locales engagés dans le dispositif [« Développement d'un service de médiation logement »](#) révèlent également l'importance d'un encadrement par les conseillers sur place, lors de visites d'appartements par exemple. La présence des conseillers lors des visites ou leur engagement en tant que « garant moral », permet d'instaurer une confiance entre les propriétaires et les missions locales, *« même lorsqu'une location ne s'est pas très bien passée avec un jeune. La résolution des conflits, loin de freiner l'adhésion des propriétaires au dispositif, au contraire renforce leur collaboration »*.

Les porteurs de projets ont en revanche rencontré des difficultés à suivre les jeunes sur la durée, notamment après l'installation dans un logement. Ainsi l'évaluation du dispositif [« AgiLoJe »](#) souligne-t-elle que *« l'accompagnement vers le logement a réellement pu être mis en place pour une minorité de jeunes, le suivi se limitant souvent à des appels téléphoniques répétés aux jeunes bénéficiaires : les référents interrogés ont souvent déclaré avoir rapidement « perdu le fil » avec des jeunes qui soit refusaient d'être accompagnés, soit avaient trouvé des solutions plus rapides ou plus efficaces par eux-mêmes ou par d'autres moyens »*.

L'évaluation quantitative d'impact du projet [« AgiLoJe »](#) **ne permet** pas de conclure à un effet significatif de l'accompagnement renforcé mis en place dans le cadre de l'expérimentation sur l'accès des jeunes au logement. L'enquête montre que les situations de logement et d'emploi de l'ensemble des jeunes évoluent positivement entre leur entrée dans le dispositif et la seconde interrogation : la proportion de jeunes en logement autonome est passée de 22% à 62%. Mais ces évolutions de situation ne sont pas plus prononcées chez les jeunes bénéficiaires que chez les jeunes témoins. De nombreuses difficultés ont empêché la constitution aléatoire de groupes témoins et bénéficiaires de taille suffisante et la présence de biais de sélection a diminué la solidité des effets

constatés, en particulier parce que *« les jeunes témoins ont pour un certain nombre d'entre eux pu bénéficier d'actions réservées au départ aux seuls bénéficiaires »*.

Les jeunes reconnaissent les avantages du logement chez les particuliers malgré des déséquilibres importants entre offre et demande

L'évaluation du projet [« Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité »](#) montre que les jeunes ont été satisfaits de cette offre de logement à loyers peu élevés. Dans le public touché par l'expérimentation, un certain nombre de jeunes apprentis ont choisi un stage éloigné de leur lieu de formation - d'une centaine de kilomètres pour le tiers des bénéficiaires interrogés. La location de chambres chez des particuliers se présente comme une formule alternative à l'hôtel trop coûteux, adaptée et satisfaisante pour les jeunes, en termes de coût et de flexibilité. Les entretiens menés auprès des bénéficiaires montrent que *« certains jeunes, de condition modeste ou très éloignés géographiquement, n'auraient pas pu poursuivre la formation souhaitée sans le dispositif mis en place »*.

L'effet rassurant de cette solution de logement est également cité par les familles interrogées par les évaluateurs du dispositif [« Sécuriser l'accès au logement des jeunes »](#) : *« cette cohabitation permet (au jeune) de ne pas être seul et de pouvoir être aidé de quelque manière que ce soit (le conduire quelque part, appeler un médecin, l'encourager pour ses études, etc.) s'il y a un problème »*. Particulièrement dans le cas des apprentis mineurs, les familles déclarent apprécier le dispositif, bien que les accueillants aient accepté de façon hétérogène ce *« transfert de responsabilités »*.

Les bénéficiaires du dispositif [« Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité »](#) témoignent également de l'intérêt de ces solutions d'hébergement qui améliorent leurs conditions de formation en réduisant notamment le temps de transport. Par respect pour les accueillants, les jeunes ont également tendance à restreindre les invitations d'amis : *« la cohabitation au domicile d'un propriétaire qui peut se traduire comme un facteur limitant les sorties nocturnes et comme une motivation tacite à la concentration sur ses études »*.

Ces formes de logement permettent d'accroître l'offre disponible mais rencontrent également des limites. Ainsi, les formes de logement intergénérationnel souffrent d'un excès de demande au regard d'une offre limitée de la part des seniors. La mise en œuvre du projet [« Logement intergénérationnel : ensemble2générations »](#) a par exemple recensé six candidatures d'étudiants pour une candidature de personne âgée. L'offre demeurant inférieure à la demande, les logeurs ont donc pu imposer des critères de sélection des jeunes logés : ainsi le public touché est-il assez différent du profil des étudiants d'Île-de-France. Les accueillants ont en effet largement préféré les jeunes filles, de sorte qu'environ 4 bénéficiaires sur 5 étaient des filles. Par ailleurs, le profil des bénéficiaires est très spécifique : concernant les jeunes pour qui ce type de logement est une première expérience de décohabitation, ils mènent *« une vie étudiante très centrée sur les études et sur le travail personnel qu'elles nécessitent »*. L'évaluation du projet [« Sécuriser l'accès au logement des jeunes »](#) confirme cette tendance en montrant également que l'offre de la part des seniors est également plus *« fluctuante »*, puisqu'elle est *« conditionnée par l'autonomie et la bonne santé »*.

Parfois les attentes des familles des personnes âgées ne correspondent pas au rôle attendu des jeunes d'autant que la plupart des personnes âgées et des familles se tournent vers l'association après une dégradation de leur état de santé. Or, cet état de fragilité fait porter une forte responsabilité sur l'étudiant. La perception de son rôle, par les familles notamment, est parfois brouillée entre celui de petit enfant, d'aide à domicile et de locataire.

Le développement de solutions de colocations dépend largement du contexte local et du parcours des jeunes bénéficiaires

La motivation des jeunes à participer au dispositif [« Promotion des logements solidaires »](#) était fonction du territoire sur lequel s'implantait le dispositif. Les évaluateurs montrent ainsi que, par exemple, *« à Poitiers, la colocation solidaire s'est développée dans un contexte de marché du logement détendu. Les étudiants ne peinent pas à trouver à se loger. La fourniture du logement n'est donc pas la motivation principale des « Kapseurs ». Il en va différemment à Toulouse où il existe une problématique forte du logement des étudiants dans un marché immobilier très tendu et avec une offre spécialisée insuffisante »*. Les projets portés sont de nature diverse. Lorsqu'un lien important existe entre les habitants, les jeunes font émerger des projets répondant à la demande locale, généralement des événements musicaux ou sportifs. A Poitiers, un atelier d'animation ludique au profit des écoliers et un projet autour du handicap ont été mis en place, répondant à une demande exprimée par les habitants. Lorsqu'ils font au contraire le constat que le lien social est faible au sein du quartier, les projets mis en place ont précisément pour objectif d'établir une solidarité locale, à travers, par exemple, la création d'un réseau d'échange de services, ou l'aménagement d'espaces verts et de jardins.

111

Un projet visant à étendre des pratiques de colocation au bénéfice de jeunes en insertion a rencontré des difficultés et n'a concerné finalement qu'un effectif limité (AP2 88, [« Mettre en place un nouveau maillon dans le parcours résidentiel pour sécuriser et favoriser l'accès au logement : la colocation en sous-location »](#), porté par l'Association Ornaise pour le logement temporaire des jeunes et évalué par le LERFAS). Le dispositif visait à profiter d'un nombre important de « grands logements vacants » dans le parc immobilier du territoire pour proposer des colocations en sous location comme une alternative dans les parcours résidentiels des jeunes en insertion. L'évaluation ne répond donc pas directement *« à l'idée souvent évoquée par les professionnels selon laquelle il ne serait pas nécessairement pertinent de faire vivre une expérience de colocation »* à ce type de publics. Elle montre cependant que *« la pratique de colocation est peu fréquente sur le territoire concerné par le dispositif »* et que *« l'absence de besoin formulé, l'existence d'autres types de logement (FJT, logement individuel en sous-location) et le défaut de communication sont les facteurs permettant de comprendre le peu de demandes de la part des jeunes et les places laissées vacantes dans les colocations »*.

3. PERSPECTIVES

Les projets d'accompagnement des jeunes vers plus d'autonomie en matière de logement mettent en évidence l'effet de telles actions sur l'information des jeunes quant à leurs droits et leurs opportunités relatives au logement. Les évaluateurs reconnaissent que dans la difficulté actuelle à trouver un logement, il est particulièrement important que les démarches des jeunes soient relayées par des structures comme le Conseil général ou le Conseil régional, qui peuvent véritablement négocier face aux bailleurs sociaux.

Les évaluations montrent que l'accompagnement vers le logement doit davantage se définir comme une « boîte à outils » au service des jeunes, que comme un accompagnement dans la durée, qui correspond moins à leurs attentes. En effet, l'obstacle principal que rencontrent les jeunes pour se loger de façon autonome est avant tout financier et professionnel. La difficulté à mettre en place une évaluation d'impact impliquant une comparaison avec un groupe témoin a rendu difficile l'appréciation d'un effet propre du renforcement des dispositifs d'accompagnement. Les résultats présentés seront étayés par une évaluation d'impact quantitative dont les conclusions seront disponibles au premier trimestre 2015 :

■ **Le projet « Pass'Accompagnement » porté par le Conseil Général du Bas-Rhin et évalué par le CREST-INSEE/ J-PAL EUROPE-ECOLE D'ECONOMIE DE PARIS, AP1 43.**

Il propose un accompagnement personnalisé et global des jeunes par un référent unique (prise en charge du parcours social, professionnel et locatif des jeunes), complété par une aide financière, d'un montant maximum de 300 euros par mois, dont l'attribution est décidée par une commission pluridisciplinaire. Il vise à permettre à ces jeunes d'accéder à un logement de façon pérenne. Le projet bénéficie d'un partenariat entre le Conseil général, les missions locales, les unités territoriales d'action médico-sociales, le service de la protection de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse, l'école de la seconde chance. L'évaluation est effectuée par une expérimentation contrôlée comparant le devenir d'un groupe test et d'un groupe témoin sélectionnés de façon aléatoire. L'impact du dispositif sera mesuré sur la situation en matière de finances, de logement, d'emploi, de santé et d'insertion sociale.

Les projets achevés s'adressent à des publics très différents, selon que les jeunes sont étudiants, apprentis ou suivis par les missions locales. Un projet en cours s'adresse pour sa part spécifiquement à des jeunes en situation d'errance a pour objectif d'inscrire les bénéficiaires dans un parcours d'accès graduel à l'autonomie :

■ **Le projet « *Pro Domo* » porté par le Comité étude information drogue et évalué par le Centre Emile Durkheim/UMR 5116/Université Bordeaux Segalen, AP2 057.**

Il vise à favoriser l'accès au logement autonome des jeunes en situation d'errance sur Bordeaux : l'ouverture d'un logement collectif adapté à la situation de ces jeunes doit leur permettre de les emmener vers l'autonomie.

Ce projet comporte trois phases :

- 1. Une première structure collective de 15 lits avec un encadrement éducatif permanent ;
- 2. Une évolution semi-autonome ;
- 3. Une phase d'autonomisation en appartements individuels, en lien avec les bailleurs sociaux. Le projet s'inscrit dans une démarche de socialisation et de responsabilisation. Ce projet innovant a connu des retards de mise en œuvre, mais est en cours de concrétisation. Les résultats seront disponibles en 2014.

Le projet ProDomo s'inscrit dans la logique de l'appel à projets lancé en 2013 « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement » lancé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL). Celui-ci vise à « développer des solutions nouvelles d'accompagnement de publics sans abri, mal logés ou risquant de l'être, qui ne trouvent pas jusqu'à présent de réponses adaptées dans le dispositif de l'hébergement et de l'accès au logement », dont font partie « les jeunes en errance qui cumulent divers types de vulnérabilités ».

Les évaluations montrent l'intérêt des offres atypiques de logement pour des publics spécifiques mais soulignent les limites de l'extension quantitative de tels dispositifs, à l'image du logement intergénérationnel. Le soutien apporté à ces dispositifs doit donc se combiner avec d'autres types d'action permettant d'agir sur l'offre de logement et le montant des loyers. Certaines s'inscrivent dans le cadre des mesures actées par le Comité interministériel de la jeunesse, comme la mise en place d'une « garantie universelles des loyers », l'encadrement des loyers, l'intermédiation locative et l'accès des jeunes au parc social. D'autres sont explorées dans la récente note du Conseil d'analyse économique qui, à la suite d'autres travaux de recherche⁷, réfléchit aux effets non souhaités des systèmes d'allocations et propose de les transformer⁸.

7. Gabrielle Fack « Les aides personnelles au logement sont-elles efficaces ? », Regards croisés sur l'économie 1/2011 (n° 9).

8. Alain Trannoy et Etienne Wasmer, *Comment modérer les prix de l'immobilier ?*, Note du CAE n°2, février 2013.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 29, « [Sécuriser l'accès au logement des jeunes](#) », porté par l'association LIEN et évalué par le CEREQ.

AP1 43, « [Pass'Accompagnement](#) » porté par le Conseil Général du Bas-Rhin et évalué par le CREST-INSEE/ J-PAL EUROPE-ECOLE D'ECONOMIE DE PARIS.

AP2 78, « [L'accès au parc social, une autonomie pour les jeunes](#) », ADAGES, PRISM.

AP1 79, « [Plateforme logement jeunes 94](#) », porté par le Conseil général du Val de Marne et évalué par le CREDOC.

AP1 175, « [Logement intergénérationnel : ensemble2générations](#) », porté par Ensemble2générations et évalué par ASDO Etudes.

AP1 195, « [Développement d'un service de médiation logement sur un département : le Lot-et-Garonne](#) », Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, CREDOC.

AP1 239, « [Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité](#) », porté par le Conseil régional d'Aquitaine et évalué par le CEREQ.

AP1 269, « [AgiloJe](#) », porté par le Conseil national des missions locales, l'Union nationale des Comités locaux pour le logement autonome des jeunes et l'Agence nouvelle des solidarités actives, et évalué par le CREDOC.

AP1 312, « [Sécuriser le parcours du jeune par une offre de logement innovante et engageante. Le temps pour toi](#) », Cabinet Brigitte Croff et associés.

AP1 377, « [Promotion des logements solidaires](#) », porté par l'AFEV et évalué par Lab'Urba.

AP2 57, « [Pro Domo](#) » porté par le Comité étude information drogue et évalué par le Centre Emile Durkheim/UMR 5116/Université Bordeaux Segalen.

AP2 88, « [Mettre en place un nouveau maillon dans le parcours résidentiel pour sécuriser et favoriser l'accès au logement : la colocation en sous-location](#) », Association Ornaise pour le logement temporaire des jeunes, LERFAS.

AP2 155, « [Habitat temporaire une clé d'entrée vers l'emploi des jeunes](#) », FJT Tulle, Pluricité.

DOCUMENTS :

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France*, Autrement, août 2012.

René Ballain, « Quelles perspectives pour les personnes privées de logement ? », *Regards croisés sur l'économie*, 1/2011 (n° 9).

Pierre Blavier et al. « L'offre de logement étudiant », *Regards croisés sur l'économie* 1/2011 (n° 9).

Romain Despalins, Thibaut de Saint-Pol, [« L'entrée dans la vie adulte des bacheliers sous l'angle du logement »](#), *Etudes et résultats*, DREES, n°813, octobre 2012.

Gabrielle Fack « Les aides personnelles au logement sont-elles efficaces ? », *Regards croisés sur l'économie* 1/2011 (n° 9).

Claire Guichet, [« Le logement autonome des jeunes »](#), CESE, janvier 2013.

Alain Trannoy et Etienne Wasmer, *Comment modérer les prix de l'immobilier ?*, Note du CAE n°2, février 2013.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE DE
RÉINSERTION DES JEUNES
SOUS MAIN DE JUSTICE

Août 2013



RÉSUMÉ

Les études sur la sortie de la délinquance montrent que l'accès à l'emploi constitue un élément clé de la sortie des parcours de délinquance. Un enjeu décisif réside donc dans **l'accompagnement vers l'insertion apporté aux personnes libérées dans les premiers temps de leur libération**. Les dispositifs mis en œuvre visent à accompagner les jeunes détenus vers l'insertion professionnelle, pendant leur incarcération et à leur sortie. Les démarches s'articulent autour de la mise en place et de la consolidation de partenariats entre **des acteurs multiples** : les missions locales, les acteurs de la probation de l'administration pénitentiaire, des entreprises et centres de formation, ainsi que des structures associatives. Ces partenariats sont fondés, selon un équilibre différent selon les projets, sur la combinaison entre le renforcement de l'offre de formation en détention, la constitution de partenariats pour assurer la continuité du suivi et l'enrichissement de l'offre de suivi à la libération, par la mise en place de formations spécifiques et par la mise en relation avec des acteurs de l'entreprise.

Une contrainte importante dans les parcours des jeunes porte ainsi sur **l'articulation entre la temporalité de l'insertion et celle de l'exécution des peines**. La mise en place d'un dispositif qui articule des séquences en détention et à l'extérieur suppose une relative maîtrise par les acteurs de la date de libération des jeunes, ce qui est loin d'être toujours le cas. Il est difficile de savoir dans quelle mesure les dispositifs ont en effet participé à une augmentation du recours aux aménagements de peines, ainsi que de mesurer rigoureusement leur effet sur la probabilité de récidive. Dans la continuité des conclusions du rapport de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, les résultats d'expérimentation invitent à inscrire ces difficultés dans le cadre d'une **politique plus générale d'anticipation et d'accompagnement de la libération des personnes détenues**.

Les évaluations montrent **l'intérêt d'un travail partenarial élargi et pérenne**, permettant de travailler de manière globale et réactive avec les jeunes bénéficiaires en étendant l'ampleur des offres qui peuvent leur être proposées. **Les difficultés d'accès à l'emploi et au logement** combinées aux parcours heurtés des jeunes suivis nécessitent la mise en place d'accompagnements dans la durée, qui peuvent se poursuivre malgré une réincarcération ou une absence prolongée de contact. Un tel constat est cohérent avec les recommandations issues des recherches scientifiques sur les processus de sortie de la délinquance, qui soulignent la nécessité d'inscrire l'accompagnement dans **un temps long qui tienne compte des possibilités de rechute sans considérer qu'elles mettent un terme à l'effort de réinsertion des personnes**.

INTRODUCTION

Une étude menée sur le taux de récidive des personnes libérées montre que **l'âge est un déterminant décisif du risque de nouvelle condamnation** : dans les cinq ans suivant leur libération, 75 % des condamnés qui étaient mineurs lors de l'écrou sont à nouveau condamnés et près de sept sur dix le sont à de la prison ferme¹. Les risques de récidive sont concentrés dans les premiers mois après la libération : 62 % des personnes recondamnées à de la prison ferme le sont dans l'année et 81 % dans les deux ans. Comme l'explique une analyse comparée des pratiques de probation, « *des études réalisées dans plusieurs pays montrent en outre que la récidive a tendance à être plus importante au début des périodes de suivi, ce qui plaide pour une prise en charge extrêmement rapide* »². Les études sur la sortie de la délinquance montrent par ailleurs que **l'accès à l'emploi constitue l'élément clé** de transformation des parcours³. Un enjeu décisif réside donc dans l'accompagnement vers l'insertion apporté aux personnes libérées, dans les premiers temps suivant leur libération.

Le rapport du jury de la **conférence de consensus sur la prévention de la récidive**, remis en février 2013, dresse un panorama des difficultés rencontrées pour fournir cet accompagnement :

« Il existe un consensus pour constater la difficulté d'accès des personnes placées sous main de justice aux dispositifs de droit commun, difficulté accrue dans un contexte de crise économique. Il est en outre unanimement relevé beaucoup de méconnaissances dans ce domaine de la part des personnes condamnées, de la part des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) dont ce n'est plus le cœur de métier, et de la part des services sociaux de droit commun qui n'intègrent pas la population carcérale dans leur ressort de compétence territoriale, présumant d'une prise en charge spécifique de l'administration pénitentiaire »⁴.

Le rapport note que les pratiques partenariales existent mais reposent « *régulièrement plus sur des relations interpersonnelles contingentes et fluctuantes par nature que sur des relations institutionnelles pérennes* ». Il juge donc nécessaire « *d'éviter les ruptures régulièrement constatées lors des sorties de détention* » et, pour ce faire « *d'institutionnaliser la prise en charge des personnes placées sous main de justice, c'est-à-dire d'instaurer une politique interministérielle pour garantir l'accès de ces personnes aux dispositifs de droit commun* ».

En ce qui concerne les jeunes, un axe majeur pour la mise en œuvre d'une telle politique repose sur **le lien entre les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et les missions locales**. Le rapport du Comité interministériel de la jeunesse qui s'est tenu le 21 février note que « *des expériences conduites dans certaines missions locales permettent de mieux connaître les contraintes du cadre judiciaire et des problématiques communes aux personnes suivies par la justice* » et fixe

1. Annie Kensey, Abdelmalik Benaouda, « [Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation](#) », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n°36, mai 2011.

2. Sarah Dindo, [Sursis avec mise à l'épreuve : la peine méconnue Une analyse des pratiques de probation en France](#), Direction de l'administration pénitentiaire, mai 2011.

3. Marwam Mohamed (dir.), *Les sorties de délinquance*, La Découverte, Paris, 2012.

4. [Rapport du jury de la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive](#), février 2013.

l'objectif de leur donner une ampleur nouvelle en les étendant « *dans le cadre d'une convention nationale entre le ministère de la Justice, le ministère chargé du Travail et les missions locales* ».

Les expérimentations soutenues dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse s'inscrivent dans ce cadre d'action. Elles ont pris la suite des projets initiés dans le cadre du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006.

■ Le CIVIS-Justice

Entre 2006 et 2009, un dispositif de contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en faveur des jeunes de 16 à 25 ans placés sous main de Justice ([CIVIS Justice](#)) a été expérimenté dans six départements pilotes, dotés d'un préfet à égalité des chances, qui ont bénéficié de moyens humains supplémentaires : vingt-six postes de référents justice rattachés à trente-trois missions locales. En 2009, dans les six départements pilotes, 3 192 jeunes sous main de justice ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif, et 849 CIVIS ont été signés. Sur l'ensemble du territoire national, cette même année, 12 280 jeunes sous main de justice ont pu bénéficier d'un tel accompagnement, aboutissant à la signature de 2 204 CIVIS. À cette occasion, la collaboration entre les SPIP et les missions locales s'est renforcée et s'est concrétisée par la signature de quarante-deux conventions de partenariat.

Le CIVIS Justice a fait l'objet en mars 2009 d'un [rapport d'évaluation](#) du cabinet Pluricité. Selon l'évaluateur, le dispositif permet une meilleure approche et accroche des publics sous main de justice pour les missions locales, une articulation pertinente des compétences entre les référents Justice et les conseillers d'insertion et de probation des SPIP, permet d'étoffer la palette des actions mobilisables dans la période d'exécution des peines, et de mieux utiliser l'aménagement des peines dans un contexte de développement des peines alternatives à la détention. Il estime que le pilotage et les partenariats pourraient être améliorés, pose la question des différences de traitement entre les jeunes selon leur domiciliation et juge que les objectifs assignés à un tel dispositif doivent être réalistes compte-tenu du profil des jeunes accompagnés.

Les actions expérimentées dans le cadre du FEJ reprennent cette ligne directrice. Elles sont dans certains cas fondées sur la mise en œuvre de partenariats et d'actions nouvelles, mais elles reposent parfois sur des dispositifs préexistants de plus longue date, et consistent, pour des acteurs déjà impliqués, à transformer, étendre ou intensifier leurs démarches.

1. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Les dispositifs mis en œuvre visent à accompagner les jeunes détenus vers l'insertion sociale et professionnelle, pendant leur incarcération et à leur sortie. **Les démarches s'articulent autour de la mise en place et de la consolidation de partenariats entre des acteurs multiples** : missions locales, acteurs de la probation de l'administration pénitentiaire, entreprises et centres de formation, ainsi que des structures associatives qui œuvrent pour l'insertion sociale, *via* des aides au logement par exemple.

Ils sont fondés, selon un équilibre différent selon les projets, sur la combinaison de trois éléments :

- Le renforcement de l'offre de formation en détention ;
- La constitution de partenariats pour assurer la continuité du suivi ;
- L'enrichissement de l'offre de suivi à la libération, par la mise en place de formations spécifiques et par la mise en relation avec des acteurs de l'entreprise.

■ Le projet « Réussir sa sortie (R2S) », porté par la Mission locale des Ulis et évalué par le CREDOC, AP1 041.

L'expérimentation Réussir sa sortie a concerné 72 jeunes de 18 à 25 ans originaires de l'Essonne et détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Ces jeunes ont été accompagnés par les dix missions locales de l'Essonne et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Fleury-Mérogis. Quatre organismes de formation ont également participé aux actions du programme. Le pilotage était réalisé par la mission locale des Ulis, qui a créé à cette occasion deux postes de coordinatrices (régionale et départementale) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Le programme a concerné 6 groupes de jeunes et comportait trois phases, une de 6 semaines en milieu fermé (recrutement et préparation à la sortie), et deux de 8 semaines en milieu ouvert (stratégies de projet professionnel et remise à niveau et mise à l'emploi). L'accompagnement classique par les conseillers référents justice des missions locales a été renforcé dans le cadre de l'expérimentation par des entretiens individuels avec les organismes de formation, le SPIP, la coordination des missions locales et des actions en groupe.

■ Le projet « Plateforme d'insertion pour jeunes sous main de justice Allier », porté par la Mission locale de Moulins, évalué par le LERFAS, AP1 307.

L'action a pour but d'aider les jeunes à la construction de leur parcours d'insertion pendant l'incarcération et en milieu ouvert. Le public concerné est composé de 87 jeunes volontaires, préalablement repérés et orientés par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et les directeurs des maisons d'arrêt. L'action s'organise autour d'un contrat d'engagement signé par le jeune et les acteurs partenariaux. Le dispositif permet aux jeunes sous main de justice de disposer d'un accompagnement renforcé par un référent unique de la mission locale, sous la forme d'une rencontre hebdomadaire individuelle. L'accent est mis sur la continuité de l'accompagnement au moment de la sortie des jeunes. Les jeunes en maison d'arrêt disposent en plus d'un atelier collectif hebdomadaire. Cet accompagnement collectif est constitué de présentations de métiers par des professionnels, de préparations à l'insertion professionnelle, *via* des techniques de recherche d'emploi ou de présentation de soi, mais également de préparation à la vie quotidienne, grâce aux interventions de professionnels du logement ou de la santé. Pour les jeunes en milieu ouvert,

l'accompagnement réside dans l'utilisation des outils de droit commun, notamment le droit à la formation professionnelle, l'accès aux chantiers d'insertion, ou l'activation de l'accès au CIVIS.

■ Le projet « Un pas dehors », porté par la Mission locale de l'agglomération mancelle, évalué par le CREDOC, API 348.

Le projet porte sur le financement d'un poste à temps plein d'un conseiller à la Mission locale, dédié au suivi de ce public. Parmi des jeunes incarcérés pour des peines allant de 3 à 18 mois, 118 ont bénéficié d'un accueil collectif hebdomadaire, organisé par la mission locale, ayant pour objectif d'informer sur les services de droit commun à leur disposition. Dans la deuxième phase du projet, 60 jeunes ont été tirés au sort pour entrer dans un contrat avec la Mission locale et le SPIP, l'engageant à respecter ses obligations judiciaires, à s'impliquer dans ses démarches de recherche d'emploi et d'accompagnement social. Ce suivi se poursuit ensuite dans les six mois suivants leur levée d'écrou.

Les jeunes bénéficient d'entretiens réguliers à la mission locale, d'interventions et d'ateliers sur la valorisation de soi, la notion de budget, le portefeuille de compétences. En outre, la collaboration de la mission locale avec les acteurs partenariaux tels que le Club FACE ou le MEDEF offre aux jeunes l'opportunité d'accéder à un dispositif de parrainage par un professionnel, ou de réaliser des stages en entreprise.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

123

■ Méthodes d'évaluation

Les évaluations mêlent des volets quantitatifs descriptifs et des enquêtes qualitatives fondées sur des observations et des entretiens. Des évaluateurs souhaitaient mettre en œuvre des évaluations quantitatives d'impact avec un groupe test et un groupe témoin mais se sont heurtés à des difficultés de méthode et de dimension des échantillons, qui limitent la portée des résultats. Les difficultés pour suivre le parcours des jeunes par des enquêtes successives se posent pour toutes les évaluations, mais elles sont significativement plus importantes lorsque le public cible est constitué de jeunes en rupture sévère avec l'école, la sphère familiale et le monde du travail. Les études menées permettent d'analyser la nature et le fonctionnement des partenariats noués, de recueillir le sentiment des acteurs et, pour une part, des bénéficiaires sur les effets des dispositifs et de donner des indications quantitatives sur la mise en œuvre des projets.

LA CONNAISSANCE DES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Les évaluations permettent de **comparer les jeunes accompagnés dans ce cadre au public général des missions locales**. Par exemple, les jeunes de l'expérimentation « Réussir sa sortie » présentent un niveau nettement inférieur à celui des jeunes en premier accueil reçus en 2010 par le réseau des missions locales : 29 % des premiers contre 53 % des seconds possèdent au moins un diplôme de niveau CAP-BEP. Ce constat, partagé par l'ensemble des enquêtes, est présenté, par exemple, par les évaluateurs du projet « Action pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice (APRES Jeunes) » :

■ **Le profil des jeunes sous main de justice suivis par une expérimentation menée sur le territoire du Douaisis :**

Audrey Capron, Pauline Jauneau, Léopold Gilles (CREDOC), « Action pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice (APRES Jeunes) », rapport final d'évaluation, AP1 067, juin 2012.

- **Le manque de qualification** : seuls 54% des bénéficiaires ont obtenu un diplôme (le plus souvent d'un niveau V, BEP/CAP). En outre, 60% des bénéficiaires interrogés déclarent au moins une difficulté en lecture, en écriture ou en calcul.
- **L'absence de projet professionnel réaliste** : à l'entrée dans le dispositif, 79% des bénéficiaires ont un projet professionnel. Néanmoins, ces projets s'avèrent souvent irréalistes par rapport au marché du travail et aux compétences des jeunes. Leur projet professionnel nécessite donc souvent d'être retravaillé (43% des jeunes).
- **Les ruptures familiales** : selon les conseillers référents justice, les jeunes sous main de justice souffrent plus souvent de contextes familiaux défaillants que les autres jeunes suivis par la mission locale. Ainsi, 13 jeunes sur les 57 interrogés en première vague ont été élevés uniquement par un seul de leurs parents et 14 ont été placés au moins une fois dans une famille d'accueil ou un foyer. De plus, 10 jeunes sur 41 n'ont pas eu de visite de leurs parents pendant la durée de leur condamnation.
- **Les conduites addictives** : de façon générale, les acteurs observent que la dépendance à l'alcool ou aux drogues est relativement fréquente chez les personnes sous main de justice. Néanmoins, parmi les bénéficiaires interrogés, seuls 4 déclarent avoir été soignés pour des problèmes d'addictions depuis leur condamnation. Sur ces questions « sensibles », la sous-déclaration est cependant fréquente.
- **Une fragilité psychologique importante** : plusieurs jeunes souffrent de difficultés psychologiques qui nécessitent parfois un accompagnement spécifique complémentaire.
- **Les difficultés de logement** : la moitié des jeunes interrogés pensent être hébergés par leurs parents à la sortie de détention. Toutefois, seuls un tiers d'entre eux envisagent cette solution comme durable (au moins 6 mois) et 19% pensent qu'ils devront trouver rapidement un autre hébergement. Or, le logement constitue une question importante à la sortie de détention : l'absence de possibilité d'hébergement peut compromettre un aménagement de peine ou la réussite d'un parcours d'insertion professionnelle.
- **Les difficultés liées à la mobilité** : parmi les jeunes bénéficiaires interrogés, seuls 23% possèdent le permis de conduire. A titre de comparaison, en France en 2008, 73% des jeunes de 18 à 29 ans ont le permis de conduire. Les jeunes bénéficiaires sont alors dépendants de transports en commun peu pratiques, en particulier dans le Douaisis où le réseau est peu développé. Ainsi, parmi les 92 jeunes suivis, 48% dépendent des transports en commun, 40% peuvent utiliser un scooter ou un vélo mais seuls 11% ont une voiture.

Des évaluations montrent que **l'attention portée aux jeunes** par les dispositifs est appréciée, dans la mesure où, comme dans le projet « Réussir sa sortie », « *le programme expérimental a souvent été vécu par les bénéficiaires comme une reconnaissance de leur valeur* ».

LES TEMPORALITÉS DE L'INSERTION ET DE L'EXÉCUTION DES PEINES SONT DIFFICILES À ARTICULER

Il reste que les difficultés initiales des jeunes suivis se sont répercutées sur leur parcours au sein des dispositifs expérimentés. Une étude menée auprès de mineurs détenus en prison et après leur libération insiste ainsi « *sur la manière dont **ces trajectoires sont narrées par les principaux intéressés comme des destins auxquels il était impossible d'échapper**. Enfermement territorial, enfermement biographique (pauvreté, déscolarisation), les récits se structurent autour de l'incapacité à changer de vie* »⁵. Cette incapacité s'enracine dans des difficultés multiples que les projets permettent d'éclairer.

La mise en place d'un dispositif qui articule des séquences en détention et à l'extérieur suppose **une relative maîtrise par les acteurs de la date de libération des jeunes**, ce qui est loin d'être toujours le cas. Par exemple, dans le cas du projet « [Réussir sa sortie](#) », « *sur les 72 jeunes bénéficiaires, 9 n'ont pas pu sortir de détention, soit parce qu'ils n'ont pas obtenu d'aménagement de peine, soit encore - et c'est la situation la plus fréquente - parce que leur casier judiciaire n'avait pas été apuré et que des condamnations concernant d'autres délits sont tombées pendant la durée du programme* ». Par ailleurs, les évaluations ont confirmé le fait que les premiers temps après la libération étaient marqués par de forts risques de récidive. Ainsi, dans ce même projet, « *sur les 63 jeunes effectivement sortis de détention, 14 ont connu une nouvelle incarcération. La plupart de ces réincarcérations sont dues à de nouveaux faits, plus rarement au non-respect des obligations* ».

Une contrainte importante dans les parcours des jeunes porte ainsi sur **l'articulation entre la temporalité de l'insertion et celle de l'exécution des peines** : les projets doivent trouver des jeunes dont les reliquats de peine sont compatibles avec le programme prévu. Or certains jeunes voient de nouvelles condamnations être mises à exécution ce qui modifie leur date de libération, d'autres voient leur aménagement de peine refusé (AP1 041, « [Réussir sa sortie \(R2S\)](#) », Mission locale des Ulis, CREDOC).

Pour permettre l'anticipation de la libération, le travail mené conjointement par les SPIP et les missions locales a pu viser l'obtention d'**aménagements de peine**. Les évaluations montrent que les différents aménagements de peine recherchés (bracelet électronique, placement extérieur, placement en semi-liberté, liberté conditionnelle) ont **des effets contrastés**. Dans le cadre du projet « [Action pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice, \(APRES Jeunes\)](#) », « *le dispositif a permis de développer le recours au bracelet électronique pour les jeunes suffisamment mobiles pour effectuer les trajets de leur domicile au centre de formation de l'association* ». En revanche, « *des problèmes disciplinaires se sont produits dans le quartier de semi-liberté de la maison d'arrêt. Cela a provoqué des difficultés de gestion du groupe pour les gardiens et le SPIP du fait que les jeunes sont moins disciplinés que les adultes. En raison de mauvais comportements entre détenus, plusieurs jeunes ont dû être exclus du dispositif et réincarcérés* ».

5. Gilles Chantraine (dir.), Séverine Fontaine, Caroline Touraut, [Trajectoires d'enfermement, récits de vie au quartier mineur](#), Etudes et données pénales, n°106, 2008.

L'évaluation du projet « [A.V.E.C. : Accompagner Vers l'Emploi et Construire un parcours personnalisé](#) » s'appuie sur l'appréciation d'un juge de l'application des peines (JAP) pour indiquer que le nombre de demandes d'aménagement de peine a augmenté au cours de l'expérimentation. **Il est cependant difficile de savoir dans quelle mesure les dispositifs ont en effet participé à une augmentation du recours aux aménagements de peine.** La sélection des jeunes pour entrer dans le dispositif « [Réussir sa sortie](#) » a ainsi anticipé les critères de jugement des JAP en ciblant prioritairement les jeunes non récidivistes, ayant des papiers en règle pour être en mesure de travailler après la sortie, ayant une solution de logement relativement stable à la sortie et étant volontaires pour intégrer le dispositif. Comme le souligne l'évaluateur du projet, « ce fonctionnement laisse ouvertes les questions relatives à l'insertion des jeunes sous main de justice qui ne remplissent pas ces critères et dont les antécédents judiciaires et pénitentiaires sont les plus problématiques ».

L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ SE HEURTE AUX DIFFICULTÉS D'INSERTION DE CES JEUNES VULNÉRABLES

Les acteurs interrogés dans l'évaluation du dispositif « [Action pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice \(APRES Jeunes\)](#) » estiment que « *le dispositif a eu un effet indéniable sur l'employabilité des jeunes. En effet, le stage en entreprise constitue une expérience professionnelle valorisable sur leur CV [...] et les différents ateliers dispensés dans le cadre de la phase théorique a permis aux jeunes d'acquérir davantage d'autonomie dans leurs démarches de recherche d'emploi et de formation* ». Sur les 92 jeunes entrés dans le dispositif, 77 ont obtenu un stage en entreprise. Cependant, l'évaluateur montre que les jeunes ont rencontré **des difficultés à se maintenir dans les stages** : « *[sur les 77 jeunes ayant obtenu un stage] seuls 49 l'ont effectué dans leur intégralité* ». Les abandons concernent en majorité des jeunes qui ont quitté le dispositif d'eux-mêmes, puisque seuls 5 jeunes ont été exclus pour mauvaise conduite.

L'évaluation du projet « Plateforme d'insertion pour jeunes sous main de justice Allier » met en évidence **une évolution « positive et lente de l'accès au salariat pour une importante minorité des jeunes concernés »**. La majorité des bénéficiaires (66 %) de ce projet ont perçu favorablement l'impact du dispositif en termes d'accès à l'emploi au cours de leur parcours, mais 30 % seulement ont réellement connu une trajectoire professionnelle ascendante. Les situations de jeunes sans emplois diminuent au profit de l'augmentation des contrats de travail, entre l'entrée et la sortie du dispositif. En revanche, l'accès des jeunes à des formations rémunérées ne s'est pas amélioré. Ce phénomène peut s'expliquer par le faible niveau de diplôme qui caractérise les jeunes bénéficiaires et les empêche donc d'accéder à des formations qualifiantes avec rémunération et indemnisation, mais également par un attrait pour les formations assez réduit pour les jeunes en rupture avec le système scolaire. **Ces résultats doivent être interprétés avec prudence**, au vu de l'attrition et des non-réponses. Cependant, l'évolution est plutôt positive, notamment lorsqu'elle est mise en regard avec « *l'augmentation du nombre de jeunes au RSA (passant de 1,3% à 10,4% entre le début et la fin de l'expérimentation)* », **indiquant que les jeunes ont, pour une part, activé leurs droits à leur remise en liberté.**

L'évaluation du projet « [Réussir sa sortie](#) » confirme la tendance des jeunes bénéficiaires à se concentrer davantage sur **le retour à l'emploi**, plutôt que sur l'accès à une formation. En effet, « *les postes proposés étant souvent peu qualifiés, les jeunes ne voyaient pas la nécessité d'améliorer leurs performances à l'écrit* ». **En cours d'expérimentation, il est alors apparu plus utile à l'organisme de formation** chargé de la remise à niveau, de réorienter ses ateliers vers l'écriture de CV et autres tâches de préparation à la recherche d'emploi. A cet égard, un enseignement pour la poursuite de ce type de dispositif consiste, en s'appuyant sur la suggestion d'un jeune enquêté, **à situer davantage une étape de remise à niveau** « *pendant la période de détention, quand la concurrence avec la recherche d'emploi ne se pose pas encore* ». L'obtention d'un emploi est reconnue par les études sociologiques comme un facteur fondamental de sortie de la délinquance. Or, comme le rappelle un évaluateur, « les exigences du marché du travail dans un pays connaissant entre 20 et 25% de chômage des jeunes n'offrent pas des perspectives très encourageantes pour des jeunes sans qualifications ni expériences validées, plus ou moins bien socialisés, qui plus est sous main de justice » (AP1 187, « [Rebonds](#) », Mission locale Bièvre, Pluricité).

L'accès au logement est également identifié comme un frein important (AP1 077, « [CIPARE](#) », Mission locale du Velay, LERFAS). L'insertion sociale des jeunes s'est améliorée dans le cadre du projet « Réussir sa sortie » en ce qui concerne des secteurs où les équipes d'accompagnement ont pu mobiliser rapidement les acteurs. Dans le cas de l'accès au logement, « *l'intervention de l'équipe socio-éducative a permis d'organiser et de déployer un accompagnement ciblé, rapide et coordonné avec différents partenaires pour répondre aux nécessités le plus souvent immédiates* » **qui a eu pour effet de voir les demandes d'accès au logement satisfaites**. Par contraste, en ce qui concerne les problématiques de santé psychologique, « *le recours au secteur psychiatrique en ambulatoire est bien entendu possible, cependant son accessibilité n'étant pas rapide, il ne peut répondre au besoin de souplesse et de réactivité nécessaire à l'accompagnement des jeunes* ». Cet obstacle est souvent renforcé par le refus des jeunes d'accéder à de tels soins.

127

Ces difficultés d'accès, combinées aux parcours parfois heurtés des jeunes bénéficiaires, nécessitent la mise en place d'accompagnements dans la durée, qui peuvent se poursuivre malgré une réincarcération ou une absence prolongée de contact. L'évaluation du projet « [Accompagnement des jeunes sous main de justice](#) » porté par la Mission locale du Pays basque montre qu'une telle approche implique de rompre avec des pratiques professionnelles qui recherchent rapidement des résultats tangibles. Elle demande, de la part des acteurs impliqués, **une réflexion collective sur les échecs et les ruptures**. Un tel constat est cohérent avec les recommandations issues des recherches scientifiques sur les processus de sortie de la délinquance, qui soulignent la nécessité d'inscrire l'accompagnement dans un temps long qui tienne compte des possibilités de rechute sans considérer qu'elles mettent un terme à l'effort de réinsertion des personnes⁶.

6. Fergus McNeill, Beth Weaver, [Changing lives? Desistance Research and Offender Management](#), Glasgow, Universities of Glasgow and Strathclyde, 2010.

LA COORDINATION DES PARTENAIRES PERMET UNE FORTE RÉACTIVITÉ DU SUIVI

Les partenariats entre les SPIP et les missions locales, pour une part déjà initiés par l'expérimentation du CIVIS-Justice, ont permis de consolider les actions d'accompagnement. Le projet « Réussir sa sortie » apparaît ainsi pour l'évaluateur comme « l'aboutissement de plusieurs années de rapprochement entre les structures d'insertion professionnelle des jeunes et la Justice ». Dans le cadre du projet « Un pas dehors », il s'agissait de rétablir des relations assez anciennes qui s'étaient étiolées, « *entre le ministère de la justice et le Conseil National des missions locales (CNML)* » qui avaient signé une première convention en 1992. Cette collaboration mettait en place « *un poste de conseiller référent justice au sein de la mission locale [qui] devait notamment permettre d'assurer un accompagnement socioprofessionnel des jeunes de moins de 26 ans* ».

Comme le montre l'évaluation du projet « [Accompagnement des jeunes sous main de justice](#) » porté par la Mission locale du Pays basque, « **la pluralité des compétences partenariales** multiplie les capacités à apporter des réponses aux jeunes ». L'implication des conseillers est un facteur décisif dans l'aboutissement concret des démarches entreprises pour les jeunes. L'évaluation du dispositif « [Dispositif A.V.E.C. : Accompagner Vers l'Emploi et Construire un parcours personnalisé](#) » rend compte de ce facteur en citant les paroles des jeunes, qui mettent tous l'accent sur « *la réactivité des conseillers* » comme « l'atout majeur du *dispositif* ». Comme le montre l'évaluation du projet « [Accompagnement des jeunes sous main de justice](#) » porté par la Mission locale du Pays basque, « **la réactivité de l'accompagnement** favorise l'appropriation par le jeune de son parcours d'insertion ». Les entretiens avec les partenaires de l'insertion montrent également que ces résultats sont d'autant plus encourageants que les jeunes sont confrontés, malgré l'accompagnement par les missions locales et les SPIP, à une perte de temps importante lorsqu'il s'agit pour eux de comprendre à quelle structure s'adresser.

Le fonctionnement des partenariats pose cependant une **difficulté géographique**. Si les partenariats sont organisés entre les SPIP et les missions locales environnantes, les jeunes détenus peuvent venir de départements plus éloignés. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne les grandes maisons d'arrêt. Par exemple, dans le cadre de l'expérimentation « [Réussir sa sortie](#) » mise en place à la prison de Fleury-Mérogis, l'évaluateur note que « *le recrutement géographique est nettement plus large que celui du département où l'établissement est installé, seuls 15% des détenus résidaient dans l'Essonne avant leur incarcération* ». Il est donc particulièrement délicat d'organiser en détention l'intervention de conseillers des missions locales des territoires dans lesquels ces jeunes se rendront à leur libération. Cet enjeu vaut également pour l'accès au logement : le SIAO (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation qui centralise les demandes d'hébergement) dont relève la personne en détention n'est pas nécessairement celui du département où elle souhaite s'installer.

3. PERSPECTIVES

Les évaluations montrent **l'intérêt d'un partenariat** élargi et pérenne, permettant de travailler de manière globale avec les jeunes bénéficiaires en étendant l'ampleur des offres qui peuvent leur être proposées. Elles mettent en évidence le caractère crucial de l'accès des jeunes à des formations en détention et à des emplois et à des ressources à leur libération. Elles plaident en ce sens pour le type de mesures décidées dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse, visant à permettre l'accès des jeunes sous main de justice aux emplois d'avenir et à la « Garantie jeunes ».

Les évaluations montrent les enjeux de **l'articulation entre politiques d'insertion et politiques pénales**. Un moyen privilégié pour anticiper la libération et l'inscrire dans un parcours est le recours à des aménagements de peine. Des projets ont ainsi essayé de lier le travail mené dans le cadre du partenariat entre acteur de la probation et de l'insertion avec le travail des juges de l'application des peines (JAP). Il n'est pas possible de conclure à une augmentation du recours à ces mesures dans le cadre des expérimentations. L'évaluation du dispositif « APRES » indique en effet que *« l'expérimentation a eu un effet indirect négatif sur l'accès aux aménagements de peine des autres détenus »*. Le cadre de l'expérimentation a pu accélérer le traitement des demandes des jeunes bénéficiaires par les JAP, au détriment d'autres demandes. De même, l'accès des jeunes bénéficiaires à des structures comme les centres de semi-liberté a pu limiter leur accès à d'autres détenus. Il n'est donc pas acquis qu'une extension des dispositifs expérimentés permette une augmentation générale des décisions d'aménagement de peine. Dans la continuité des conclusions du rapport de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, ces résultats contrastés invitent à inscrire les enjeux liés à l'articulation entre la temporalité de l'exécution des peines et celles du travail d'insertion dans le cadre d'une politique plus générale d'anticipation et d'accompagnement de la libération des personnes détenues, notamment par **le développement de la libération conditionnelle**.

Une autre orientation préconisée par le jury de la Conférence de consensus repose sur *« la nécessité de procéder par étapes, en s'appuyant sur des **expériences localisées soigneusement évaluées** »*. Les apports et limites des expérimentations soutenues par le FEJ peuvent être mobilisés pour comprendre les conditions de la mise en œuvre d'évaluations rigoureuses des effets des dispositifs testés sur leurs bénéficiaires. La mesure fiable d'un impact sur la récidive n'a pas été possible dans le cadre des expérimentations, et nécessiterait de transposer dans le cadre judiciaire et pénal les méthodes d'évaluation contrôlée qui ont été mises en œuvre avec succès sur des projets menés sur d'autres thématiques d'expérimentations.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 008 : « Développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des 21/25 ans », ADSEA 28, Cabinet ORATIO Etudes et Conseil.

AP1 041 : « [Réussir sa sortie \(R2S\)](#) », Mission locale des Ulis, CREDOC.

AP1 067 : « [Action pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice, \(APRES Jeunes\)](#) », Association Entrepreneurs et Développements, CREDOC.

AP1 077 : « [CIPARE](#) », Mission locale du Velay, LERFAS,

AP1 145 : « [Lotu-Barnean](#) », Mission locale Pays Basque, AFMR-Etcharry Formation Développement.

AP1 187 : « [Rebonds](#) », Mission locale Bièvre, Pluricité.

AP1 188 : « [Dernier Ecrou](#) », Mission locale de Rennes/mission locale du Pays de Brest, COPAS.

AP1 307 : « [Plateforme d'insertion pour jeunes sous main de justice Allier](#) », Mission locale de Moulins, LERFAS.

AP1 348 : « [Un pas dehors](#) », GIP Mission locale de l'agglomération Mancelle, CREDOC.

AP1 444 : « [Parcours Autonomie Formation](#) », Association Don Bosco, CATALYS Conseil

AP1 457 : « [A.V.E.C. : Accompagner Vers l'Emploi et Construire un parcours personnalisé](#) », Mission locale de Toulouse/Mission locale de Haute-Garonne, CREDOC.

AP DIIESES 10 : « [Accompagnement des jeunes sous main de justice](#) », Mission locale du Pays basque, CIRAP/ENAP.

DOCUMENTS :

Gilles Chantraine (dir.), **Séverine Fontaine, Caroline Touraut**, [Trajectoires d'enfermement, récits de vie au quartier mineur](#), Etudes et données pénales, n°106, 2008.

Délégation interministérielle à la ville/Pluricité, [Evaluation du dispositif relatif à la mise en œuvre du contrat d'insertion dans la vie sociale \(CIVIS\) en faveur des jeunes placés sous main de justice](#), rapport final, mars 2009.

Sarah Dindo, [Sursis avec mise à l'épreuve : la peine méconnue Une analyse des pratiques de probation en France](#), Direction de l'administration pénitentiaire, mai 2011.

Annie Kensey, Abdelmalik Benaouda, « [Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation](#) », Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques, n°36, mai 2011.

Marwam Mohamed (dir.), *Les sorties de délinquance*, La Découverte, Paris, 2012.

Fergus McNeill, Beth Weaver, [Changing lives? Desistance Research and Offender Management](#), Glasgow, Universities of Glasgow and Strathclyde, 2010.

Laurent Mucchielli, « [Sortir de la délinquance : une question fondamentale](#) », Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux, *Point de vue*, n°3, juin 2012.

[Rapport du jury de la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive](#), février 2013.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE DE
MOBILITÉ
INTERNATIONALE

Août 2013



RÉSUMÉ

Si les dispositifs de mobilité internationale sont nombreux, et leur efficacité reconnue, ils demeurent insuffisamment visibles et coordonnés, d'une part, et bénéficient peu aux jeunes les moins diplômés, d'autre part. L'enjeu des projets était donc de **permettre un meilleur accès à la mobilité des jeunes ayant moins d'opportunités** ainsi que de structurer de nouveaux partenariats entre les acteurs de la mobilité internationale et les acteurs de l'insertion.

Les dispositifs ont articulé, de différentes manières, **des actions de communication** pour faire connaître les possibilités de mobilité aux jeunes ayant moins d'opportunités (jeunes en missions locales, apprentis), **la mise en œuvre de partenariats nouveaux** entre opérateurs de mobilité et acteurs de l'insertion et de l'information des jeunes, **la constitution de plateformes** pour proposer une offre de mobilité plus lisible et coordonnée, en appui sur des dispositifs régionaux et européens, et enfin la mise en œuvre d'**accompagnements à même de lever les freins à la mobilité**.

Des actions permettent une levée partielle de ces freins, notamment le **parrainage par des jeunes ayant une expérience de mobilité** et l'organisation de mobilités collectives. Dans de nombreux projets cependant, les dispositifs ont touché des jeunes plus formés que prévu (leur niveau de formation moyen correspondait approximativement au baccalauréat). Il n'est, à l'issue des expérimentations, pas possible de conclure quant à une amélioration directe de l'employabilité des jeunes bénéficiaires. Si la mobilité est majoritairement perçue comme positive par les jeunes, ce n'est pas nécessairement pour son aspect d'apprentissage de nouvelles compétences professionnelles mais plutôt comme **une expérience permettant de faire le point sur son parcours**, de retrouver une motivation et de réfléchir à son projet professionnel.

Les évaluations permettent d'analyser les **conditions de fonctionnement de partenariats efficaces** pour élargir et rendre visible l'offre de mobilité à l'échelle régionale. Les actions décidées dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse tenu le 21 **février** 2013 s'inscrivent dans cette logique afin de permettre l'accroissement du nombre de jeunes effectuant une mobilité et la diversification de leur profil.

INTRODUCTION

Les expérimentations en matière de mobilité internationale s'inscrivent, pour la plupart, dans la perspective d'une **mobilité européenne**, celle-ci devant devenir, selon les mots du Conseil de l'Union Européenne¹, « *la règle et non l'exception* ». C'est aujourd'hui l'un des domaines où s'exerce, au niveau européen, une coopération qui vise tout particulièrement les jeunes. Ceux-ci ont en effet la possibilité d'étudier, de se former, de s'impliquer dans la vie civique d'autres pays, de l'Union Européenne ou associés à l'Union Européenne², grâce à différents dispositifs qui s'inscrivent dans les programmes « Education et formation tout au long de la vie » et « Jeunesse en action ».

■ Dispositifs de mobilité européenne

Premier dispositif par le nombre de partants, le programme **Erasmus** est aussi le plus connu. Il favorise les coopérations entre universités de 33 pays. 2,3 millions d'étudiants et 300 000 professeurs en ont bénéficié depuis sa création en 1987. La phase de mobilité dure de 3 à 12 mois ; l'âge moyen des bénéficiaires est de 23,5 ans et 62% sont des femmes³.

Le programme **Comenius** s'adresse aux élèves de la maternelle au lycée, et permet des échanges et des coopérations entre établissements qui favorisent l'apprentissage linguistique, la découverte culturelle, et le développement d'une conscience européenne. Le programme profite à 750 000 élèves par an, et se décline en un volet régional.

Le programme **Leonardo da Vinci** concerne la formation professionnelle. Il bénéficie aux lycéens, aux apprentis jusqu'au niveau bac et aux salariés. Une bourse permet d'effectuer un stage de formation dans une entreprise européenne, d'une durée de 2 à 39 semaines. Sur la période 1995-2010, il a profité à 710 000 personnes.

Au titre du programme « Jeunesse en Action », le **Service volontaire européen (SVE)** a été créé en 1996 pour impliquer les jeunes européens dans des actions couvrant différents domaines (culture, préservation de l'environnement, action sociale par exemple). Il est ouvert aux 18-30 ans, et dès 16 ans pour les jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)⁴. 1 340 jeunes français se sont portés volontaires en 2010.

La visibilité du programme Erasmus contribue à la perception de la mobilité comme un élément valorisant. La mobilité internationale n'est cependant pas également accessible à tous⁵. C'est le cas des échanges Erasmus, réservés aux étudiants. Mais c'est aussi le cas du programme Leonardo da Vinci, qui, selon une étude de l'institut allemand *Wirtschaft- und Sozialforschung (WSF)* est davantage la récompense d'une formation réussie qu'une partie constitutive de celle-ci⁶. Seul 0,2% des étudiants français inscrits en 2006 dans « *des programmes de formation et d'enseignement professionnels au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire* » ont bénéficié d'une expérience de

1. Conclusions du [Conseil du 12 mai 2009](#) concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 2009/C 119/02.

2. C'est par exemple le cas de l'Islande et de la Turquie, pour le programme Erasmus comme pour le programme Leonardo.

3. Annick Bonnet, *La mobilité étudiante Erasmus, Apports et limites des études existantes*, mars 2012. Concernant ces éléments sur les programmes européens, sont mentionnées en note les références fournissant les statistiques lorsqu'elles ne proviennent pas directement des sites européens.

4. Cette expression provient de la terminologie utilisée par la Commission européenne : http://ec.europa.eu/youth/focus/inclusion-strategy_fr.htm

5. Anne-Catherine Wagner, « Les élites managériales de la mondialisation : angles d'approche et catégories d'analyse », *Entreprises et histoire*, 2005/4 n° 41, p. 15-23 et Anne-Catherine Wagner, « La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/5 n° 170, p. 58-65.

6. Institut WSF, *Analyse de l'impact des actions de mobilité de LEONARDO DA VINCI sur les jeunes en formation, les jeunes travailleurs et travailleuses et l'influence des facteurs socio-économiques*, 2007.

mobilité transnationale⁷. En particulier, « *les jeunes très faiblement diplômés, en décrochage scolaire, précaires, en errance ou sujets à discriminations ont peu, voire pas du tout, accès aux programmes de mobilité* »⁸. La mobilité internationale peut représenter pour ces jeunes un atout important. D'une part, cette expérience peut favoriser l'insertion professionnelle au retour ; d'autre part, elle peut donner la possibilité à des jeunes ne trouvant pas de solution sur un bassin d'emploi donné d'envisager la mobilité professionnelle comme un recours éventuel⁹, en leur donnant les compétences, les acquis linguistiques et les représentations culturelles nécessaires.

C'est dans cette perspective que les projets soutenus par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse ont œuvré. La plupart ont mis l'accent sur la mise en place d'un ensemble de **relais institutionnels** facilitant l'entrée dans ces dispositifs des jeunes moins bien formés, moins mobiles, et plus défavorisés.

1. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

La majorité des porteurs de projets ont inscrit leur expérimentation dans le cadre de **dispositifs de mobilité européenne**. Les programmes Leonardo et le dispositif du Service volontaire européen (SVE) ont ainsi fréquemment été mobilisés dans les projets, parfois associés, dans un ordre (SVE puis Leonardo dans le « [Programme START](#) » porté par la fédération Léo Lagrange, mené en coopération avec des missions locales de la région Nord-Pas-de-Calais et évalué par Kaléido'Scop, AP1 54), ou dans l'autre (Leonardo puis SVE dans le programme « [MEJI](#) », porté par l'Association l'Escale, évalué par Kaléido'Scop, AP1 376, qui a été mené en Deux-Sèvres et impulsé par un foyer de jeunes travailleurs niortais).

Des projets ont mobilisé d'autres programmes en associant parmi les dispositifs utilisés, des programmes européens (Leonardo) et des programmes développés par **des acteurs régionaux** (tels que Mobil'Access¹⁰) comme par exemple le projet francilien « [Mobilité pour tous - Filière langues étrangères/Filière français professionnel](#) » (porté par l'AFTAM Pôle de promotion sociale Ile de France et évalué par Kaléido'Scop, AP1 15). Des projets ont proposé des séjours dans des environnements francophones (au Québec¹¹ mais aussi dans des pays d'Afrique), tel que le projet « [Humaquitaine](#) » porté par la Région Aquitaine, et évalué par Kaléido'Scop, (AP1 240). Dans ce cas, l'enjeu linguistique est moindre, et, en proposant de partir dans des pays du Sud, une logique humanitaire s'ajoute à une logique de renforcement ou d'acquisition de compétences.

7. [Move-it, Surmonter les obstacles à la mobilité pour les apprentis et les autres jeunes en cours d'enseignement et de formation professionnels](#), Commission européenne, Direction Générale de l'Éducation et de la Culture, juin 2007.

8. Sophie Carel, Frédéric Déloye, Aurélie Mazouin, « [La mobilité internationale des jeunes avec moins d'opportunités : retour d'expérience](#) », *Bref du Céreq* n°293, octobre 2011.

9. Philippe Lemistre et Marie-Benoît Magrini, « [Mobilité géographique des jeunes : du système éducatif à l'emploi](#) », *Formation emploi*, 110, 2010, p. 70-71.

10. Programme de mobilité internationale (non exclusivement européenne) individuelle ou collective. Voir le site du conseil régional d'Ile-de-France à l'adresse <http://www.iledefrance.fr/les-dossiers/education-formation/la-mobilite-europeenne-et-internationale-des-jeunes/mobilaccess/>.

11. L'Office franco-québécois pour la jeunesse, de même que l'Office franco-allemand pour la jeunesse, proposent en effet des expériences de mobilité vers ces deux destinations, qui ont pu être utilisées par des porteurs de projet.

Les porteurs de projet ont fréquemment associé **des opérateurs de mobilité** préexistants à des acteurs œuvrant en faveur de l'insertion des jeunes (collectivités territoriales, missions locales, centres communaux d'action sociale (CCAS), centres régionaux d'information de la jeunesse (CRIJ), associations, chambres de commerce et d'industrie (CCI), foyers de jeunes travailleurs (FJT) et collectivités territoriales). C'est par exemple le cas pour un projet mené dans le département des Deux-Sèvres, autour d'une association qui œuvre principalement pour le logement des jeunes étudiants et travailleurs, qui étend à cette occasion ses compétences d'opérateur de mobilité (« [La mobilité européenne en Deux-Sèvres pour les jeunes en insertion «MEJI 79»](#) »). **Les missions locales ont été au cœur des partenariats**, notamment comme prescripteur pour les jeunes pouvant entrer dans les dispositifs. Le projet « [Plateforme de la mobilité internationale pour les jeunes en insertion de Rhône-Alpes](#) », porté par l'Union régionale des missions locales de Rhône-Alpes, évalué par Kaléido'Scop (AP1 346), a ainsi voulu, à partir d'un guichet unique, proposer une offre diverse accessible aux jeunes suivis par les missions locales de la région. Le programme « [Humaquitaine](#) » a proposé des séjours à vocation humanitaire, non seulement à des jeunes suivis par des missions locales, mais aussi à des jeunes en apprentissage au sein de centres de formation des apprentis (CFA) de la région. Un second projet mené dans la région Rhône-Alpes concernait les CFA, et visait à créer un point de contact unique pour ceux-ci, afin d'appuyer leurs tentatives pour favoriser la mobilité internationale de leurs apprentis (« [Plateforme régionale pour la mobilité internationale des apprentis](#) », porté par la région Rhône-Alpes et évalué par Pluricité, AP1 167).

Certains projets ont impliqué d'autres partenaires : ainsi **les centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ)** ont été associés aux projets « [Plateforme de la mobilité internationale pour les jeunes en insertion de Rhône-Alpes](#) » et « [Créer une plate forme au service de la mobilité internationale des jeunes](#) » (porté par la mission locale du Bassin du Grand Besançon et évalué par le **Céreq - CAR Besançon/Laboratoire Théma, AP1 412**). Ces partenariats ont parfois pu profiter d'un contexte favorable, notamment de la préexistence d'initiatives qui ont permis de développer un réseau d'opérateurs de mobilité, tant en Provence-Alpes-Côte-d'Azur qu'en Languedoc-Roussillon dans le cadre du projet « [Mobilité et Accompagnement des Jeunes dans un parcours d'insertion communautaire](#) » (porté par Eurocircle et évalué par Kaléido'Scop, AP1 87).

■ **Le projet « [Plateforme de la mobilité internationale pour les jeunes en insertion de Rhône-Alpes](#) » porté par l'Union Régionale des Missions Locales de Rhône-Alpes et évalué par Kaléido'Scop, AP1 346.**

L'expérimentation, menée entre octobre 2009 et décembre 2011, reposait sur la coordination entre les acteurs de la mobilité internationale en Rhône-Alpes : l'Union Régionale des Missions Locales, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Rhône-Alpes et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Rhône-Alpes. Déclinée en une trentaine de Guichets uniques pour la mobilité internationale, maillant le territoire régional, la plateforme s'adressait à tous les jeunes peu ou pas qualifiés qui souhaitaient s'engager dans une expérience de mobilité internationale (emploi, stage ou expérience associative), en favorisant l'accès aux dispositifs existants, en sécurisant le parcours de mobilité, et en accompagnant au retour les jeunes vers l'insertion.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Les évaluations ont le plus souvent associé une composante quantitative, à visée descriptive, et des enquêtes qualitatives. Ces méthodes ont permis de fournir des éléments sur les effets auprès des jeunes et sur le fonctionnement des partenariats institutionnels. Néanmoins, il est difficile d'isoler l'impact de la seule expérience de mobilité sur la reprise d'études ou l'obtention d'un emploi.

L'IDENTIFICATION DES FREINS À LA MOBILITÉ

Les rapports d'évaluation pointent les **difficultés d'accès** aux dispositifs existants. La première de ces difficultés est liée au fait que l'offre de mobilité est complexe à appréhender. Dans le cadre du projet « [Créer une plateforme au service de la mobilité internationale des jeunes](#) », l'évaluateur note que « *l'investissement personnel intervient dès la phase de compréhension des conditions et critères d'éligibilité des dispositifs. Il faut pouvoir s'inscrire dans un processus souvent long et complexe, composé de plusieurs étapes : contact d'un "conseiller mobilité", présentation d'un projet cohérent, constitution du dossier avec réunion des pièces et documents administratifs, préparation au départ, remise à niveau dans la langue du pays, recherche d'information sur la destination, préparation de l'arrivée sur place (recherche de logement, information sur la ville, les transports)* ». La mobilité internationale est également parfois méconnue des interlocuteurs des jeunes en insertion, pour qui elle représente une forme d'action « *marginale dans leur activité quotidienne tant du point de vue des programmes qui la sous-tendent que des effets qu'elle peut induire sur le parcours d'insertion d'un jeune et de son engagement personnel* » (projet « [Mobilité pour tous](#) »).

L'évaluation du projet « [Créer une plate forme au service de la mobilité internationale des jeunes](#) » fait apparaître comme difficultés centrales « *le financement des séjours et la maîtrise de la langue* ». **Le manque d'autonomie des jeunes et la mobilité limitée au niveau local** sont également des freins potentiels pour les jeunes en difficulté, par contraste avec « des publics jeunes qualifiés et autonomes, [qui] viennent de leur propre gré et sont généralement à la recherche d'un "coup de pouce" financier et logistique de leur projet de mobilité » (projet « [Une chance pour l'Europe](#) », porté par la région Poitou-Charentes, évalué par Kaléido'Scop, AP1 295). **L'entourage proche** est également un facteur important : « *C'est avant tout l'environnement du jeune (famille, expériences antérieures, amis) qui conditionne sa mobilité. Seule une petite partie des jeunes qui partent le font uniquement parce que le conseiller le leur a proposé* » (projet « [Plateforme de la mobilité internationale pour les jeunes en insertion de Rhône-Alpes](#) »).

■ **Les jeunes suivis par le projet « [Créer une plate forme au service de la mobilité internationale des jeunes](#) », porté par la mission locale du Bassin du Grand Besançon, évalué par le Céreq – CAR Besançon/Laboratoire Théma, AP1 412)**

L'évaluation distingue trois groupes de jeunes selon la nature de leurs difficultés face à la mobilité :

Groupe 1 : Jeune très éloigné de la mobilité de par ses caractéristiques (faiblement diplômé, n'ayant pas vécu de mobilité antérieure...) additionné à une absence d'intérêt/de motivation en faveur de la mobilité internationale. Outre les freins qu'il peut avoir (manque d'autonomie, méconnaissance de la langue...), le jeune ne pense pas que la mobilité puisse lui apporter quelque chose et préfère rester dans un environnement familial.

Groupe 2 : Jeune éloigné de la mobilité essentiellement à cause de ses caractéristiques (faiblement diplômé, n'ayant pas vécu de mobilité antérieure...). Le jeune se crée de multiples barrières à la mobilité (langue, finance...), il ne s' imagine pas pouvoir partir seul, ni même monter un dossier de demande de bourse seul... Il n' imagine pas partir à l'étranger de lui-même mais envisage néanmoins partir dans le cadre d'un séjour organisé. Il pense que cette mobilité peut lui apporter quelque chose sur la conception de son projet professionnel et/ ou personnel. Il a un fort besoin d'accompagnement dans les démarches et ne pourrait pas s'investir dans un projet de mobilité sans que ce dernier lui soit proposé, préparé.

Groupe 3 : Jeune ayant peu vécu la mobilité. Il imagine pouvoir organiser, avec l'aide d'une structure, un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme. Néanmoins, le manque d'informations complètes, et le ballotement entre structures peut amener ce jeune à renoncer à un projet de mobilité tant ce dernier est complexe à émerger. Le coup de pouce est nécessaire pour déclencher les projets de mobilité.

Source : Sophie Carel, Aurélie Mazouin (Céreq – CAR Besançon/Laboratoire Théma), *Faciliter la mobilité internationale des jeunes en mission locale ou en apprentissage : organisation de séjours à l'étranger, d'une manifestation d'envergure et d'un portail collaboratif, rapport final d'évaluation*, AP1 412.

LE DÉPART, PREMIER RÉSULTAT

Dans la plupart des dispositifs, le nombre de jeunes partants a été sensiblement inférieur au nombre de jeunes ayant commencé le processus d'accès à la mobilité. Les projets ont mis en place des actions pour lutter contre ces abandons. **Le départ de groupes**, et non d'individus, est une possibilité sécurisante, car « le groupe est source de stabilité, de réconfort par rapport au changement que constitue le séjour à l'étranger » (projet « [Mobilité pour tous](#) »). Une autre pratique innovante est **le parrainage par des jeunes ayant déjà expérimenté le dispositif**. Les conseillers en charge de l'accompagnement des jeunes ont apprécié l'effet « *facilitateur* » d'un parrainage qui a fourni « *une illustration concrète et personnelle d'un stage à l'étranger* » (projet « [Une chance pour l'Europe](#) »).

Les jeunes des plus bas niveaux scolaires occupent cependant une place plus faible dans les différents projets que ce qui était attendu. Comme le montre l'évaluation du projet « [Une chance pour l'Europe](#) », « *l'abaissement des critères d'accès (apport financier des bénéficiaires, qualification, références professionnelles) ne suffit pas à rendre la mobilité accessible. La durée ou la nature du stage sont autant d'éléments d'accessibilité à revisiter et à adapter dès lors qu'on s'adresse au public ici visé* ». L'adaptation du dispositif au public est donc essentielle, car, comme le souligne le rapport d'évaluation du programme « [Créer une plateforme au service de la mobilité internationale des jeunes](#) », « *le public des jeunes en mission locale est très peu captif et donc difficilement mobilisable sur une action longue (préparation au départ, séjour, et bilan post séjour)* ». Il faut ainsi tenir compte d'une possible concurrence avec d'autres solutions, en particulier avec le fait de trouver un emploi, nécessité qui peut être impérieuse pour des jeunes en grande précarité.

La nécessité de **préserver les partenariats existants** au sein des pays de destination est également un enjeu pour l'extension des dispositifs à des publics plus fragiles : « *les porteurs de projet préfèrent former et envoyer un jeune avec une pratique linguistique jugée satisfaisante et manifestant une bonne "présentation de soi" plutôt qu'un jeune en "échec d'apprentissage" et/ou avec des troubles du comportement* » (projet « [Mobilité pour tous](#) »). Ceci a donc eu pour conséquence la réorientation des profils sélectionnés vers des jeunes ayant un niveau d'éducation supérieur (niveau IV notamment), ce qui allait de pair avec la limitation des partants (12 jeunes par groupes de 14 pour éviter tout désistement) et favorisait là encore la sélection.

DES EFFETS DIVERS, DONT CERTAINS N'ÉTAIENT PAS ANTICIPÉS

Les expériences de mobilité ont des effets qui n'étaient pas nécessairement ceux anticipés par les porteurs des projets. Comme l'explique l'évaluateur du « [Programme START](#) », « *avec le recul de quelques 6 à 12 mois sur leur expérience, les jeunes participants ont plutôt tendance à évoquer les effets du stage Leonardo sur leur propre personne (motivation, autonomie, sens des responsabilités, etc.) qu'ils ne mentionnent les apprentissages en termes de savoirs et pratiques professionnels acquis en situation de travail* ».

Une étude transversale menée par le cabinet Kaléido'Scop sur 10 des projets, propose de considérer une série d'effets, même s'ils ne sont pas toujours rapportés pour tous les projets, ou pour tous les bénéficiaires¹²:

- l'effet « *satisfaisant* » exprime le fait que l'expérience a répondu aux attentes des publics, il est répandu au sein des expérimentations et s'observe par le fait que la quasi-totalité des jeunes est prêt à recommander l'expérience à des proches ;
- l'effet « *décentrant* » qui regroupe les implications de la confrontation à l'altérité, (représentations des autres, représentations de soi, permettant alors de « *faire le point* ») ;
- l'effet « *motivant* », notamment chez les jeunes les plus éloignés de la mobilité qui construisent un discours de « *rupture* » fondé sur des changements observés par le jeune ou son entourage ;
- l'effet « *capacitant* », lorsque l'expérience de mobilité rend envisageable de se lancer dans d'autres projets (nouvelles expériences de mobilité, reprise d'une formation, prise de son indépendance) ;

12. Kaléido'Scop, [Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes en mission locale et en apprentissage](#), étude transversale sur 10 projets, juillet 2012

- l'effet « *catalyseur* », lorsque l'expérience de mobilité cristallise des difficultés émotionnelles (isolement, peur du regard des autres). Cet effet est peu fréquent ;
- l'effet « *boomerang* », lorsque le retour engendre une déception, comme illustré dans le rapport d'évaluation du « [Programme START](#) », en rapportant les paroles de certains jeunes partis au Royaume-Uni : « *Je me retrouve coincé ici alors que là-bas, j'avais moyen de me faire une place* », affirme ainsi un jeune peu diplômé de 21 ans ;
- l'effet « *professionnalisant* » attendu de ces projets a été diversement observé. L'expérience de mobilité a pu permettre d'affiner un projet professionnel préexistant, notamment pour les jeunes mieux formés (niveau bac et plus) ; elle a pu permettre de le formuler pour certains jeunes, mais plus rarement pour les jeunes de niveaux de formation les plus faibles (V et VI).

L'accompagnement après expérience est un enjeu essentiel : « *L'enjeu est d'« embrayer » les bénéfices de l'expérience, mettre en place un cercle vertueux par un emploi, un stage ou une formation* »¹³. Un moyen de valoriser les acquis de l'expérience de mobilité est d'en fournir une attestation (projet « [Humaquitaine](#) »). Cet enjeu se retrouve dans des réflexions au niveau européen sur un système d'attestation, comme l'Europass mobilité par exemple, qui permet de décrire dans un cadre commun les apports des expériences, ou sur un système de crédits comme le système ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training) qui identifie les acquis sous forme de compétences ou connaissances acquises, auxquelles est attribué un nombre de points.

DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENTES DE LA MOBILITÉ

La mobilité n'est pas nécessairement perçue de la même façon par les différents acteurs. Dans plusieurs rapports, l'évaluation montre que certains acteurs, notamment régionaux, pensent la mobilité dans une perspective économique, comme un élément augmentant l'employabilité, en permettant par exemple, dans le cas du projet « Mobilité pour tous », d' étoffer un CV. Les dispositifs qui s'adressent aux jeunes plus diplômés présentent souvent la mobilité sous cet angle. Au contraire, les missions locales s'inscrivent plutôt « *dans le paradigme du "projet professionnel"* », dont le point de départ est la motivation des jeunes, le travail sur leur représentation d'eux-mêmes et leur autonomie. De ce fait, les attentes vis-à-vis des candidats peuvent être différentes, ce qui contribue par exemple à expliquer les difficultés de projets dans lequel s différentes logiques sont entrées en conflit.

Les acteurs ne partagent pas tous l'idée d'un intérêt spécifique de la mobilité internationale pour les jeunes en difficulté (« [Programme START](#) »). Dans le programme « [Plateforme de la mobilité internationale pour les jeunes en insertion de Rhône-Alpes](#) » mené en Rhône-Alpes, les professionnels affirment « *avoir des réticences à proposer un dispositif de mobilité aux jeunes les moins qualifiés ou en difficulté. C'est une double prise de risque : pour eux (perte de temps dans l'accompagnement pour quelque chose d'irréalisable) et pour le jeune (mise en échec probable)* ». Cette évaluation souligne que le projet ne peut être durable qu'à la condition que « *toutes les parties prenantes, jeunes compris au premier chef, soient "représentées" dans le consortium de partenaires, afin que l'action à venir satisfasse les besoins, attentes et intérêts de chacun* ». Identifier les enjeux et les difficultés, et contribuer à développer une connaissance mutuelle et un travail en commun entre différents acteurs, sont donc parmi les résultats les plus nets que ces expérimentations ont apportés. Des éléments de réponse à

13. Kaléido'Scop, étude citée.

cet enjeu avaient été identifiés dès 2009, dans un rapport demandé par le Haut commissaire à la jeunesse, insistant sur l'échelon régional, en articulation avec les autres niveaux en jeu : « *compte tenu de l'importance significative des collectivités locales dans le domaine de la mobilité internationale, l'échelon régional semble le plus apte à favoriser la coopération entre les acteurs, dans le respect du pilotage national ou européen des programmes eux-mêmes. Il conviendrait de mettre en place, comme cela existe parfois, des structures multipartenariales (de type centre de ressources, comité régional, pôle, etc.)* »¹⁴.

3. PERSPECTIVES

Un chantier ouvert par le Comité interministériel de la jeunesse qui s'est réuni le 21 février 2013 porte sur « la mobilité européenne et internationale des jeunes ». Les actions décidées dans ce cadre portent sur l'augmentation du nombre de jeunes qui effectuent une mobilité, le renforcement de la coordination des acteurs et de la communication autour de la mobilité, notamment en s'appuyant sur les pairs.

Ces mesures visent à répondre au « **double enjeu d'une démocratisation de l'accès aux programmes de mobilité internationale** dans un souci d'égalité des chances (toucher tous ceux qui ont moins accès à la mobilité : quantité) mais aussi à celui d'une égalité [...] des chances d'accès à la mobilité (établir une proposition spécifique en fonction de la situation de chaque jeune : qualité) » (projet « [Mobilité et Accompagnement des Jeunes dans un parcours d'Insertion communautaire](#) »).

141

La reconnaissance des acquis des expériences de mobilité pose la question de la représentation de cette dernière. Les travaux sociologiques suggèrent que la place de la mobilité, si elle ne s'inscrit pas directement dans le cadre des études, est plus faible en France que dans d'autres pays européens. Perçue comme coupure, elle n'est acceptée que dans des contextes particuliers, par exemple à l'issue du baccalauréat¹⁵. Ceci conduit à interroger les perceptions de la mobilité, notamment quand elle concerne les jeunes faiblement diplômés, afin d'agir pour en faire un atout fort dans la construction du parcours vers l'autonomie.

14. Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, *La mobilité internationale des jeunes*, mars 2009.

15. Kaléido'Scop, *étude citée*.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 15, « [Mobilité pour tous - Filière langues étrangères/Filière français professionnel](#) », AFTAM Pôle de promotion sociale Ile de France, Kaléido'Scop.

AP1 54, « [Programme START](#) », Fédération Léo Lagrange, Kaléido'Scop.

AP1 87, « [Mobilité et Accompagnement des Jeunes dans un parcours d'Insertion communautaire](#) », Eurocircle, Kaléido'Scop.

AP1 131, « [Mobilité internationale des jeunes en situation d'exclusion sociale et professionnelle](#) », Service civil international-Région Nord, E2I.

AP1 167, « [Plateforme régionale pour la mobilité internationale des apprentis](#) », Région Rhône-Alpes, Pluricité.

AP1 240, « [Humaquitaine](#) », Région Aquitaine, Kaléido'Scop.

AP1 295, « [Une chance pour l'Europe](#) », Région Poitou-Charentes, Kaléido'Scop.

AP1 346, « [Plateforme de la mobilité internationale pour les jeunes en insertion de Rhône-Alpes](#) », Union régionale des Missions locales Rhône-Alpes, Kaléido'Scop.

AP1 357, « [Développer la mobilité internationale des jeunes en formation professionnelle](#) », Rectorat de Créteil, Kaleido'Scop.

AP1 374, « [La mobilité internationale : un dispositif d'appui à la promotion de la jeunesse](#) », ADICE, Kaleido'Scop.

AP1 376, « [La mobilité européenne en Deux-Sèvres pour les jeunes en insertion «MEJI 79»](#) », Association l'Escale, Kaléido'Scop.

AP1 412, « [Créer une plate forme au service de la mobilité internationale des jeunes](#) », Mission Locale du Bassin du Grand Besançon, Céreq- CAR Besançon/Laboratoire Théma.

AP1 430, « [Un passeport pour le monde](#) », Ville de Vienne, Pluricité.

AP1 443, « [Un parcours interculturel pour un engagement solidaire l'expérience interculturelle comme tremplin](#) », CREPS / DRDJS de Nantes, Kaleido'Scop.

Etude transversale « [Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes en mission locale et en apprentissage](#) », Kaléido'Scop. Cette étude porte sur les projets AP1 15, 54, 87, 240, 295, 346, 357, 374, 376, 443.

DOCUMENTS :

Annick Bonnet, *La mobilité étudiante Erasmus, Apports et limites des études existantes*, mars 2012.

Sophie Carel, Frédéric Déloye, Aurélie Mazouin, [« La mobilité internationale des jeunes avec moins d'opportunités : retour d'expérience »](#), Bref du Céreq n°293, octobre 2011.

Philippe Lemistre et Marie-Benoît Magrini, [« Mobilité géographique des jeunes : du système éducatif à l'emploi »](#), Formation emploi, 110, 2010.

Anne-Catherine Wagner, « Les élites managériales de la mondialisation : angles d'approche et catégories d'analyse », *Entreprises et histoire*, 2005/4 n° 41.

Anne-Catherine Wagner, « La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/5 n° 170.*

[Move-it, Surmonter les obstacles à la mobilité pour les apprentis et les autres jeunes en cours d'enseignement et de formation professionnels](#), **Commission Européenne**, Direction Générale de l'Éducation et de la Culture, juin 2007.

Institut WSE, [Analyse de l'impact des actions de mobilité de LEONARDO DA VINCI sur les jeunes en formation, les jeunes travailleurs et travailleuses et l'influence des facteurs socio-économiques](#), 2007.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Octobre 2013